

Secrétariat du Conseil du Trésor



Comptes publics de l'Ontario

Rapport annuel et états
financiers consolidés
2020-2021

**Treasury Board Secretariat
Office of the Minister**

99 Wellesley Street West
Room 4320, Whitney Block
Toronto, ON M7A 1W3
Tel. : 416-327-2333
Fax: 416-327-3790

**Ministry of Finance
Office of the Minister**

7th Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Telephone: 416-325-0400
Facsimile: 416-325-0374

**Secrétariat du Conseil du
Trésor
Bureau du ministre**

99, rue Wellesley Ouest
Édifice Whitney, bureau 4320
Toronto ON M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333
Téléc. : 416 327-3790

**Ministère des Finances
Bureau du ministre**

7 étage, Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Tél. : 416 325-0400
Téléc. : 416 325-0374



L'honorable Elizabeth Dowdeswell, OC, OOnt
Lieutenante-gouverneure de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto ON M7A 1A1

Plaise à votre Honneur :

Les soussignés ont le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

Original signé par

L'honorable Prabmeet Sarkaria
Président du Conseil du Trésor
Toronto, septembre 2021

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances
Toronto, septembre 2021

Table des matières

Avant-propos	iii
Introduction	1
Énoncé de responsabilité	2
Points saillants	5
Points saillants des résultats financiers	6
Analyse des résultats de 2020-2021	11
Revenus	11
Charges	18
Analyse des chiffres liés à la COVID-19	34
Analyse de l'état de la situation financière	37
Actif financier.....	37
Dépenses au titre de l'infrastructure	40
Passif	41
Risques et gestion des risques.....	43
Ratios financiers clés	47
Gestion financière	49
Activités non financières	51
Santé.....	51
Éducation	53
Éducation postsecondaire	54
Services à l'enfance et services sociaux	55
Justice	56
État et capacité des immobilisations corporelles provinciales	58
Transparence et responsabilité	59
Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public	59
Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe	59

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de l'auditeur indépendant	63
État consolidé des résultats	67
État consolidé de la situation financière	68
État consolidé de l'évolution de la dette nette	69
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé	69
État consolidé des flux de trésorerie	70
Notes afférentes aux états financiers consolidés	71
Annexes afférentes aux états financiers consolidés.....	107
Présentation des comptes publics	128
Glossaire	131
Sources de renseignements supplémentaires	138

Avant-propos

Je suis ravi de présenter les *Comptes publics de l'Ontario de 2020-2021*. Chaque année, le gouvernement rend public ce document afin de fournir à la population de l'Ontario des renseignements clairs, de façon honnête et transparente, sur la gestion des deniers publics. Dès le premier jour, notre gouvernement s'est engagé à rétablir la confiance et la responsabilité à l'égard des finances de l'Ontario, et, malgré la pandémie de COVID-19, nous n'avons pas dévié de cet objectif.

En raison de la pandémie de COVID-19, l'exercice 2020-2021 a été une période comme nulle autre. Les gouvernements du monde entier ont fait face à des défis sans précédent en matière de planification financière. Faisant preuve de transparence et de responsabilité envers la population de l'Ontario, notre gouvernement a été le premier au Canada à rendre public un plan financier faisant état des répercussions possibles de la COVID-19 dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* ([Plan d'action de l'Ontario 2020 contre la COVID-19](#)). Puis, en novembre 2020, nous avons déposé le budget de l'Ontario de 2020 ([Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance](#)), qui comportait d'importants investissements supplémentaires et des prévisions économiques révisées étant donné la grande incertitude causée par la pandémie. À chaque étape de ce difficile parcours, notre gouvernement a fait en sorte que la population de l'Ontario ait accès, au moment opportun, à des mises à jour régulières tenant compte des derniers renseignements sur la lutte menée contre la COVID-19.

Les *Comptes publics de l'Ontario de 2020-2021* révèlent que notre gouvernement n'a pas lésiné pour protéger la santé et la sécurité de la population de l'Ontario, soutenir les familles et les entreprises, et veiller à ce que nos héros de première ligne soient en mesure de protéger notre bien-être collectif. Tout au long de l'exercice, nous avons mis en œuvre toutes les ressources nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

En fait, les charges de programmes du gouvernement ont augmenté de 16,7 milliards de dollars par rapport à 2019-2020. Cela représente la plus importante hausse, en dollars, des charges de programmes que l'Ontario n'ait jamais enregistrée d'une année à l'autre. Ces investissements cruciaux englobent des augmentations de 5,8 milliards de dollars (9,1 %) dans le secteur de la santé et de 1,1 milliard de dollars (3,6 %) dans le secteur de l'éducation, par rapport à 2019-2020.

Au total, la province a investi 19,1 milliards de dollars dans le cadre de son intervention face à la pandémie de la COVID-19. Ces investissements ont donné des résultats positifs réels et mesurables pour la population de l'Ontario, dont les suivants :

- Plus de 3 milliards de dollars pour fournir d'urgence un soutien sans précédent à plus de 110 000 petites entreprises ayant dû cesser ou limiter considérablement leurs services en raison des mesures de santé publique provinciales;
- Plus de 3 milliards de dollars en contributions provinciales pour soutenir 444 municipalités et 110 réseaux de transport en commun partout dans la province en vue d'aider à alléger les pressions financières causées par la pandémie et de s'assurer que les personnes devant se déplacer durant la pandémie de COVID-19, notamment nos travailleuses et travailleurs de première ligne, peuvent compter sur des services de transport en commun fiables et sécuritaires;

- Plus de 1,6 milliard de dollars en ressources temporaires disponibles pour l'année scolaire 2020-2021 en vue d'appuyer la réouverture et le fonctionnement des écoles en toute sécurité;
- 1,5 milliard de dollars pour appuyer les foyers de soins de longue durée pendant la pandémie de COVID-19, notamment du financement pour les mesures de prévention et d'endigement des infections, la dotation en personnel et l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI);
- 703 millions de dollars en vue d'ajouter plus de 3 100 lits dans les hôpitaux pour que ceux-ci puissent accroître leur capacité et être prêts à faire face à toute situation;
- 369,3 millions de dollars pour acheter 290 millions d'unités d'EPI et de fournitures et matériel essentiels, notamment 120 millions de masques chirurgicaux, 138 millions de gants, 11 millions de produits désinfectants et de nettoyage et 4 millions de visières;
- La distribution des 20,5 millions de doses des vaccins administrés à l'échelle de la province.

Comme l'indique le budget de l'Ontario de 2021, le gouvernement a débloqué 13,3 milliards de dollars pour un financement de durée limitée aux fins de l'intervention contre la pandémie et des fonds de prévoyance extraordinaires accessibles en 2020-2021 dans le cadre de dépenses ponctuelles du secteur de la santé liées à la COVID-19, du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 et du Fonds de soutien à la population et à l'emploi. Ces fonds de prévoyance stratégiques ont permis au gouvernement d'intervenir avec prudence en temps réel et de répondre aux nouveaux besoins imprévus. À la fin de l'exercice 2020-2021, les deux fonds avaient été épuisés.

Cette année, toutes les Ontariennes et tous les Ontariens ont fait face à d'énormes défis. Grâce à leur détermination, à leur persévérance et à leur respect des directives de santé publique, nous avons continué à relever ces défis sans flancher. Nous sommes néanmoins conscients que nous devons rester vigilants. C'est la raison pour laquelle nous continuerons de tirer parti du pouvoir financier de l'Ontario pour protéger la santé des gens et leurs emplois.

Original signé par

L'honorable Prabmeet Sarkaria
Président du Conseil du Trésor

Introduction

Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario; il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province dans la déclaration de ses activités et de sa situation financières. En raison des défis extraordinaires causés par la pandémie mondiale en matière de planification, le gouvernement a déposé la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* ([Plan d'action de l'Ontario 2020 contre la COVID-19](#)), une mise à jour économique et financière sur 12 mois réalisée à la lumière des dernières projections économiques disponibles. Les projections ont été révisées et le gouvernement a rendu public le budget de l'Ontario de 2020 ([Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance](#)) en novembre 2020.

En vue de fournir des renseignements clairs et transparents à la population de l'Ontario, le présent rapport annuel présente les résultats financiers pour l'exercice 2020-2021 par rapport à ceux de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* et du budget de l'Ontario de 2020. Comme par les années passées, le rapport annuel compare également les résultats de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent et présente une analyse des tendances sur cinq ans pour un certain nombre de ratios financiers clés.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale joue un rôle essentiel en auditant les états financiers de la province et en produisant un rapport à cet égard; le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué et collaboré à ce travail.

Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires au sujet des Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courrier électronique, à infoTBS@ontario.ca, ou, par écrit, au Bureau de la contrôlease provinciale, Objet : Rapport annuel, Secrétariat du Conseil du Trésor, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

Original signé par

Carlene Alexander, CPA, CGA, MBA
Sous-ministre et contrôlease générale
Bureau du contrôleur général
Secrétariat du Conseil du Trésor

Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Les états financiers consolidés sont audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et des normes de certification généralement reconnues du Canada. La vérificatrice générale émet une opinion indépendante sur ces états financiers consolidés. Son rapport, qui se trouve aux pages 63 à 65, indique son opinion et ce sur quoi elle est fondée.

La direction dresse les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public. La direction est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Original signé par	Original signé par	Original signé par
Carlene Alexander, CPA, CGA, MBA Sous-ministre et contrôlease générale, Bureau du contrôleur général Secrétariat du Conseil du Trésor	Greg Orencsak Sous-ministre, ministère des Finances	Maureen Buckley, CPA, CA Sous-ministre adjointe et contrôlease provinciale Secrétariat du Conseil du Trésor
27 août 2021	27 août 2021	27 août 2021

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des états financiers consolidés et accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité de ces états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de présentation de l'information financière du gouvernement de l'Ontario.

Original signé par	Original signé par
L'honorable Prabmeet Sarkaria Président du Conseil du Trésor	L'honorable Peter Bethlenfalvy Ministre des Finances
27 août 2021	27 août 2021

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Points saillants

Points saillants des résultats financiers 2020-2021 (en milliards de dollars)

Tableau 1

État consolidé des résultats Pour l'exercice clos le 31 mars

	Mise à jour économique et financière de mars 2020	Budget 2020 ¹	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020	Variation par rapport à la/au(x)		
					Mise à jour économique et financière de mars 2020	Budget 2020	Chiffres réels 2019-2020
Total des revenus	156,3	151,1	164,9	156,1	8,6	13,8	8,8
Charges							
Programmes	161,1	174,6	169,0	152,3	7,9	(5,6)	16,7
Intérêt sur la dette	13,2	12,5	12,3	12,5	(0,9)	(0,2)	(0,2)
Total des charges	174,3	187,0	181,3	164,8	7,0	(5,7)	16,5
Réserve	2,5	2,5	–	–	(2,5)	(2,5)	–
Déficit annuel	(20,5)	(38,5)	(16,4)	(8,7)	4,1	22,1	(7,7)

État consolidé de la situation financière Au 31 mars

Actif financier		117,4	94,1	23,3
Passif		491,0	447,4	43,6
Dette nette		(373,6)	(353,3)	(20,3)
Actif non financier		134,3	127,6	6,7
Déficit accumulé		(239,3)	(225,8)	(13,5)

¹ Les états financiers consolidés sont présentés à l'aide du budget de 2020 à titre comparatif.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Points saillants des résultats financiers

La *Mise à jour économique et financière de mars 2020* témoignait de l'incertitude et de la volatilité qui régnaient au début de la pandémie. Les perspectives ne tenaient pas compte de toutes les répercussions soudaines, imprévues et importantes, pour la plupart inconcevables à ce moment, sur l'économie et les finances de l'Ontario. Le gouvernement a immédiatement débloqué des fonds pour s'assurer que des mesures globales seraient prises rapidement pour réagir à la pandémie de COVID-19 dans tout le secteur de la santé et dans d'autres services publics essentiels. Pendant la première, la deuxième et la troisième vagues de la pandémie, le gouvernement a collaboré avec les hôpitaux, le secteur des soins de longue durée, les écoles, les municipalités, les Premières Nations et d'autres organismes du secteur public afin de fournir les ressources nécessaires pour faire face à l'évolution de la pandémie. En cette période trouble, il a souvent fallu redéployer les ressources pour répondre aux besoins cruciaux émergents. Le budget de 2020, rendu public en novembre 2020, prévoyait des investissements supplémentaires dans les secteurs cruciaux pour répondre à ces besoins. Le gouvernement de l'Ontario est toujours déterminé à continuer de faire tout ce qu'il faut pour protéger la santé et la sécurité de la population de l'Ontario.

Chiffres réels de l'exercice antérieur 2019-2020 par rapport aux chiffres réels pour 2020-2021

- La province a affiché un déficit de 16,4 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui est supérieur de 7,7 milliards de dollars au déficit de l'année précédente en raison surtout des charges de programmes plus élevées, ce qui a été en partie contrebalancé par des revenus supérieurs et l'intérêt sur la dette plus faible (voir le tableau 1 précédent).
- Le total des revenus est de 164,9 milliards de dollars, soit de 8,8 milliards de dollars, ou 5,6 %, supérieur aux chiffres de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à une augmentation des transferts du gouvernement du Canada et à une hausse des revenus fiscaux, tandis qu'il y a eu une baisse des revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, ainsi que des revenus nets tirés des entreprises publiques. Voir les détails à la page 12.
- Les charges de programmes totalisent 169,0 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 16,7 milliards de dollars, ou 11,0 %, aux chiffres de l'exercice précédent. Les investissements dans des programmes des secteurs de la santé, de l'éducation, des services à l'enfance et des services sociaux, de la justice et autres sont plus élevés, mais les charges de programmes dans l'éducation postsecondaire sont inférieures. Voir les détails aux pages 19-21.
- Les charges du secteur de la santé et des services à l'enfance et des services sociaux sont respectivement plus élevées de 5,8 milliards de dollars, ou 9,1 %, et de 0,4 milliard de dollars, ou 2,3 %, par rapport à l'année précédente en raison surtout des dépenses additionnelles engagées pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment du soutien pour de l'équipement de protection individuelle (EPI) de même que pour d'autres fournitures essentielles, pour la prime temporaire en sus du salaire liée à la pandémie et l'augmentation temporaire des salaires des préposés aux services de soutien à la personne, ainsi que pour le dépistage de la COVID-19 et l'administration des vaccins de la province.

- Les charges du secteur de l'éducation sont de 1,1 milliard de dollars, ou 3,6 %, plus élevées par rapport à l'année précédente en raison surtout des investissements faits dans les écoles pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que dans l'Initiative de soutien aux apprenants et la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 en vue d'accorder directement aux parents un soutien financier d'une durée limitée pour les aider à assumer les coûts supplémentaires liés à la COVID-19.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire sont de 0,7 milliard de dollars, ou 6,7 %, moins élevées par rapport à l'année précédente en raison surtout des prestations versées par le gouvernement fédéral aux étudiantes et étudiants pour les aider durant la pandémie de COVID-19.
- Les charges du secteur de la justice sont de 0,2 milliard de dollars, ou 4,3 %, plus élevées que celles de l'exercice précédent en raison surtout des coûts reliés à la COVID-19 dans les établissements correctionnels et d'un redressement comptable ponctuel ayant trait au programme des suramendes compensatoires. Cela a été en partie neutralisé par la baisse de certains coûts de fonctionnement durant la pandémie de COVID-19 et par des paiements inférieurs au titre de la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant*.
- Les charges des autres programmes sont de 10,1 milliards de dollars, ou 38,8 %, plus élevées par rapport à l'année précédente en raison surtout de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui a apporté une aide aux petites entreprises admissibles touchées par la COVID-19, et des soutiens fournis aux municipalités et aux systèmes de transport en commun durant la pandémie.
- L'intérêt sur la dette est inférieur de 0,2 milliard de dollars ou de 1,6 % par rapport à l'année précédente en raison des taux d'intérêt plus faibles pour le refinancement de la dette arrivant à échéance et la nouvelle dette contractée pour financer le déficit et des investissements dans les immobilisations. Voir les détails à la page 33.
- La valeur comptable nette des immobilisations de l'Ontario, telles que les immeubles et l'infrastructure pour le transport, a augmenté de 6,4 milliards de dollars durant l'année. L'Ontario a investi 13,0 milliards de dollars dans les actifs appartenant à la province et à ses entités consolidées, ce qui s'est traduit par de nouveaux investissements dans les immobilisations, faits surtout dans les secteurs du transport, de la santé et des services sociaux. La province a aussi effectué des investissements supplémentaires de 2,4 milliards de dollars dans des transferts à des partenaires non consolidés et pour d'autres dépenses liées à l'infrastructure. Voir les détails aux pages 38-40.
- Le passif total s'est accru de 43,6 milliards de dollars et l'actif financier a augmenté de 23,3 milliards de dollars, ce qui s'est traduit par une hausse de 20,3 milliards de dollars, ou 5,7 %, de la dette nette par rapport à l'année précédente (voir les détails aux pages 37-42). Le déficit accumulé a augmenté de 13,5 milliards de dollars, ou 6,0 %, par rapport à l'année précédente en raison surtout du déficit déclaré de 16,4 milliards de dollars contrebalancé par d'autres rajustements (voir les détails à la page 69).

Mise à jour économique et financière de mars 2020 par rapport aux chiffres réels pour 2020-2021

- La province a affiché un déficit de 16,4 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui est inférieur de 4,1 milliards de dollars aux chiffres de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* grâce surtout à des revenus plus élevés et à l'intérêt sur la dette plus faible, ce qui a été en partie neutralisé par une hausse des charges de programmes (voir le tableau 1 précédent).
- Le total des revenus est de 164,9 milliards de dollars, soit de 8,6 milliards de dollars, ou 5,5 %, supérieur à ce qui était prévu dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*, ce qui est attribuable aux transferts du gouvernement du Canada, aux revenus fiscaux et aux revenus nets tirés des entreprises publiques qui ont été plus élevés. Cela a été en partie contrebalancé par les revenus moins élevés des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, ainsi que d'autres revenus non fiscaux. Voir les détails à la page 13.
- Les charges de programmes totalisent 169,0 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 7,9 milliards de dollars, ou 4,9 %, aux chiffres de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*. Les investissements dans des programmes des secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et autres sont plus élevés, mais les charges de programmes dans l'éducation postsecondaire et les services à l'enfance et les services sociaux sont inférieures. Voir les détails aux pages 22-26.
- Les charges du secteur de la santé sont de 1,7 milliard de dollars, ou 2,5 %, plus élevées que prévu en raison surtout des investissements accrus faits dans les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée pour lutter contre la pandémie de COVID-19.
- Les charges du secteur de l'éducation sont de 1,0 milliard de dollars, ou 3,3 %, plus élevées que ce qui était planifié en raison surtout des investissements faits dans les écoles pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que dans l'Initiative de soutien aux apprenants et la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 en vue d'accorder directement aux parents un soutien financier d'une durée limitée pour les aider à assumer les coûts supplémentaires liés à la COVID-19.
- Les charges du secteur de la justice sont de 0,4 milliard de dollars, ou 8,9 %, plus élevées que prévu en raison surtout des dépenses engagées en lien avec la COVID-19 pour le nettoyage industriel, les produits et les fournitures médicaux, des frais de location de locaux pour faire en sorte que les établissements correctionnels et les tribunaux soient sécuritaires et accessibles, du financement accordé à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) en raison des recouvrements réduits auprès des secteurs des courses de chevaux, de la vente de cannabis et des jeux de hasard découlant de la fermeture d'entreprises non essentielles durant la pandémie, ainsi que d'un redressement comptable ponctuel ayant trait au programme des suramendes compensatoires.

- Les charges dans le secteur de l'éducation postsecondaire et dans les services à l'enfance et les services sociaux sont respectivement de 0,9 milliard de dollars, ou 8,4 %, et de 0,2 milliard de dollars, ou 1,1 %, moins élevées que prévu en raison surtout des prestations versées par le gouvernement fédéral pour aider les particuliers et les familles durant la pandémie de COVID-19.
- Les charges du secteur des autres programmes sont de 6,0 milliards de dollars, ou 19,9 %, plus élevées que ce qui était planifié en raison surtout de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui a apporté une aide aux petites entreprises admissibles touchées par la COVID-19, et des soutiens fournis aux municipalités et aux réseaux de transport en commun durant la pandémie.
- L'intérêt sur la dette est inférieur de 0,9 milliard de dollars, ou de 6,8 %, aux chiffres de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* en raison des taux d'intérêt plus faibles que prévu. Voir les détails à la page 33.

Budget de 2020 par rapport aux chiffres réels pour 2020-2021

- La province a affiché un déficit de 16,4 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui est de 22,1 milliards de dollars inférieur aux chiffres du budget de 2020. Cela est attribuable surtout aux revenus plus élevés que prévu, ainsi qu'aux charges de programmes et à l'intérêt sur la dette qui ont été inférieurs (voir le tableau 1 précédent). Le budget de 2020, qui a été rendu public en novembre 2020, ayant été préparé durant la deuxième vague de la pandémie, le gouvernement n'a pas lésiné pour fournir un soutien sans précédent à la population et pour les emplois. En raison de l'incertitude causée par le risque de flambée de cas et d'autres vagues de la pandémie, des montants considérables ont été mis à la disposition des secteurs cruciaux, particulièrement les soins de santé et les hôpitaux. La troisième vague ayant atteint son sommet et commencé à s'atténuer en Ontario à la fin du printemps et au début de l'été 2021, les dépenses ont été moins élevées que prévu pour 2020-2021, car la plupart des dépenses liées à la troisième vague de la pandémie ont été engagées en 2021-2022.
- Le total des revenus est de 164,9 milliards de dollars, soit de 13,8 milliards de dollars ou 9,1 % supérieur aux prévisions du budget de 2020, ce qui est principalement attribuable aux revenus fiscaux, au revenu net tiré des entreprises publiques et aux transferts du gouvernement du Canada qui ont été plus élevés, tandis que les revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges ont été inférieurs. Voir les détails à la page 14.
- Les charges de programmes totalisent 169,0 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 5,6 milliards de dollars, ou 3,2 %, aux chiffres du budget de 2020. Les investissements dans les secteurs de l'éducation et de la justice, ainsi que les charges de programmes dans les secteurs de la santé, de l'éducation postsecondaire, des services à l'enfance et des services sociaux et autres programmes sont inférieurs. Voir les détails aux pages 26-28.

- Les charges du secteur de la santé sont de 3,5 milliards de dollars, ou 4,8 %, moins élevées que prévu en raison surtout des dépenses inférieures aux prévisions, ce qui est attribuable à la situation évolutive et incertaine de la pandémie de COVID-19 et à l'utilisation inférieure aux prévisions des autres services de soins de santé qui sont couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario, notamment un moins grand nombre de visites chez le médecin et d'interventions médicales non urgentes.
- Les charges du secteur de l'éducation sont de 0,3 milliard de dollars, ou 1,0 %, plus élevées que ce qui était planifié en raison surtout des investissements faits dans les écoles pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que dans l'Initiative de soutien aux apprenants et la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 en vue d'accorder directement aux parents un soutien financier d'une durée limitée pour les aider à assumer les coûts supplémentaires liés à la COVID-19.
- Les charges dans le secteur de l'éducation postsecondaire et dans les services à l'enfance et les services sociaux sont respectivement de 0,9 milliard de dollars, ou 8,4 %, et de 0,4 milliard de dollars, ou 2,2 %, moins élevées que prévu en raison surtout des prestations versées par le gouvernement fédéral pour aider les particuliers et les familles durant la pandémie de COVID-19.
- Les charges du secteur de la justice sont de 0,3 milliard de dollars, ou 6,5 %, plus élevées que prévu en raison surtout des dépenses engagées en lien avec la COVID-19 pour le nettoyage industriel, les produits et les fournitures médicaux, des frais de location de locaux pour faire en sorte que les établissements correctionnels et les tribunaux soient sécuritaires et accessibles, d'un soutien opérationnel fourni à la CAJO en raison de la fermeture d'entreprises non essentielles durant la pandémie, ainsi que d'un redressement comptable ponctuel ayant trait au programme des suramendes compensatoires.
- Le total des charges d'autres programmes a été inférieur de 1,3 milliard de dollars, ou 3,5 %, aux prévisions en tenant compte d'un investissement de plus de 3,0 milliards de dollars dans la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui a apporté une aide aux petites entreprises admissibles touchées par la COVID-19.
- L'intérêt sur la dette est inférieur de 0,2 milliard de dollars, ou de 1,6 %, aux chiffres du budget de 2020 en raison des taux d'intérêt plus faibles que prévu, ce qui est neutralisé par des redressements de consolidation plus élevés que prévu, notamment la capitalisation des intérêts. Voir les détails à la page 33.

Analyse des résultats de 2020-2021

Revenus

Détails des résultats réels de 2020-2021
(en milliards de dollars)

Tableau 2

	Mise à jour économique et financière de mars 2020	Budget 2020	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020	Variation par rapport à la/au(x)		
					Mise à jour économique et financière de mars 2020	Budget 2020	Chiffres réels 2019-2020
Revenus							
Impôt sur le revenu des particuliers	37,3	36,9	40,3	37,7	3,0	(3,4)	2,6
Taxe de vente	29,1	24,9	26,6	28,6	(2,5)	1,7	(2,0)
Impôt des sociétés	15,2	9,9	17,8	15,4	2,6	7,9	2,4
Impôt-santé des employeurs	6,8	6,3	6,5	6,7	(0,3)	0,2	(0,2)
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,3	6,1	6,0	6,2	(0,3)	(0,1)	(0,2)
Contribution-santé de l'Ontario	4,1	4,0	4,3	4,1	0,2	0,3	0,2
Taxe sur l'essence et les carburants	2,7	3,1	2,6	3,6	(0,1)	(0,5)	(1,0)
Autres impôts et taxes	6,7	6,3	6,7	5,9	0,0	0,4	0,8
Total des revenus fiscaux	108,2	97,5	110,9	108,3	2,7	13,4	2,6
Gouvernement du Canada	26,3	33,4	33,9	25,4	7,6	0,5	8,5
Revenus tirés des entreprises publiques	4,1	3,6	5,0	5,9	0,9	1,4	(0,9)
Autres revenus non fiscaux	17,6	16,7	15,1	16,5	(2,5)	(1,6)	(1,4)
Total des revenus	156,3	151,1	164,9	156,1	8,6	13,8	8,8

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport aux chiffres réels pour 2019-2020 et aux exercices antérieurs

Le total des revenus pour 2020-2021 a augmenté de 8,8 milliards de dollars, ou 5,6 %, par rapport à l'année précédente.

- Les revenus fiscaux ont augmenté de 2,4 % en 2020-2021 malgré la baisse de 5,1 % du PIB réel en 2020. Cela est bien différent de ce qui s'est produit lors des importants ralentissements économiques antérieurs où les revenus fiscaux ont subi une diminution considérable tout comme le PIB réel. Par exemple, les revenus fiscaux ont diminué de 5,6 % en 1991-1992 tandis que le PIB réel a affiché une baisse de 3,4 % en 1991, et les revenus fiscaux ont diminué de 5,8 % en 2009-2010 tandis que le PIB réel a affiché une baisse de 3,1 % en 2009. Au cours de 2020-2021, l'aide financière sans précédent que tous les paliers de gouvernement ont accordée à la population et aux entreprises en raison de la pandémie de COVID-19 a contribué à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés. L'augmentation des revenus fiscaux a découlé d'une hausse de 2,6 milliards de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers et de 2,4 milliards de dollars de l'impôt des sociétés, ce qui a été en partie contrebalancé par une diminution de 2,0 milliards de dollars de la taxe de vente et de 0,4 milliard de dollars pour tous les autres impôts et taxes.
- Les transferts du gouvernement du Canada ont été supérieurs de 8,5 milliards de dollars, ou de 33,5 %, grâce principalement à un financement ponctuel lié à la pandémie de COVID-19.
- Les revenus nets tirés des entreprises publiques ont été de 0,9 milliard de dollars, ou de 15,3 %, inférieurs. Le bénéfice net moins élevé de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) a découlé de la fermeture des casinos à cause des restrictions de santé publique en lien avec la COVID-19. Les bénéfices nets d'Ontario Power Generation Inc. (OPG), d'Hydro One Ltd., de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC) ont augmenté.
- Les autres revenus non fiscaux, dont ceux provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, ont été de 1,4 milliard de dollars, ou 8,5 %, inférieurs en 2020-2021, ce qui est attribuable en grande partie à l'activité réduite durant la pandémie de COVID-19. Cela a découlé principalement des revenus plus faibles générés par les frais de service et de scolarité en raison des mesures et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Variation par rapport à la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*

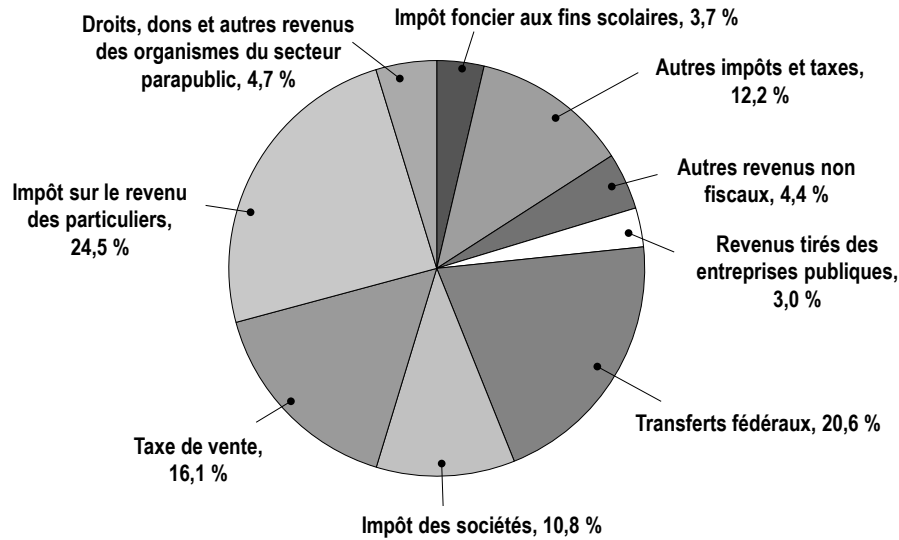
La pandémie de COVID-19 a entraîné une contraction importante de l'activité économique à l'échelle mondiale en 2020. Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a diminué de 5,1 % en 2020, tandis que le ministère des Finances avait prévu une baisse de 0,0 % dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*. Le PIB réel de l'Ontario a augmenté de 1,2 % au premier trimestre de 2021.

Les revenus pour 2020-2021 ont été de 8,6 milliards de dollars, ou de 5,5 %, supérieurs à ce qui était prévu dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*. Voir le graphique 1 pour la ventilation des revenus selon la source.

- Les revenus fiscaux ont été de 2,7 milliards de dollars, ou de 2,5 %, supérieurs aux prévisions de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* grâce surtout à une augmentation de 3,0 milliards de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers et de 2,6 milliards de dollars de l'impôt des sociétés, ce qui a été en partie contrebalancé par une diminution de 2,5 milliards de dollars de la taxe de vente et de 0,5 milliard de dollars pour tous les autres impôts et taxes. Au cours de 2020-2021, l'aide financière sans précédent que tous les paliers de gouvernement ont accordée à la population et aux entreprises en raison de la pandémie de COVID-19 a contribué à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés.
- Les transferts du gouvernement du Canada ont été de 7,6 milliards de dollars, ou de 28,9 %, supérieurs aux projections en raison surtout d'un financement fédéral ponctuel ayant trait à la pandémie de COVID-19.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont été de 0,9 milliard de dollars, ou de 22,0 %, supérieurs aux prévisions. Cela a découlé de la hausse des bénéfices nets d'OPG, d'Hydro One et de la LCBO. Le bénéfice net de l'OLG a été plus faible en raison de la fermeture des casinos à cause des restrictions de santé publique en lien avec la COVID-19.
- Les autres revenus non fiscaux, dont les revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, ont été de 2,5 milliards de dollars, ou de 14,2 %, inférieurs aux projections. Cela a découlé principalement des revenus plus faibles générés par les frais de service et de scolarité en raison des mesures et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Revenus de 2020-2021 par source (164,9 G\$)

Graphique 1



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport au budget de 2020

Le PIB réel de l'Ontario a diminué de 5,1 % au cours de l'année civile 2020, soit une baisse moins importante que celle de 6,5 % prévue dans le budget de 2020.

Les revenus pour 2020-2021 ont été de 13,8 milliards de dollars, ou de 9,1 %, supérieurs aux prévisions du budget de 2020.

- Les revenus fiscaux ont été de 13,4 milliards de dollars, ou 13,7 %, supérieurs aux projections du budget de 2020, grâce à une augmentation de 7,9 milliards de dollars de l'impôt des sociétés, de 3,4 milliards de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers, de 1,7 milliard de dollars de la taxe de vente et de 0,3 milliard de dollars de tous les autres impôts et taxes combinés.
- Les transferts du gouvernement du Canada ont été de 0,5 milliard de dollars, ou 1,5 %, supérieurs en raison surtout des transferts accrus liés à la pandémie de COVID-19, ce qui a été contrebalancé en partie par des transferts moins élevés pour l'infrastructure.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont été de 1,4 milliard de dollars, ou 38,9 %, supérieurs grâce surtout aux bénéfices nets plus élevés que prévu d'OPG, d'Hydro One Ltd, de la LCBO et de l'OLG.
- Les autres revenus non fiscaux, dont ceux provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, ont été de 1,6 milliard de dollars, ou 9,6 %, inférieurs en raison surtout de l'activité réduite durant la pandémie de COVID-19. Cela a découlé principalement des revenus plus faibles générés par les frais de service et de scolarité en raison des mesures et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

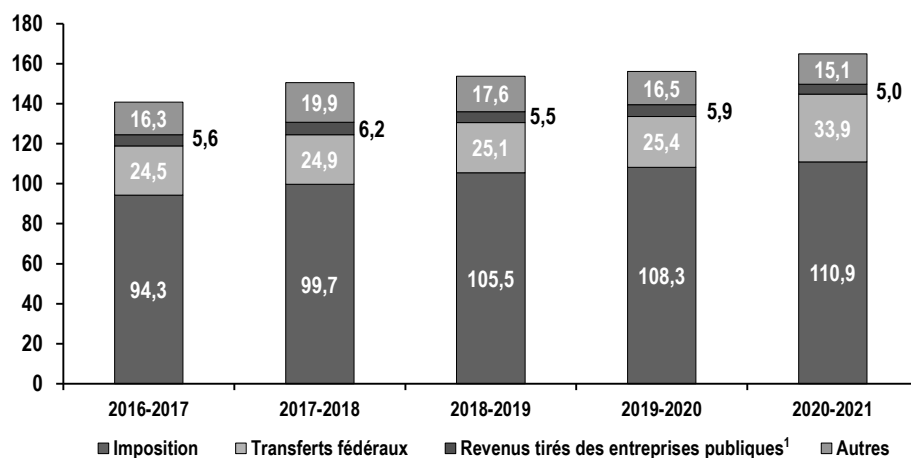
Tendances en matière de revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de l'Ontario.

Revenus par source – comparaison sur 5 ans

Graphique 2

En milliards de dollars



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc. et Société ontarienne de vente du cannabis).

Nota : Les revenus provinciaux tirés du revenu net d'Hydro One Limited sont proportionnels à la part de la participation de la province dans cette entreprise.

Revenus fiscaux

Entre 2016-2017 et 2019-2020, les revenus fiscaux ont augmenté à un taux moyen annuel de 4,7 %. La tendance à la hausse des revenus fiscaux au cours de cette période est en grande partie attribuable à la croissance économique, la croissance du PIB nominal ayant été en moyenne de 4,1 %.

La hausse des revenus fiscaux en 2020-2021 (+2,4 %) a constitué un résultat bien différent de ce qui s'est produit lors d'exercices antérieurs où le PIB réel avait enregistré une baisse marquée, par exemple en 1991-1992 (-5,6 %) et en 2009-2010 (-5,8 %). Au cours de 2020-2021, l'aide financière sans précédent que tous les paliers de gouvernement ont accordée à la population et aux entreprises en raison de la pandémie de COVID-19 a contribué à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés.

Bien que la croissance économique et les augmentations des revenus fiscaux soient étroitement liées, plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien, notamment :

- la hausse de certaines autres sources de revenus, telles que l'impôt des sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, qui peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné, en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes.

- l'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière, qui est proportionnellement plus importante que sa contribution au PIB.
- les changements subis par les taxes sur l'essence et les carburants, basées sur le volume, qui suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus ne sont pas touchées directement par l'évolution des prix.
- Au cours de 2020-2021, l'aide financière sans précédent que tous les paliers de gouvernement ont accordée à la population et aux entreprises en raison de la pandémie de COVID-19 a contribué à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés, mais cela n'a pas augmenté directement le PIB.

Transferts du gouvernement fédéral

Entre 2016-2017 et 2019-2020, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 1,1 % en moyenne par année. En plus des principaux programmes de transferts fédéraux, notamment le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, la province a également reçu un certain nombre de transferts fédéraux étant en grande partie liés à des programmes, tels que les programmes relatifs au logement social, à l'infrastructure et au marché du travail. Certains transferts sont continus, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Le total des revenus découlant des transferts fédéraux a augmenté de 33,5 % en 2020-2021 en grande partie dû à un financement ponctuel totalisant 7,7 milliards de dollars pour appuyer l'intervention provinciale face à la COVID-19. Ce financement ponctuel comprenait 5,1 milliards de dollars dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire (ARS), 1,1 milliard de dollars dans le cadre du fonds de soutien des travailleurs essentiels en raison de la COVID-19, 763 millions de dollars dans le cadre du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, et d'autres fonds supplémentaires. Pour de plus amples renseignements sur les charges de l'Ontario relatives à la COVID-19, voir les pages 34-36.

Revenus tirés des entreprises publiques

Entre 2016-2017 et 2019-2020, les revenus tirés des entreprises publiques ont augmenté de 1,9 % en moyenne par année. En 2020-2021, ces revenus ont diminué de 0,9 milliard de dollars, ou de 15,3 %. Cette baisse s'explique surtout par le bénéfice net inférieur de 2,0 milliards de dollars de l'OLG en 2020-2021 qui a découlé de la fermeture des casinos à cause de la COVID-19. Les revenus tirés des entreprises publiques englobent aussi les bénéfices nets de la LCBO, d'OPG, d'Hydro One et de la SOVC.

Autres revenus non fiscaux

Les autres revenus non fiscaux ont augmenté à un taux moyen annuel de 0,5 % entre 2016-2017 et 2019-2020. Ces revenus ont diminué de 8,5 % en 2020-2021 en raison principalement des revenus plus faibles générés par les frais de service et de scolarité en raison des mesures et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Les autres revenus non fiscaux proviennent d'un certain nombre de sources, dont les revenus des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, les droits relatifs aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules, les ventes et locations de biens et de services, d'autres droits, licences et permis, les remboursements des dépenses provinciales engagées pour la prestation de certains services, les redevances pour l'utilisation de ressources de la Couronne et les revenus tirés du secteur de l'électricité, tels que les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.

Charges

Détails des résultats réels de 2020-2021 (en milliards de dollars)					Tableau 3		
	Mise à jour économique et financière de mars 2020	Budget 2020 ²	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020 ³	Variation par rapport à la/au(x)		
					Mise à jour économique et financière de mars 2020	Budget 2020	Chiffres réels 2019-2020
Charges							
Secteur de la santé ¹	67,8	73,0	69,5	63,7	1,7	(3,5)	5,8
Secteur de l'éducation ²	30,3	31,0	31,3	30,2	1,0	0,3	1,1
Secteur de l'éducation postsecondaire	10,7	10,7	9,8	10,5	(0,9)	(0,9)	(0,7)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,7	17,9	17,5	17,1	(0,2)	(0,4)	0,4
Secteur de la justice	4,5	4,6	4,9	4,7	0,4	0,3	0,2
Autres programmes ¹	30,1	37,4	36,1	26,0	6,0	(1,3)	10,1
Total des charges de programmes	161,1	174,6	169,0	152,3	7,9	(5,6)	16,7
Intérêt sur la dette	13,2	12,5	12,3	12,5	(0,9)	(0,2)	(0,2)
Total des charges	174,3	187,0	181,3	164,8	7,0	(5,7)	16,5
Réserve	2,5	2,5	–	–	(2,5)	(2,5)	–

¹ Toutes les charges ponctuelles liées à l'intervention face à la COVID-19 dans le budget de 2020 ont été reclassées, passant du poste Autres programmes à celui du secteur de la santé.

² L'impact du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes en fonction de la présentation du tableau 3.9 du budget de 2020. Dans les états financiers consolidés, il est pris en compte dans les charges liées au secteur de l'éducation. L'Annexe 4 des états financiers donne des précisions.

³ Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des charges réelles de l'exercice en cours. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

La *Mise à jour économique et financière de mars 2020* témoignait de l'incertitude et de la volatilité qui régnaient au début de la pandémie de COVID-19. Les perspectives ne tenaient pas compte de toutes les répercussions soudaines et importantes, pour la plupart inconcevables à ce moment, sur l'économie et les finances de l'Ontario. Le gouvernement a immédiatement débloqué des fonds pour s'assurer que des mesures globales seraient prises rapidement pour réagir à la pandémie dans tout le secteur de la santé et dans d'autres services publics essentiels. Pendant la première, la deuxième et la troisième vagues de la pandémie, le gouvernement a collaboré avec les hôpitaux, le secteur des soins de longue durée, les écoles, les municipalités, les Premières Nations et d'autres organismes du secteur public afin de fournir les ressources nécessaires pour faire face à l'évolution de la pandémie. En cette période trouble, il a souvent fallu redéployer les ressources pour répondre aux besoins émergents. Le gouvernement de l'Ontario continue de faire tout ce qu'il faut pour protéger la santé et la sécurité de la population de l'Ontario.

Variation par rapport aux chiffres réels pour 2019-2020

Le total des charges de programmes pour 2020-2021 a augmenté de 16,7 milliards de dollars, ou 11,0 %, passant de 152,3 milliards de dollars l'exercice précédent à 169,0 milliards de dollars.

Comparativement aux 45 dernières années, les charges de programmes ont le plus augmenté en dollars d'une année à l'autre en 2020-2021.

- Les charges du secteur de la santé ont augmenté de 5,8 milliards de dollars, ou de 9,1 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des dépenses additionnelles liées à l'intervention face à la pandémie de COVID-19.
- Ces fonds ont servi à : financer l'ajout de lits d'hôpitaux pour veiller à ce que les patients atteints de la COVID-19 et les autres puissent être traités; réduire les arriérés des interventions chirurgicales découlant des retards ou des annulations; acheter les EPI et d'autres fournitures essentielles; financer la prime temporaire en sus du salaire liée à la pandémie et l'augmentation temporaire des salaires des préposés aux services de soutien à la personne.
- Ces fonds ont aussi servi à soutenir le programme de dépistage de la COVID-19 et d'administration des vaccins de la province. La première phase du programme de vaccination contre la COVID-19 en trois phases de l'Ontario a débuté en décembre 2020 en donnant la priorité aux populations les plus vulnérables de la province et aux personnes qui s'occupent d'elles (environ 1,8 million de personnes), y compris les travailleuses et travailleurs de la santé, ainsi qu'à d'autres groupes prioritaires, tels que les résidents et les employés des foyers de soins de longue durée, les communautés des Premières Nations, les aînés dans des maisons de retraite, et les autres personnes âgées.
- En outre, la province a dégagé un financement accru pour les foyers de soins de longue durée pour endiguer les infections à la COVID-19, hausser les soutiens pour les niveaux de soins et renforcer les programmes d'immobilisations pour les soins de longue durée.
- Les investissements dans le secteur de la santé autres que ceux étant liés à la pandémie englobaient les suivants :
 - Fonds pour aider les hôpitaux publics admissibles à combler leurs déficits de caisse afin d'améliorer leurs situation et stabilité financières;
 - Fonds octroyés aux hôpitaux pour le soutien aux soins à la population croissante et vieillissante;
 - Financement des services et programmes de santé mentale offerts par les hôpitaux;
 - Dépenses en immobilisations visant l'acquisition d'équipement médical, de laboratoire et de technologie de l'information essentiel.

- Les charges du secteur de l'éducation ont augmenté de 1,1 milliard de dollars, ou de 3,6 %, par rapport à l'exercice précédent, à cause principalement des investissements dans les écoles pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que dans l'Initiative de soutien aux apprenants et la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 en vue de fournir des paiements directs aux parents pour les aider à assumer les coûts supplémentaires liés à la COVID-19.
- En février 2021, plus de 2,1 millions de demandes avaient été reçues dans le cadre de l'Initiative de soutien aux apprenants et plus de 2 millions de celles-ci avaient été traitées en vue d'un paiement.
- En mai 2021, plus de 2,3 millions de demandes avaient été reçues dans le cadre de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 et 2,25 millions de celles-ci avaient été traitées en vue d'un paiement.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire ont diminué de 0,7 milliard de dollars, ou de 6,7 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison surtout des prestations accrues versées par le gouvernement fédéral aux étudiantes et étudiants, ainsi que des dépenses moins élevées que prévu des collèges étant donné la diminution du nombre d'inscriptions et des activités sur les campus causée par la pandémie de COVID-19.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont augmenté de 0,4 milliard de dollars, ou de 2,3 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout :
 - Des investissements pour soutenir l'intervention face à la pandémie de COVID-19, notamment la prime temporaire en sus du salaire, l'augmentation temporaire des salaires des préposés aux services de soutien à la personne et le Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19;
 - Des initiatives de transformation des programmes des services de bien-être de l'enfance et destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle en vue de mieux répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes pris en charge.
- Les charges du secteur de la justice ont augmenté de 0,2 milliard de dollars, ou de 4,3 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des coûts associés à la COVID-19 dans les établissements correctionnels et d'un redressement comptable ponctuel ayant trait au programme des suramendes compensatoires. Cela a été en partie neutralisé par la diminution de certains coûts de fonctionnement durant la pandémie de COVID-19 et des paiements inférieurs au titre de la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant*.
- Les charges d'autres programmes ont augmenté de 10,1 milliards de dollars, ou de 38,8 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à ce qui suit :
 - Plus de 3,0 milliards de dollars pour la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui a procuré un soutien à plus de 100 000 petites entreprises admissibles touchées par la COVID-19.

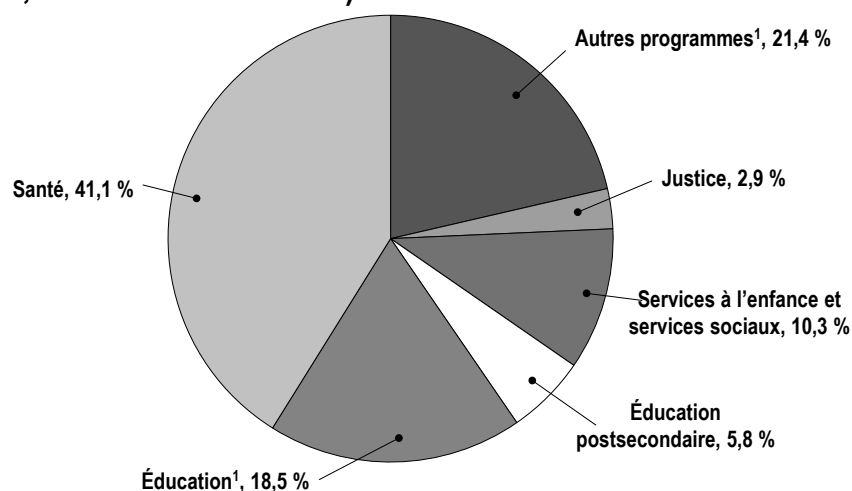
- Des investissements de plus de 2,7 milliards de dollars visant principalement les municipalités dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire fédéral-provincial, un financement additionnel lié à la reprise postpandémie, le Fonds de secours pour les services sociaux ainsi que les centres d'isolement de l'Ontario.
- Un financement additionnel de plus de 2,0 milliards de dollars pour soutenir les réseaux de transport en commun durant la pandémie. Ces fonds provenaient notamment du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire et de sommes additionnelles versées par la province pour aider les municipalités à assurer la prestation des services de transport en commun essentiels.
- Une injection de fonds d'environ 868 millions de dollars pour la mise en œuvre des programmes de soutien énergétique en raison de la COVID-19, notamment le tarif d'électricité en vigueur durant les heures creuses, le report d'une partie des charges relatives au rajustement global, la subvention de remise des coûts d'énergie et le Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19.
- Plus de 400 millions de dollars affectés à l'approvisionnement en EPI pour le secteur de l'éducation et le secteur public, ainsi que les coûts liés au soutien de la chaîne d'approvisionnement durant la pandémie.
- Une augmentation de 176 millions de dollars principalement attribuable aux investissements faits dans les services d'emploi et de formation, les programmes de santé et de sécurité au travail et le nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation.
- Des fonds pour les mesures de prévention et de contrôle des infections à la COVID-19 dans les maisons de retraite et pour la prime temporaire en sus du salaire des travailleuses et travailleurs de première ligne pendant la pandémie.
- Des mesures de soutien liées à la COVID-19 pour les communautés autochtones, la constatation de passifs éventuels découlant de revendications territoriales et liées à un territoire, ainsi que des paiements provenant du règlement relatif à la pollution au mercure.
- L'augmentation des charges en 2020-2021 a été en partie contrebalancée par :
 - Une diminution de 123 millions de dollars au titre du régime d'Assurance-production agricole, qui est principalement attribuable à des règlements extraordinaires en 2019-2020 en raison de l'état des cultures.
 - Des demandes au titre du crédit d'impôt pour les médias culturels plus faibles que prévu et des dépenses moindres des entités consolidées des secteurs du tourisme, de la culture et du patrimoine à l'échelle provinciale dont les activités ont été limitées ou ont cessé temporairement en raison de la COVID-19.

Variation par rapport à la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*

Le total des charges en 2020-2021 a été de 181,3 milliards de dollars, ce qui est 7,0 milliards de dollars supérieur aux chiffres de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*. Les charges de programmes ont été de 169,0 milliards de dollars, en hausse de 7,9 milliards de dollars par rapport au plan, qui les établissait à 161,1 milliards de dollars. Les dépenses consacrées aux programmes dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice, ainsi qu'aux autres programmes ont été plus élevées que prévu, mais cette hausse a été contrebalancée par des dépenses inférieures pour l'éducation postsecondaire et les services à l'enfance et les services sociaux (voir le tableau 3). Les charges liées à l'intérêt sur la dette ont été de 12,3 milliards de dollars, soit 0,9 milliard de dollars de moins que le montant prévu dans le plan, qui était de 13,2 milliards de dollars, ce qui est principalement attribuable à des taux d'intérêt plus faibles que prévu et est neutralisé par la hausse des emprunts nécessaires au financement du déficit plus élevé.

Le graphique 3 illustre la ventilation des charges de programmes selon le secteur.

Charges de programmes de 2020-2021 par secteur Graphique 3
(169,0 milliards de dollars)



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes conformément à la présentation du tableau 3.9 du budget de 2020.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les charges de programmes ont été de 7,9 milliards de dollars, ou 4,9 %, supérieures aux chiffres de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*. Cette hausse est surtout attribuable à ce qui suit :

- Les charges du secteur de la santé ont été de 1,7 milliard de dollars, ou de 2,5 %, supérieures à ce qui était planifié, en raison surtout des investissements accrus dans les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée pendant la pandémie de COVID-19, ce qui a été en partie neutralisé par la réduction des dépenses dans d'autres programmes du secteur de la santé, notamment un moins grand nombre de visites chez le médecin et d'interventions médicales non urgentes. Les principaux investissements en matière de soins de santé visaient ce qui suit :

- Soutenir la stratégie de dépistage de la COVID-19 adoptée par la province, notamment le maintien et l'amélioration de la capacité des laboratoires, et soutenir les centres d'évaluation et de dépistage.
- Augmenter le nombre de lits d'hôpitaux pendant la pandémie de COVID-19 et réduire les arriérés des interventions chirurgicales découlant de retards ou d'annulations.
- Aider les hôpitaux publics de l'Ontario à se remettre des pressions financières engendrées et aggravées par la pandémie de COVID-19.
- Soutenir le programme de vaccination contre la COVID-19 en trois phases de l'Ontario. La première phase a débuté en décembre 2020 en donnant la priorité aux populations les plus vulnérables de la province et aux personnes qui s'occupent d'elles (environ 1,8 million de personnes), y compris les travailleuses et travailleurs de la santé, ainsi qu'à d'autres groupes prioritaires, tels que les résidents et les employés des foyers de soins de longue durée, les communautés des Premières Nations, les aînés dans des maisons de retraite, et les autres personnes âgées. Soutenir la prime temporaire en sus du salaire durant la pandémie, acheter de l'EPI et d'autres fournitures essentielles, et appuyer les efforts de la santé publique.
- Accorder des fonds aux foyers de soins de longue durée pendant la pandémie de COVID-19, notamment pour le financement des mesures de prévention et de contrôle des infections, la dotation en personnel et les EPI.
- Les charges du secteur de l'éducation ont été de 1,0 milliard de dollars, ou de 3,3 %, plus élevées que prévu, à cause principalement des investissements dans les écoles pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que dans l'Initiative de soutien aux apprenants et la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 en vue de fournir des paiements directs aux parents pour les aider à assumer les coûts supplémentaires liés à la COVID-19, ce qui a été en partie contrebalancé par les dépenses moins élevées que prévu des conseils scolaires.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire ont été de 0,9 milliard de dollars, ou de 8,4 %, moins élevées que prévu, en raison surtout des prestations accrues versées par le gouvernement fédéral aux étudiantes et étudiants, ainsi que des dépenses moins élevées que prévu des collèges étant donné la diminution du nombre d'inscriptions et des activités sur les campus causée par la pandémie de COVID-19.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été de 0,2 milliard de dollars, ou de 1,1 %, inférieures à ce qui était planifié, en raison surtout :
 - Des dépenses au titre de l'aide sociale plus faibles que prévu, étant donné les prestations versées aux particuliers et aux familles par le gouvernement fédéral durant la pandémie de COVID-19;

- Des dépenses au titre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle moins élevées, étant donné le moins grand nombre de personnes admises pour des soins en établissement et de demandes de financement direct présentées par des particuliers et des familles.
- Les charges du secteur de la justice ont été de 0,4 milliard de dollars, ou de 8,9 %, supérieures à ce qui était planifié, à cause principalement des dépenses engagées en lien avec la COVID-19 pour le nettoyage industriel, les produits et les fournitures médicaux, des frais de location de locaux pour faire en sorte que les établissements correctionnels et les tribunaux soient sécuritaires et accessibles, d'un soutien opérationnel fourni à la CAJO en raison de la fermeture d'entreprises non essentielles durant la pandémie, ainsi que d'un redressement comptable ponctuel ayant trait au programme des suramendes compensatoires.
- Les charges des autres programmes ont été de 6,0 milliards de dollars, ou de 19,9 %, supérieures à ce qui était prévu en raison surtout de ce qui suit :
 - Plus de 3,0 milliards de dollars pour la nouvelle Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui a procuré un soutien à plus de 100 000 petites entreprises admissibles touchées par la COVID-19.
 - Des investissements de plus de 2,7 milliards de dollars visant principalement les municipalités dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire fédéral-provincial, un financement additionnel lié à la reprise postpandémie, le Fonds de secours pour les services sociaux ainsi que les centres d'isolement de l'Ontario.
 - Un financement additionnel de plus de 2,0 milliards de dollars pour aider les réseaux de transport en commun municipaux à assurer la prestation des services de transport en commun essentiels durant la pandémie. Ces fonds provenaient notamment de l'Accord sur la relance sécuritaire et de sommes additionnelles versées par la province.
 - L'approvisionnement en EPI pour le secteur de l'éducation et le secteur public, ainsi que les coûts liés au soutien de la chaîne d'approvisionnement durant la pandémie de COVID-19.
 - Des fonds pour les mesures de prévention et de contrôle des infections à la COVID-19 dans les maisons de retraite et pour la prime temporaire en sus du salaire des travailleuses et travailleurs de première ligne pendant la pandémie.
 - Des mesures de soutien liées à la COVID-19 pour les communautés autochtones, la constatation de passifs éventuels découlant de revendications territoriales et liées à un territoire, ainsi que des paiements provenant du règlement relatif à la pollution au mercure.

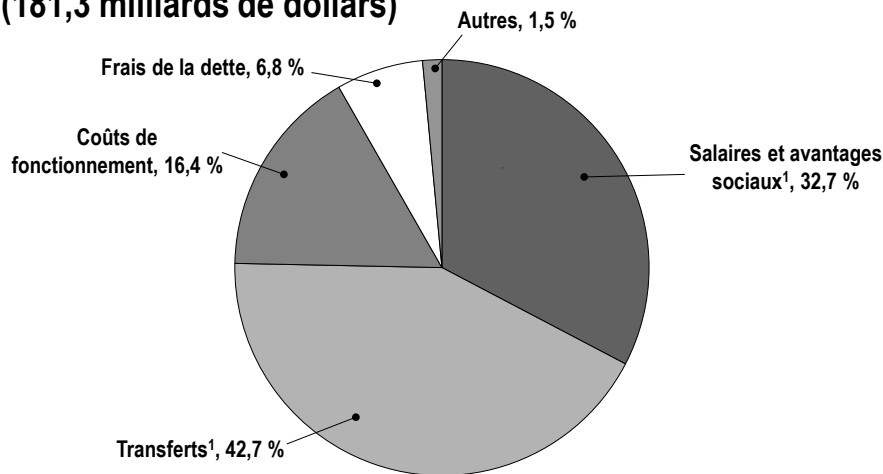
- Les autres charges de programmes pour 2020-2021 ont aussi découlé de ce qui suit :
 - Des versements au titre du crédit d'impôt pour les médias culturels moins élevés que prévu et des dépenses plus faibles des entités consolidées des secteurs du tourisme, de la culture et du patrimoine à l'échelle provinciale dont les activités ont été limitées ou ont cessé temporairement en raison de la COVID-19;
 - Un repli des dépenses en infrastructure, ce qui est principalement attribuable au ralentissement des projets de construction par rapport aux prévisions et des demandes présentées par les partenaires chargés de l'exécution de projets dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure à large bande, du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, à cause de la pandémie de COVID-19;
 - Des paiements de transfert moins élevés que ce qui avait été prévu, en raison des échéanciers modifiés de construction de projets de transport en commun municipaux et des amortissements inférieurs aux prévisions en raison des retards de mise en service de biens.
 - Le transfert de fonds de prévoyance pour assumer des charges de programmes dans divers secteurs pendant la pandémie pour faire en sorte que le système de santé ne soit pas submergé, que les soutiens essentiels soient disponibles et que les investissements soient faits dans les efforts de relance en vue de favoriser les emplois et l'économie;
 - Les charges moins élevées pour d'autres programmes découlant des coûts de fonctionnement inférieurs durant la pandémie.

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges. Les dépenses du gouvernement liées aux salaires et aux avantages sociaux comprennent les coûts relatifs aux organismes consolidés faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, ainsi qu'à la fonction publique de l'Ontario.

La part « Transferts » du graphique 4 tient compte des versements effectués à divers fournisseurs de services pour appuyer la prestation de services publics. Ces tiers bénéficiaires de financement englobent les fournisseurs de services de garde d'enfants, les organismes de services sociaux, les municipalités, les universités et les professionnels de la santé, y compris les médecins. Une partie importante des dépenses engagées par ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux. Les transferts n'englobent pas les transferts effectués aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges, qui sont inclus dans les autres types de charges tels que les coûts de fonctionnement et les salaires et avantages sociaux, qui sont déclarés par les organismes.

Dépenses par type de charges en 2020-2021 (181,3 milliards de dollars)

Graphique 4



¹ Les coûts liés à la rémunération pour les entités non consolidées (p. ex., municipalités, universités) et les paiements aux médecins pour des services médicaux sont inclus dans Transferts.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport au budget de 2020

Le total des charges de programmes a été de 5,6 milliards de dollars inférieur aux chiffres du budget de 2020, pour se chiffrer à 169,0 milliards de dollars. Les variations des charges de programmes sont surtout attribuables à ce qui suit :

- Le budget de 2020 a été élaboré pendant la deuxième vague de la COVID-19, marquée au coin de l'incertitude quant à l'évolution, à la durée et à la gravité de la pandémie. Il prévoyait des ressources supplémentaires pour le secteur de la santé. Vu l'incertitude continue concernant le risque d'éclosions et de futures vagues de la pandémie, des fonds substantiels ont été mis à la disposition des secteurs cruciaux, particulièrement les soins de santé et les hôpitaux. La troisième vague n'a pas atteint son sommet ni commencé à s'atténuer avant la fin du printemps et le début de l'été 2021, tant et si bien que les dépenses ont été moins élevées que prévu pour 2020-2021, car la plupart des dépenses en lien avec la troisième vague de la pandémie ont été engagées en 2021-2022. Les dépenses dans le secteur de la santé sont de 3,5 milliards de dollars, ou 4,8 %, inférieures aux prévisions du budget de 2020. Les investissements importants faits pour lutter contre la pandémie ont été compensés par les coûts plus bas que prévu dans d'autres secteurs des soins de santé.
- Les charges du secteur de la santé ont englobé des fonds accrus pour l'augmentation du nombre de lits d'hôpitaux, ainsi que des investissements clés dans le secteur des foyers de soins de longue durée, notamment du soutien pour des mesures de prévention et de contrôle des infections, telles que l'accroissement des effectifs, de l'EPI et des pratiques de désinfection, ainsi que du soutien lié à la capacité par l'entremise des centres de soins spécialisés pour la gestion des éclosions dans les foyers de soins de longue durée.

- De plus, durant la pandémie, on a eu moins recours au Programme d'appareils et accessoires fonctionnels et il y a eu un moins grand nombre de visites chez le médecin et d'interventions médicales non urgentes. Des fonds avaient été dégagés pour que les services des médecins liés à la COVID-19 puissent répondre aux nouveaux besoins découlant de la pandémie. Par exemple, des changements temporaires ont été apportés pour rediriger les médecins vers les centres d'évaluation et le secteur hospitalier, permettant aux hôpitaux d'optimiser leur capacité et de redéployer des médecins pour faire face aux flambées de cas de COVID-19.
- Les charges du secteur de l'éducation ont été de 0,3 milliard de dollars, ou de 1,0 %, plus élevées que selon le plan, à cause principalement des investissements dans les écoles pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que dans la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 en vue de fournir des paiements directs aux parents pour les aider à assumer les coûts supplémentaires liés à la COVID-19, ce qui a été en partie contrebalancé par les dépenses moins élevées que prévu des conseils scolaires.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire ont été de 0,9 milliard de dollars, ou de 8,4 %, inférieures à ce qui avait été planifié, en raison surtout des prestations accrues versées par le gouvernement fédéral aux étudiantes et étudiants et des dépenses moins élevées que prévu des collèges, étant donné la diminution du nombre d'inscriptions et des activités sur les campus causée par la pandémie de COVID-19.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été de 0,4 milliard de dollars, ou de 2,2 %, inférieures à ce qui était planifié, en raison surtout de ce qui suit :
 - Des dépenses au titre de l'aide sociale inférieures aux prévisions en raison des prestations versées aux familles par le gouvernement fédéral durant la pandémie de COVID-19;
 - Des dépenses au titre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle plus faibles que prévu, étant donné le moins grand nombre de personnes admises pour des soins en établissement et de demandes de financement direct présentées par des particuliers et des familles.
- Les charges du secteur de la justice ont été de 0,3 milliard de dollars, ou de 6,5 %, supérieures à ce qui était planifié, à cause principalement des dépenses engagées en lien avec la COVID-19 pour le nettoyage industriel, les produits et les fournitures médicaux, des frais de location de locaux pour faire en sorte que les établissements correctionnels et les tribunaux soient sécuritaires et accessibles, d'un soutien opérationnel fourni à la CAJO en raison de la fermeture d'entreprises non essentielles durant la pandémie, ainsi que d'un redressement comptable ponctuel ayant trait au programme des suramendes compensatoires. Cette augmentation a été en partie neutralisée par la baisse de certains coûts de fonctionnement durant la pandémie.

- Les charges des autres programmes ont été de 1,3 milliard de dollars, ou de 3,5 %, inférieures à ce qui était planifié, en raison surtout de ce qui suit :
 - Un repli des dépenses en infrastructure, principalement attribuable aux retards causés par la COVID-19, notamment pour des projets de construction et des demandes présentées par les partenaires chargés de l'exécution de projets dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure à large bande, du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;
 - Des dépenses plus faibles des entités consolidées des secteurs du tourisme, de la culture et du patrimoine à l'échelle provinciale dont les activités ont été limitées ou ont cessé temporairement en raison de la COVID-19;
 - Le transfert de fonds de prévoyance pour assumer des charges de programme dans divers secteurs pendant la pandémie pour faire en sorte que le système de santé ne soit pas submergé, que les soutiens essentiels soient disponibles et que les investissements soient faits dans les efforts de relance en vue de favoriser les emplois et l'économie;
 - Des paiements de transfert moins élevés que ce qui avait été prévu en raison des échéanciers modifiés de construction de projets de transport en commun municipaux et des amortissements inférieurs aux prévisions en raison des retards de mise en service de biens.
- Les autres charges de programmes pour 2020-2021 ont découlé également de ce qui suit :
 - La Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui a été accordée à plus de 100 000 petites entreprises admissibles touchées par la pandémie de COVID-19;
 - Les investissements visant principalement les municipalités, dont un financement additionnel lié à la reprise postpandémie, le Fonds de secours pour les services sociaux ainsi que les centres d'isolement de l'Ontario;
 - L'approvisionnement en EPI pour le secteur de l'éducation et le secteur public, ainsi que les coûts liés au soutien de la chaîne d'approvisionnement durant la pandémie de COVID-19;
 - Des fonds pour les mesures de prévention et de contrôle des infections à la COVID-19 dans les maisons de retraite et pour la prime temporaire en sus du salaire des travailleuses et travailleurs de première ligne pendant la pandémie;
 - Des mesures de soutien liées à la COVID-19 pour les communautés autochtones, la constatation de passifs éventuels découlant de revendications territoriales et liées à un territoire, ainsi que des paiements provenant du règlement relatif à la pollution au mercure.

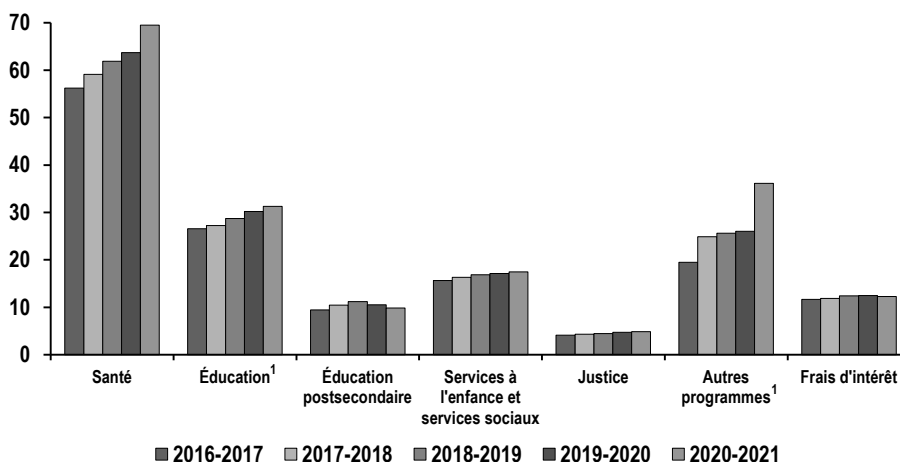
Tendances des charges

Le graphique 5 montre les récentes tendances des dépenses pour les principaux secteurs de programmes.

Charges par secteur – comparaison sur 5 ans

Graphique 5

En milliards de dollars



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes, conformément à la présentation du tableau 3.9 du budget de 2020.

Nota : Les chiffres réels pour 2016-2017 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints.

Pour bon nombre de secteurs, la tendance des charges est à la hausse, ce qui s'explique principalement par les investissements ponctuels faits en 2019-2020 et 2020-2021 dans le cadre de l'intervention du gouvernement face à la pandémie de COVID-19, qui comportait des investissements de 19,1 milliards de dollars.

- Les charges du secteur de la santé ont augmenté pour passer de 56,2 milliards de dollars en 2016-2017 à 69,5 milliards de dollars en 2020-2021, soit une hausse de 5,4 % en moyenne par année. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :
 - Des investissements ponctuels pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment des fonds pour prévenir et endiguer les éclosions du virus dans les foyers de soins de longue durée;
 - Un soutien aux hôpitaux et pour les services de soins à domicile et en milieu communautaire de l'Ontario;
 - Un accès amélioré aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances;
 - Les demandes accrues présentées à l'Assurance-santé étant donné la croissance de la population et un plus grand recours aux programmes de médicaments et aux interventions en oncologie.

- Les charges du secteur de l'éducation se sont accrues, passant de 26,5 milliards de dollars en 2016-2017 à 31,3 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui équivaut à une hausse de 4,2 % en moyenne par année. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :
 - Soutien direct fourni aux parents dans le cadre de l'Initiative de soutien aux apprenants et de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19, et soutien accordé pour assurer le fonctionnement sécuritaire des écoles au sein du secteur de l'éducation en raison de la pandémie de COVID-19 en 2020-2021.
 - Améliorations négociées pour la main-d'œuvre des conseils scolaires, dont des augmentations salariales et des investissements dans la dotation en personnel et dans les priorités locales. De plus, le nombre d'inscriptions a progressé pendant cette période.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire ont augmenté, pour passer de 9,4 milliards de dollars en 2016-2017 à 9,8 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente 1,0 % en moyenne, par année. L'augmentation est surtout attribuable à la croissance des dépenses du secteur des collèges, qui est en partie neutralisée par l'aide financière accordée aux étudiantes et étudiants et les dépenses en immobilisation.
- Les charges du secteur des services sociaux et des services à l'enfance ont augmenté, passant de 15,7 milliards de dollars en 2016-2017 à 17,5 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 2,7 % en moyenne, par année. Cette augmentation découle principalement :
 - Des investissements faits pour soutenir l'intervention face à la pandémie de COVID-19, notamment la prime temporaire en sus du salaire et l'augmentation temporaire des salaires des préposés aux services de soutien à la personne;
 - De l'accroissement du nombre de cas dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées;
 - Des investissements dans le Programme ontarien des services en matière d'autisme;
 - De la demande croissante de services, de plus en plus complexes, pour des personnes ayant une déficience intellectuelle;
 - Des initiatives de transformation des programmes des services de bien-être de l'enfance et destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle en vue de mieux répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes pris en charge.
- Les charges du secteur de la justice se sont accrues, passant de 4,1 milliards de dollars en 2016-2017 à 4,9 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui équivaut à une hausse de 4,1 % en moyenne, par année. Cette augmentation découle principalement de ce qui suit :

- Des charges engagées en lien avec la COVID-19 pour le nettoyage industriel, les produits et les fournitures médicaux et des frais de location de locaux pour faire en sorte que les établissements correctionnels et les tribunaux soient sécuritaires et accessibles. Cela a été en partie neutralisé par la baisse de certains coûts de fonctionnement durant la pandémie.
- De nouvelles initiatives de la lutte contre la traite des personnes et de la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence.
- Des augmentations aux conventions collectives des membres de la Police provinciale de l'Ontario et des agents des services correctionnels.
- Les versements effectués en vertu de la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant*.
- Un redressement comptable ponctuel ayant trait au programme des suramendes compensatoires en 2020-2021.
- Les charges des autres programmes ont augmenté pour passer de 19,5 milliards de dollars en 2016-2017 à 36,1 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui représente une hausse de 16,6 % en moyenne, par année. Cette augmentation est surtout attribuable à l'intervention du gouvernement face à la pandémie de COVID-19 consistant en des investissements de 10,2 milliards de dollars en 2020-2021 pour faire en sorte que les soutiens essentiels soient disponibles, et des investissements ont été faits dans les efforts de relance en vue de favoriser les emplois et l'économie :
 - Une hausse des dépenses de plus de 6,0 milliards de dollars découlant de l'élargissement des programmes d'atténuation du prix de l'électricité, notamment la remise de l'Ontario pour l'électricité qui a réduit les factures d'électricité de la plupart des clients résidentiels, des exploitations agricoles et des petites entreprises. La remise de l'Ontario pour l'électricité a aussi accru la transparence des factures d'électricité dans la province, tout en maintenant les initiatives d'atténuation des tarifs. Il y a eu aussi la mise en œuvre du transfert des coûts de l'énergie renouvelable, qui a permis aux moyennes et grandes entreprises industrielles et commerciales de réduire leurs factures d'électricité. Environ 938 millions de dollars de ce montant ont été consacrés aux programmes de soutien énergétique en raison de la COVID-19 en 2020-2021, notamment le tarif d'électricité en vigueur durant les heures creuses, le report d'une partie des charges relatives au rajustement global, ainsi que la mise en œuvre des remises pour les coûts d'énergie et du Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19.
 - Plus de 3,0 milliards de dollars dans le cadre de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui a procuré une aide à plus de 100 000 petites entreprises admissibles touchées par la COVID-19.

- Des investissements de plus de 2,7 milliards de dollars visant principalement les municipalités dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire fédéral-provincial, un financement additionnel lié à la reprise postpandémie, le Fonds de secours pour les services sociaux ainsi que les centres d'isolement de l'Ontario.
- Un financement additionnel de plus de 2,0 milliards de dollars pour soutenir les réseaux de transport en commun durant la pandémie en 2020-2021. Ces fonds provenaient notamment du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire et de sommes additionnelles versées par la province pour aider les municipalités à continuer d'assurer la prestation des services de transport en commun essentiels.
- Une hausse des dépenses en immobilisations dans les transports en commun et les routes provinciales, dont le financement de projets de transport en commun municipaux et les charges d'amortissement des biens provinciaux en service.
- Une hausse de 509 millions de dollars des dépenses de 2016-2017 à 2020-2021 en raison d'investissements supplémentaires dans les programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux (le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées), la revitalisation du secteur riverain de Toronto et l'infrastructure à large bande.
- Des fonds pour les mesures de prévention et de contrôle des infections à la COVID-19 dans les maisons de retraite et pour la prime temporaire en sus du salaire des travailleuses et travailleurs de première ligne pendant la pandémie.
- Des mesures de soutien liées à la COVID-19 pour les communautés autochtones, la constatation de passifs éventuels découlant de revendications territoriales et liées à un territoire, ainsi que des paiements provenant du règlement relatif à la pollution au mercure.

Intérêt sur la dette

Malgré les défis causés par la pandémie, les charges liées à l'intérêt sur la dette ont été de plus de 0,9 milliard de dollars inférieures au plan de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* en 2020-2021, ce qui est surtout attribuable aux taux d'intérêt plus faibles que prévu pour le refinancement de la dette arrivant à échéance et la nouvelle dette contractée pour financer le déficit et les investissements dans les immobilisations corporelles.

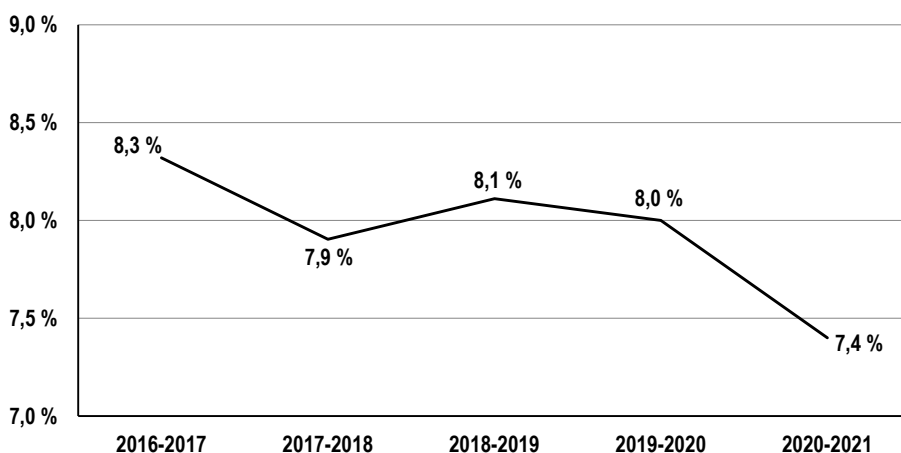
Les charges liées à l'intérêt sur la dette étaient de 0,2 milliard de dollars inférieures au plan du budget de 2020 en 2020-2021, en raison surtout de taux d'intérêt plus faibles que prévu, ce qui a été neutralisé par des redressements de consolidation plus élevés que prévu, notamment la plus faible capitalisation des intérêts.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette ont diminué pour passer de 12,5 milliards de dollars en 2019-2020 à 12,3 milliards de dollars en 2020-2021 en raison des plus faibles taux d'intérêt pour le refinancement de la dette arrivant à échéance et de la nouvelle dette contractée en vue de financer le déficit et les investissements dans les immobilisations. Voir le tableau 3.

Le graphique 6 illustre que le ratio de l'intérêt sur la dette par rapport au total des revenus a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 8,3 % en 2016-2017 au niveau actuel de 7,4 %. La diminution du ratio, qui est passé de 8,0 % en 2019-2020 à 7,4 % en 2020-2021 est attribuable au fait que le taux d'augmentation du total des revenus de l'Ontario a été supérieur au taux d'augmentation des charges liées à l'intérêt sur la dette de la province.

Intérêt sur la dette par rapport au total des revenus – tendance sur 5 ans

Graphique 6



Analyse des chiffres liés à la COVID-19

Charges liées à la COVID-19 par secteur en 2020-2021 (en milliards de dollars)		Tableau 4
Charges		Chiffres réels 2020-2021
Secteur de la santé		5,1
Secteur de l'éducation		2,9
Secteur de l'éducation postsecondaire		0,3
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux		0,4
Secteur de la justice		0,2
Autres programmes		10,2
Total des charges		19,1

Nota : Le total peut ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des dépenses estimatives liées à la COVID-19 en 2020-2021 s'est élevé à 19,1 milliards de dollars, ce qui s'explique principalement par ce qui suit :

- Les charges du secteur de la santé ont atteint 5,1 milliards de dollars en raison d'investissements pour :
 - Accélérer les tests de dépistage de la COVID-19 et la gestion des contacts, et soutenir un plan panprovincial de déploiement des vaccins;
 - Aider les hôpitaux à assumer les charges liées à la COVID-19 et à renforcer leur capacité de prodiguer les soins intensifs, notamment par l'ajout de lits, ainsi qu'à réduire les arriérés d'interventions chirurgicales;
 - Acheter les EPI et les fournitures essentielles pour protéger les travailleuses et travailleurs de la santé, les patients et la population dans l'ensemble de la province et soutenir les mesures de prévention et de contrôle des infections;
 - Fournir des soutiens additionnels en santé mentale et lutte contre les dépendances puisque la pandémie a eu pour effet d'intensifier les besoins dans ces domaines;
 - Appuyer les foyers de soins de longue durée pendant la pandémie de COVID-19, notamment du financement pour les mesures de prévention et d'endiguement des infections, la dotation en personnel et l'achat d'EPI.
- Les charges du secteur de l'éducation ont atteint 2,9 milliards de dollars en raison notamment de paiements versés directement aux parents dans le cadre de l'Initiative de soutien aux apprenants et de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19, ainsi que d'investissements pour la réouverture sécuritaire des écoles et des services de garde d'enfants.

- D'autres charges de programmes de 10,2 milliards de dollars, notamment :
 - Un montant de 3,0 milliards de dollars affecté à la nouvelle Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui a procuré une aide à plus de 100 000 petites entreprises ayant dû fermer leurs portes ou restreindre considérablement leurs services en raison des mesures de santé publique provinciales;
 - Des investissements de 2,7 milliards de dollars affectés principalement au soutien du fonctionnement des municipalités aux termes de l'Accord sur la relance sécuritaire fédéral-provincial et au financement provincial visant la reprise postpandémie, ainsi qu'à des services essentiels aux sans-abri par l'entremise du Fonds de secours pour les services sociaux;
 - Un montant de plus de 2,0 milliards de dollars principalement affecté aux investissements dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire fédéral-provincial pour fournir du financement aux réseaux de transport en commun municipaux afin de soutenir leur fonctionnement sécuritaire durant la pandémie de COVID-19.

Remarque : Ces totaux englobent le soutien fédéral, notamment dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire. La section qui suit renferme plus de renseignements à ce sujet.

Programmes d'intervention face à la COVID-19 fédéraux-provinciaux

- Depuis le début de la pandémie, l'Ontario a travaillé en collaboration avec le gouvernement fédéral pour obtenir des investissements fédéraux considérables dans le but de soutenir la population ontarienne. Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire (ARS), l'Ontario a obtenu 5,1 milliards de dollars en 2020-2021 afin de protéger la santé et la sécurité du public, de se préparer à d'autres vagues potentielles de la COVID-19 et de soutenir le redémarrage sécuritaire de l'économie.
- L'Ontario et le gouvernement fédéral ont conclu cet accord le 16 septembre 2020.
- Le financement que l'Ontario a reçu provenait de diverses sources. Ainsi, 3,1 milliards de dollars ont été versés par l'entremise du volet des soins de santé, ce qui englobait 1,2 milliard de dollars pour le dépistage, la recherche des contacts et la gestion des données, 1,2 milliard de dollars pour l'achat d'EPI, 466 millions de dollars pour accroître la capacité du système de soins de santé et des services de santé mentale et 287 millions de dollars pour soutenir les populations vulnérables. De plus, 1,8 milliard de dollars ont été octroyés pour les municipalités et les réseaux de transport en commun et 235 millions de dollars pour les services de garde d'enfants à l'intention des personnes retournant au travail.

- Outre l'ARS, l'Ontario a obtenu un financement de 1,1 milliard de dollars du gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds de soutien des travailleurs essentiels, qui a procuré une augmentation salariale temporaire aux travailleuses et travailleurs de première ligne et aux préposés aux services de soutien à la personne admissibles. L'Ontario a aussi obtenu 763 millions de dollars dans le cadre du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire afin de fournir des soutiens essentiels et des EPI pour faciliter la réouverture sécuritaire des écoles, protéger les élèves et le personnel, et soutenir l'apprentissage en ligne et en présentiel. L'Ontario a reçu un financement supplémentaire ponctuel dans le cadre de l'Entente sur le perfectionnement de la main-d'œuvre et a enregistré un financement ponctuel de 8,6 millions de dollars dans le cadre de l'Accord bilatéral Canada-Ontario sur les priorités pancanadiennes en matière de soins virtuels pour lutter contre la COVID-19, en plus d'autres soutiens.

Analyse de l'état de la situation financière

Actif financier

Actif financier (en milliards de dollars)					Tableau 5
	Chiffres réels 2020-2021	% du total	Chiffres réels 2019-2020	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33,4	28,4 %	23,1	24,5 %	10,3
Placements	28,9	24,6 %	26,1	27,7 %	2,8
Débiteurs	15,3	13,0 %	9,8	10,4 %	5,5
Prêts en cours	12,1	10,3 %	12,1	12,9 %	0,0
Autres actifs	1,2	1,0 %	1,2	1,3 %	0,0
Participations dans des entreprises publiques	26,6	22,7 %	21,8	23,2 %	4,8
Total de l'actif financier	117,4	100,0 %	94,1	100,0 %	23,3
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.					

L'actif financier comprend les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements dont dispose la province pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; d'autres actifs, y compris les participations dans des entreprises publiques.

L'actif financier de la province a augmenté de 23,3 milliards de dollars en 2020-2021 par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à ce qui suit (voir le tableau 5) :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont été de 10,3 milliards de dollars plus élevés en raison surtout des opérations, des investissements et des activités financières et liées aux immobilisations englobant des emprunts anticipés de 6,1 milliards de dollars, ainsi que la constitution de réserves de liquidités suffisantes pour financer la dette arrivant à échéance de 3,3 milliards de dollars au cours du prochain exercice.
- Les placements ont été de 2,8 milliards de dollars plus élevés en raison surtout des emprunts anticipés et de la gestion des paiements arrivant à échéance, ainsi que de l'augmentation des placements par le secteur parapublic. Les placements englobent des obligations du gouvernement et des titres à taux fixe, tels que des certificats de placement garantis et des obligations du gouvernement du Canada.
- Les débiteurs ont été de 5,5 milliards de dollars plus élevés en raison surtout d'une hausse des débiteurs pour l'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres revenus fiscaux, ce qui a été neutralisé par une diminution de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente. Des augmentations des paiements de transfert et d'autres débiteurs, dont des paiements du gouvernement du Canada pour des programmes et des projets, ont aussi contribué à la hausse.

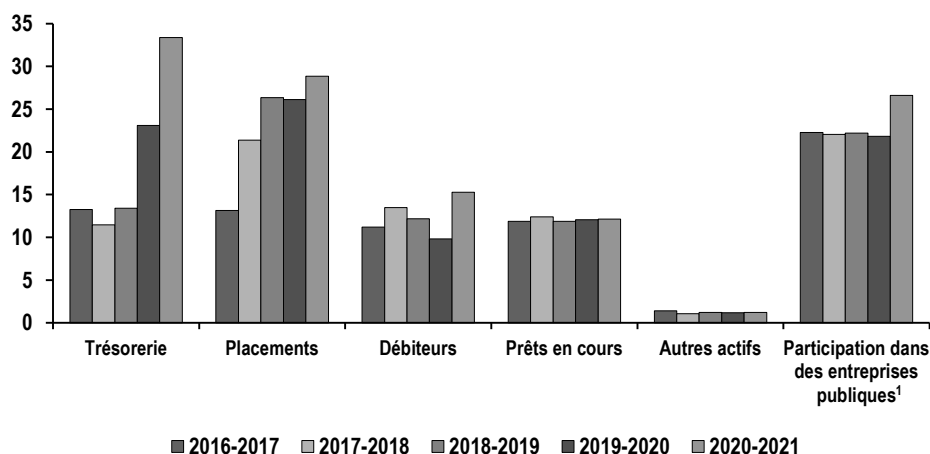
- Les participations dans des entreprises publiques ont augmenté de 4,8 milliards de dollars en raison surtout de l'augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires, ainsi que des bénéfices non répartis de ces entreprises.

Le graphique 7 indique les tendances récentes de l'actif financier de la province.

Actif financier – comparaison sur 5 ans

Graphique 7

En milliards de dollars



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc. et Société ontarienne de vente du cannabis).

Nota : Les chiffres réels pour 2016-2017 tiennent compte d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints. Les chiffres réels pour 2016-2017 à 2017-2018 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des comptes des marchés. Les chiffres réels pour 2016-2017 à 2017-2018 tiennent compte d'une modification de la présentation des placements.

Le total des participations nettes dans les entreprises publiques a été relativement stable jusqu'en 2019-2020, mais ce total a augmenté considérablement en 2020-2021. L'augmentation nette s'explique principalement par l'augmentation de la juste valeur des participations dans le fonds de l'Ontario à des fins nucléaires pour la gestion des déchets nucléaires et le déclassé, ainsi que par les bénéfices non répartis de la province dans des entreprises publiques.

Le niveau des autres actifs financiers, y compris la trésorerie, les débiteurs et les placements, tend à être plus variable, puisque ces actifs sont souvent le fait de circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les emprunts anticipés pour répondre aux besoins de la période suivante.

Immobilisations corporelles

Le gouvernement est chargé d'un important portefeuille d'actifs non financiers, qui sont presque entièrement constitués d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles appartenant à la province et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de l'Ontario. Ces actifs englobent ceux que la province possède directement, tels que les routes provinciales, ainsi que les actifs des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges et des organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. On tient compte des actifs des entreprises publiques dans l'état de la situation financière de la province en tant que « participations dans des entreprises publiques » sous « Actif financier ».

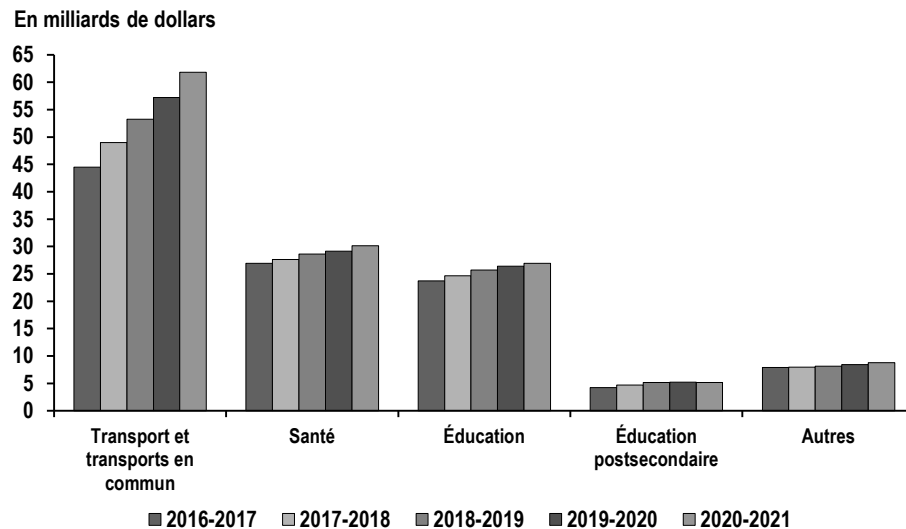
La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite s'établissait à 132,8 milliards de dollars en 2020-2021, soit une augmentation de 6,4 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ensemble, les immeubles, notamment les hôpitaux, les écoles et les collèges, constituent la plus grande part de ce montant, soit 62,5 milliards de dollars. Le total comporte aussi des biens en construction, dont certains sont construits selon le modèle des partenariats publics-privés, en vertu duquel le secteur privé finance les biens durant la construction. Le bilan inclut les biens en construction. On traite de l'incidence que le modèle des partenariats publics-privés a sur le passif du bilan dans la section « Autre financement à long terme ».

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 5,5 % par année au cours de la période allant de 2016-2017 à 2020-2021. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la construction et à la rénovation d'immeubles ainsi qu'à l'infrastructure de transport, comprenant les autoroutes provinciales, les ponts et le réseau de transport en commun appartenant à Metrolinx, un organisme de la province.

Voir le graphique 8 pour les récentes tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales par secteur.

Tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales – comparaison sur 5 ans

Graphique 8



Dépenses au titre de l'infrastructure

Les dépenses au titre de l'infrastructure de la province en 2020-2021 ont été de 15,4 milliards de dollars (voir le tableau 6). Cela comprenait 13,0 milliards de dollars investis dans des actifs appartenant à la province et à ses entités consolidées, comme il en est question dans la section sur les immobilisations corporelles, et 2,4 milliards de dollars fournis aux fins d'investissement dans les immobilisations à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure. Le total a été inférieur aux 15,8 milliards de dollars établis dans le budget de 2020, principalement à cause des retards dans l'exécution de projets d'investissement dans un certain nombre de secteurs, ainsi que d'un niveau d'activité inférieur aux prévisions par les partenaires chargés de l'exécution de programmes fondés sur les demandes, tels que les programmes fédéraux d'infrastructure. Cela a été contrebalancé en partie par des investissements plus élevés que prévu dans le secteur de la santé, notamment la modification d'installations et l'acquisition d'équipement médical pour aider à lutter contre l'éclosion de COVID-19.

Dépenses au titre de l'infrastructure, 2020-2021 (en milliards de dollars)			Tableau 6
Secteur	Investissement dans les immobilisations ¹	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ²	Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transport et transports en commun	6,9	1,1	7,9
Santé	2,9	0,2	3,1
Éducation	2,0	0,0	2,0
Éducation postsecondaire	0,3	0,1	0,4
Autres secteurs ³	0,9	1,0	1,9
Totaux⁴	13,0	2,4	15,4

¹ Englobe des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

² Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations.

³ Comprennent l'administration du gouvernement, les ressources naturelles, les services sociaux et les secteurs de la culture et du tourisme.

⁴ Comprennent les investissements de tierces parties dans les entités consolidées comme les hôpitaux, les collèges et les conseils scolaires.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Passif

Le passif de la province est constitué de la dette et d'autres obligations financières, dont des créiteurs, des fonds reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas encore été dépensés et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Voir le tableau 7.

Passif (en milliards de dollars)		Tableau 7			
	Chiffres réels 2020-2021	% du total	Chiffres réels 2019-2020	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Créiteurs et charges à payer	36,7	7,5 %	28,6	6,4 %	8,1
Dette	405,0	82,5 %	372,8	83,3 %	32,2
Autre financement à long terme	16,9	3,4 %	15,0	3,4 %	1,9
Revenus et apports en capital reportés	14,2	2,9 %	13,2	3,0 %	1,0
Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	13,1	2,7 %	12,1	2,7 %	1,0
Autres passifs	5,2	1,1 %	5,7	1,3 %	(0,5)
Total du passif	491,0	100,0 %	447,4	100,0 %	43,6

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dette

La dette et les autres genres de financement à long terme constituent la plus grande partie du passif. Entre 2019-2020 et 2020-2021, la dette a augmenté de 32,2 milliards de dollars pour atteindre 405,0 milliards de dollars à la fin de l'exercice en vue principalement de financer le déficit de fonctionnement et les investissements dans l'infrastructure.

Le tableau 8 résume la façon dont la province a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2020-2021.

Affectation des nouveaux fonds de la province, 2020-2021 (en milliards de dollars)	Tableau 8
Déficit de fonctionnement et autres opérations ¹	8,1
Investissement dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges ²	10,6
Augmentation de la trésorerie et des placements de la province financés par des avoirs liquides ³	13,0
	31,7
Diminution d'autre financement à long terme, immobilisations corporelles financées par des partenariats publics-privés ⁴	0,4
Nouveau financement net	32,2

¹ Diminution de la trésorerie découlant d'une hausse nette de 8,3 milliards de dollars des variations de l'actif et du passif, déduction faite du déficit de fonctionnement de la province de 16,4 milliards de dollars. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

² Nouveaux investissements dans des immobilisations corporelles de 10,8 milliards de dollars moins le produit de 0,2 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

³ Diminution de la trésorerie en raison du remboursement de placements dépassant les achats de 2,7 milliards de dollars et de l'accumulation de la réserve de trésorerie de 10,3 milliards de dollars.

⁴ Y compris une diminution nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre de partenariats publics-privés. Voir la note 4 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 59,8 milliards de dollars en 2020-2021, comparativement à son programme de 2019-2020 qui se chiffrait à 39,5 milliards de dollars.

Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe la dette contractée pour financer la construction des biens publics, y compris ceux obtenus dans le cadre de partenariats publics-privés. Tous les biens appartenant à la province et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement, font partie du bilan de la province pendant la construction et au moment où le passif est engagé. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, se reporter à la section sur les immobilisations corporelles.

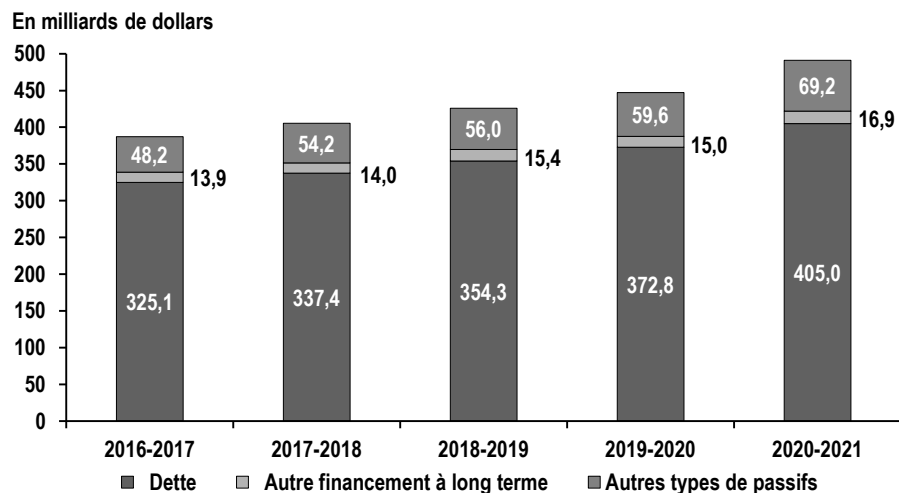
Autres types de passifs

Les autres types de passifs englobent les créiteurs, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, les paiements de transfert reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas été dépensés et représentant des revenus reportés, et d'autres éléments.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de la province. Cette tendance au cours de la période allant de 2016-2017 à 2020-2021 montre que la dette publique a augmenté, en raison surtout du financement des investissements dans les immobilisations et du déficit annuel. Les autres types de passifs, dont les créiteurs et les revenus reportés, ont tendance à être plus variables, puisqu'ils s'appliquent souvent à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour des biens et des services.

Passif – tendance sur 5 ans

Graphique 9



Nota : Les chiffres réels pour 2016-2017 tiennent compte d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints. Les chiffres réels pour 2016-2017 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des comptes des marchés. Les chiffres réels pour 2016-2017 à 2017-2018 tiennent compte d'une modification de la présentation de la dette.

Risques et gestion des risques

L'information et les résultats financiers de la province sont assujettis à différents risques et incertitudes sur lesquels le gouvernement n'a que peu ou pas de contrôle. La COVID-19 a été difficile à gérer pour tous les gouvernements du monde, y compris celui de l'Ontario, car elle a affecté les structures sanitaires, économiques et sociales de la province, ce qui a nécessité une intervention gouvernementale rapide pour contrer la menace mondiale. Cette intervention comprenait des dépenses et des investissements supplémentaires pour protéger les citoyens et assurer la continuité des services sur lesquels la population de l'Ontario compte, notamment dans les secteurs de la santé, de la justice, de l'éducation et des services sociaux, ainsi que l'adaptation des politiques et des programmes. Par ailleurs, le gouvernement a pris des mesures audacieuses, au moment opportun, pour moderniser les services et contrer l'impact économique pour les entreprises de l'Ontario.

À cette fin, le gouvernement a utilisé toute une gamme d'outils, dont les fonds de prévoyance, pour s'attaquer aux risques qui s'étaient matérialisés. Par l'entremise du fonds de prévoyance standard, la province a engagé un total de 3,0 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars au titre du fonctionnement et 0,1 milliard de dollars au titre des immobilisations) dans le budget de 2020, une hausse par rapport aux 1,3 milliard de dollars de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*. Compte tenu des répercussions incertaines et sans précédent de la pandémie, un supplément de 2,1 milliards de dollars a été ajouté au fonds de prévoyance standard en 2020-2021 après la publication du budget de 2020. Le fonds de prévoyance standard a été utilisé pour soutenir différentes initiatives, telles que les suivantes :

- La Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 pour fournir un soutien financier aux familles comptant des apprenants afin de les aider à assumer les coûts supplémentaires occasionnés par la pandémie de COVID-19;
- Environ 50 % de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, qui a apporté une aide aux petites entreprises ayant dû fermer leurs portes ou réduire considérablement leurs services en raison des mesures de santé publique provinciales;
- L'approvisionnement en EPI pour le secteur de l'éducation et le secteur public, ainsi que les coûts liés au soutien de la chaîne d'approvisionnement durant la pandémie de COVID-19;
- Une aide ponctuelle aux 444 municipalités et aux réseaux de transport en commun municipaux de l'Ontario pour aider les administrations municipales à faire face aux pressions exercées sur le plan opérationnel et à maintenir les services cruciaux comme les transports en commun;
- Le maintien des soutiens aux sans-abris en vue d'assurer la continuité de l'aide cruciale offerte aux personnes vulnérables en fonction des besoins locaux, ainsi qu'une aide aux gestionnaires de services municipaux et aux partenaires des programmes autochtones pour faire face à l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans les refuges;
- Des dépenses récurrentes ou ponctuelles pour la lutte d'urgence contre les incendies de forêt, les secours aux sinistrés et les coûts liés aux revendications territoriales.

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour combattre la pandémie de COVID-19 et soutenir la reprise économique de la province, le gouvernement a aussi maintenu des fonds de prévoyance ciblés sur la COVID-19 en 2020-2021, qui ont été entièrement affectés. Dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*, le Fonds de soutien à la population et à l'emploi et le fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 totalisaient 2,0 milliards de dollars et 1,0 milliard de dollars respectivement. Dans le budget de 2020, le Fonds de soutien à la population et à l'emploi et l'intervention face à la COVID-19, notamment le fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19, étaient dotés de 5,0 milliards de dollars et de 8,3 milliards de dollars respectivement.

En 2020-2021, le Fonds de soutien à la population et à l'emploi a notamment servi à soutenir les mesures qui suivent :

- Investir dans la première série de paiements provenant de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, ce qui a aidé plus de 100 000 petites entreprises ayant dû fermer leurs portes ou réduire considérablement leurs services en raison des mesures de santé publique provinciales;
- Verser aux parents des paiements au titre de l'Initiative de soutien aux apprenants pour les aider à compenser les coûts additionnels découlant de la COVID-19, comme la technologie nécessaire à l'apprentissage en ligne;
- En partenariat avec le gouvernement fédéral, fournir une aide d'urgence aux petites entreprises et à leurs locateurs par l'entremise du programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial;
- Accorder des réductions de l'impôt foncier à quelque 14 000 entreprises ayant dû fermer leurs portes ou réduire considérablement leurs services en raison des mesures de santé publique provinciales;
- Doubler les prestations du Régime de revenu annuel garanti pour une période de six mois, à compter d'avril 2020, afin de fournir un soutien d'urgence à plus de 190 000 personnes âgées à faible revenu;
- Élargir le Programme ontarien de gestion des risques pour qu'il protège les agriculteurs contre des défis imprévus comme les variations des prix, des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations ou la sécheresse, et la maladie;
- Soutenir des entreprises autochtones de petite et moyenne taille en leur fournissant le capital dont elles ont vraiment besoin pendant la pandémie, notamment des prêts pouvant atteindre 50 000 \$ accordés aux entreprises inadmissibles aux mesures fédérales et provinciales d'intervention face à la COVID-19 ou n'étant pas en mesure d'y avoir accès.

Le fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19 a servi à soutenir des mesures comme celles qui suivent :

- La stratégie provinciale relative au dépistage en laboratoire de la COVID-19, dont le maintien et l'amélioration des centres d'évaluation et la recherche de contacts;
- L'ajout de lits dans les hôpitaux et les autres installations de santé dans l'ensemble de la province pour traiter les cas de COVID-19 et améliorer l'accès aux soins;
- Le soutien aux hôpitaux pour les aider à assumer les dépenses liées à la COVID-19, comme la réduction des arriérés d'interventions chirurgicales découlant des retards ou des annulations et l'achat d'EPI et des fournitures essentielles pour protéger les travailleuses et travailleurs de la santé, les patients et la population dans l'ensemble de la province;
- Un financement pour les soutiens additionnels en santé mentale et lutte contre les dépendances puisque la pandémie a eu pour effet d'intensifier les besoins dans ces domaines;
- Des investissements dans les foyers de soins de longue durée pendant la pandémie de COVID-19, notamment du financement pour les mesures de prévention et d'endiguement des infections, la dotation en personnel et l'achat d'EPI.

La province surveille constamment le flux d'information sur les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau d'activité économique et de son rythme dans la province. L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé en vue de formuler des hypothèses aux fins de planification pour le gouvernement. Par souci de prudence dans sa planification financière, le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne des prévisions du secteur privé.

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, tels que les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Comme ces éléments représentent une plus petite part du total des revenus, comparativement aux sources de revenus plus importantes, telles que les revenus fiscaux, les risques qu'ils présentent sont relativement plus faibles pour le plan financier. En outre, ces risques sont difficiles à prévoir et à quantifier. Ainsi, les paiements de transfert fédéraux sont assujettis aux changements apportés aux politiques fédérales tandis que les bénéfices nets des entreprises publiques sont assujettis aux décisions réglementaires et aux conditions du marché. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

La collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, qui administre environ 77 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle à cette fin. En outre, l'Ontario explore actuellement des façons d'améliorer la prévision et la surveillance des rentrées d'impôt des sociétés.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme les litiges en cours et les revendications territoriales, et dont on peut raisonnablement faire une estimation, sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 1 des états financiers consolidés fournit d'autres détails à ce sujet.

La note 3 des états financiers consolidés explique les stratégies de gestion des risques de la province qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés avec prudence et de façon efficiente.

Les changements aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public formulés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public peuvent avoir une incidence sur les budgets, les estimations et les résultats de l'Ontario. Bien que les changements aux PCGR canadiens n'aient pas eu d'effet important pour l'exercice actuel, le Secrétariat du Conseil du Trésor surveille activement les changements proposés et fait part de ses observations aux autorités chargées d'établir les normes afin que celles-ci favorisent la prise de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, à la transparence et à la responsabilité en matière de rapports financiers.

Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers de la province. Le plan budgétaire de 2020 prévoyait une réserve de 2,5 milliards de dollars pour 2020-2021. En raison de l'incertitude économique que la pandémie a causée, ce montant était exceptionnel élevé par rapport aux montants des réserves typiques. Exclusion faite de cette réserve, le déficit prévu pour 2020-2021 dans le budget de 2020 se chiffrait à 36,0 milliards de dollars.

Ratios financiers clés

Dans cette section du rapport annuel, on se sert d'indicateurs financiers clés pour évaluer la situation financière de l'Ontario. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs montrent l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances de la province. Les ratios et le niveau de chacun au cours des cinq derniers exercices sont décrits au tableau 9.

Ratios financiers clés à la fin de l'exercice		Tableau 9				
		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Viabilité	Dette nette-PIB (%)	39,7 %	39,3 %	39,3 %	39,6 %	43,9 %
	Dette nette-total des revenus (%)	223,2 %	215,0 %	219,9 %	226,4 %	226,5 %
	Dette nette par habitant (\$)	22 636 \$	23 016 \$	23 620 \$	24 293 \$	25 354 \$
Souplesse	Intérêts sur la dette-total des revenus (%)	8,3 %	7,9 %	8,1 %	8,0 %	7,4 %
	Revenus autonomes-PIB (%)	14,7 %	15,2 %	15,0 %	14,7 %	15,4 %
Vulnérabilité	Transferts fédéraux-total des revenus (%)	17,4 %	16,5 %	16,3 %	16,3 %	20,6 %
	Dette en devises-total de la dette révisée (%)	17,1 %	17,9 %	17,1 %	16,1 %	15,8 %
	Dette en devises non couverte (%)	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %

Nota :

- 1) Les résultats réels pour 2016-2017 tiennent compte également d'un changement apporté au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints.
- 2) La dette nette a été retraitée pour tenir compte du fait que les charges payées d'avance et les stocks ont été reclassés dans l'actif non financier au lieu d'être intégrés à l'actif financier comme c'était le cas par le passé.
- 3) Depuis 2019-2020, l'Ontario présente la dette publique déduction faite de tout placement dans ses propres obligations et bons du Trésor.
- 4) Les prévisions des ratios de la dette nette et des ratios connexes dans le budget annuel sont fondées sur un calcul qui tient compte de la réserve.

Sources : Le PIB nominal est fondé sur les *Comptes économiques de l'Ontario* du premier trimestre de 2021 publiés par le ministère des Finances de l'Ontario. Les estimations démographiques proviennent de Statistique Canada.

Mesures de viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour acquitter les frais associés à ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de la province indique les demandes financières exercées sur l'économie et résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un ratio dette nette-PIB moindre indique généralement une viabilité accrue.

Le ratio dette nette-PIB de la province était de 43,9 % à la fin de l'exercice 2020-2021, ce qui est inférieur au ratio de 47,0 % prévu dans le budget de 2020. Comme le montre le tableau 9, ce ratio a augmenté de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent en raison surtout de la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une hausse marquée du déficit, et de l'impact économique de la pandémie qui a entraîné une baisse du PIB. Le ratio dette nette-total des revenus est une autre importante mesure de la viabilité, car la dette nette témoigne des revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et événements antérieurs. Un ratio dette nette-total des revenus moindre indique généralement une viabilité accrue. Ce ratio a augmenté de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, passant à 226,5 % en 2020-2021, ce qui est principalement attribuable au fait que la dette nette ont augmenté un peu plus rapidement que les revenus.

Mesures de souplesse

Le ratio intérêts sur la dette-total des revenus indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer les intérêts sur la dette et qui n'est donc pas disponible pour les programmes. Un ratio plus faible indique généralement qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 8,3 % en 2016-2017 au niveau actuel de 7,4 %. Les taux d'intérêt faibles qui s'appliquent au refinancement de la dette arrivant à échéance ou à la nouvelle dette contractée, conjugués à la stratégie de la province visant à prolonger les modalités d'échéance de son programme d'emprunt et à profiter de taux d'intérêt historiquement bas pendant une plus longue période, ont également contribué à la baisse des frais d'intérêt. Cette stratégie a permis de prolonger la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale, qui est passée d'environ 8 ans en 2009-2010 à 12 ans en 2020-2021.

Les revenus autonomes exprimés en pourcentage du PIB de l'Ontario démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement tire parti des fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal lourd peut rendre une collectivité publique moins compétitive. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs. Le ratio de l'Ontario a été stable entre 2016-2017 et 2020-2021.

Mesures de vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral, exprimés en pourcentage du total des revenus, indiquent la mesure dans laquelle la province dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio plus élevé peut supposer qu'un gouvernement provincial dépend plus des transferts fédéraux. Les provinces peuvent avoir un contrôle limité sur la valeur de ces transferts et des modifications apportées aux politiques fédérales peuvent entraîner des fluctuations de revenus provinciaux provenant du gouvernement fédéral.

La part des revenus de l'Ontario provenant des transferts fédéraux (y compris les transferts directs au secteur parapublic) a augmenté pour passer de 17,4 % en 2016-2017 à 20,6 % en 2020-2021, en raison surtout du financement ponctuel accru attribuable à la pandémie de COVID-19 en 2020-2021. Avant 2020-2021, la part des transferts fédéraux a affiché une tendance à la baisse, particulièrement pendant les cinq années précédentes, en raison d'une baisse des droits à péréquation et d'une diminution du taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé par rapport aux années précédentes.

La dette en devises par rapport à la dette totale est une mesure de vulnérabilité associée aux changements des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs et sa base de financement. Cela permet aussi à la province de continuer à avoir un accès adéquat à du capital étranger si les conditions du marché canadien sont moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en devises à l'aide d'instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, la province limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition était de 0,2 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2016-2017, et est passée à 0,1 % en 2020-2021.

Gestion financière

Utilisation efficiente et efficace des deniers publics

Afin de soutenir la croissance économique à long terme et la viabilité des finances publiques, le gouvernement doit évoluer et continuer de moderniser ses programmes et services.

En octobre 2020, la province a publié *Faire progresser l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement au service de la population*, un plan visant à accroître l'efficacité du gouvernement pour la population de l'Ontario. Le Plan d'action énonce la façon dont le gouvernement entend :

1. Rendre les services et la prestation des services du secteur public plus **modernes** et **centrés sur le client**, en réduisant les formalités administratives tout en protégeant la santé et la sécurité du public;
2. Veiller à ce que les services du secteur public soient **fondés sur des données et le numérique**, et que les données soient placées au centre de la prise de décisions du gouvernement;
3. Accroître **l'efficacité, l'efficacité et la rapidité** des activités et des décisions du gouvernement;
4. Améliorer les procédures d'achat du gouvernement en mettant à profit le pouvoir d'achat de la province, tout en profitant de l'esprit d'innovation et de la créativité des entreprises locales de l'Ontario.

Afin d'améliorer la façon dont les personnes et les entreprises ont recours aux services et aux soutiens en Ontario, le budget de 2020 a annoncé un investissement de 500 millions de dollars dans le cadre du fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario. Ce fonds est une étape essentielle dans la réalisation de la vision visant à faire de l'Ontario l'administration la plus avancée au monde sur le plan numérique. Les investissements du gouvernement dans des projets qui mettent l'accent sur les méthodes « Digital First » et « Lean » garantissent une prestation de services plus axée sur le client, plus efficace et plus efficiente.

Les initiatives qui ont bénéficié du fonds en 2020-2021 comprennent les suivantes :

- Un nouveau système de gestion des dossiers pour Tribunaux décisionnels Ontario afin de remplacer les systèmes obsolètes. Une fois mis en œuvre, le nouveau système modernisera les interactions avec les clients, fournira des services complets de règlement des litiges en ligne et améliorera la capacité des parties à suivre les affaires en ligne, ainsi qu'à recevoir et à présenter des documents par voie électronique.
- L'instauration d'une nouvelle forme de carte d'identité électronique sécurisée délivrée par le gouvernement, qui pourra être utilisée pour accéder facilement aux services gouvernementaux tout en protégeant la confidentialité des données.

- L'accroissement de la capacité du Bureau de l'approche Lean et de l'amélioration, qui met en œuvre les systèmes de gestion Lean, réduit les formalités administratives internes et intègre les systèmes Lean et l'amélioration continue à l'échelle du gouvernement.
- Les projets à l'appui du programme de réforme de la réglementation. Le gouvernement s'emploie à améliorer le cadre réglementaire de l'Ontario en favorisant la rétroaction immédiate, en automatisant et en numérisant les opérations qui permettent de réagir en tout temps, ainsi qu'en dispensant des services axés sur les clients grâce à l'accélération de l'auto-inscription et de l'autodéclaration.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement de l'Ontario promet de faire le nécessaire pour lutter contre la COVID-19 tout en tenant compte de la viabilité à long terme des finances de la province. Le plan de l'Ontario pour 2020-2021 prévoit des niveaux de prudence importants sous forme de fonds de prévoyance pour faire en sorte que la province ait la souplesse financière voulue pour s'adapter à l'évolution de la situation. Le gouvernement a aussi pris la décision prudente d'établir des fonds de prévoyance ciblés et d'une durée limitée pour soutenir les services essentiels et répondre aux besoins exceptionnels de la population de l'Ontario durant la pandémie.

À mesure que la relance économique se poursuit en Ontario, le processus de planification pluriannuel des activités du gouvernement continuera de mettre l'accent sur la transformation du modus operandi des ministères et sur les mesures à prendre pour rendre le gouvernement plus efficace, plus efficient et plus souple. Ce faisant, l'Ontario demeurera prêt à réagir à de futures crises et à assurer la viabilité à long terme des programmes et des services sur lesquels la population et les entreprises de l'Ontario comptent.

Activités non financières

La présente section porte sur les résultats non financiers clés des principaux secteurs. Elle a pour objet de présenter les points saillants des dépenses du gouvernement et des activités connexes dans ces secteurs.

Santé

Le gouvernement supervise le secteur des soins de santé; il en assure l'orientation et la direction générales, y compris la planification et la gestion des ressources. Il gère également les principaux programmes provinciaux, dont les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les soins à domicile et en milieu communautaire, l'Assurance-santé de l'Ontario, le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels, les programmes de médicaments, les services d'urgence, les établissements de santé autonomes et les services de laboratoire.

La pandémie de COVID-19 a eu des effets sans précédent et créé de l'incertitude pour la majeure partie de l'exercice 2020-2021. La priorité immédiate du gouvernement a été de surmonter les défis exceptionnels de la capacité du système de santé afin qu'il dispose des ressources nécessaires pour faire face à la pandémie en vue de protéger la santé de la population de l'Ontario.

Le gouvernement a pris les engagements suivants pour lutter contre l'éclosion de COVID-19 :

- Investi environ 104 millions de dollars en 2020-2021 pour soutenir le programme de vaccination contre la COVID-19 en trois phases de l'Ontario. La première phase a débuté en décembre 2020 en donnant la priorité aux populations les plus vulnérables de la province et aux personnes qui s'occupent d'elles (environ 1,8 million de personnes), y compris les travailleuses et travailleurs de la santé, ainsi qu'à d'autres groupes prioritaires, tels que les résidents et les employés des foyers de soins de longue durée, les communautés des Premières Nations, les aînés dans des maisons de retraite, et les autres personnes âgées.
- Durant la première phase, les vaccins ont été distribués par des cliniques dans des hôpitaux, des équipes mobiles, des cliniques adaptées à chaque endroit, des cliniques de vaccination de masse et des pharmacies. L'opération Immunité des collectivités autochtones a permis de vacciner les communautés autochtones éloignées et du Nord.
- La province a travaillé de concert avec les partenaires des bureaux de santé publique et des hôpitaux pour établir des cliniques de vaccination de masse et a commencé à accélérer la vaccination dans les pharmacies, les centres de soins primaires et les cliniques mobiles pour la deuxième phase du programme. La province a aussi établi le centre d'appel provincial pour les vaccins afin d'aider les Ontariennes et Ontariens à prendre rendez-vous dans des cliniques de vaccination de masse et de répondre à leurs questions au sujet du programme de vaccination.
- Mis en place une stratégie complète de dépistage de la COVID-19 afin de déceler et d'endiguer rapidement toute éclosion du virus, notamment par l'entremise des centres de dépistage et d'évaluation, et des pharmacies et laboratoires communautaires participants.

- Investi la somme additionnelle de 100 millions de dollars pour accroître les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et soutenir les personnes touchées par la pandémie, notamment les enfants, les travailleuses et travailleurs de première ligne et les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance.
- Fait des investissements additionnels dans le but d'accroître la capacité des hôpitaux pour qu'ils puissent traiter les patients atteints de la COVID-19 et d'autres patients, notamment en ouvrant l'hôpital Cortellucci Vaughan, le premier hôpital à être nouvellement bâti en Ontario en 30 ans, ce qui augmente la capacité nette du système.
- Accordé une hausse salariale temporaire pour les préposés aux services de soutien à la personne qui fournissent des services de première ligne et protègent les patients les plus vulnérables qui reçoivent des services de soins à domicile et en milieu communautaire, ou qui se trouvent dans les foyers de soins de longue durée et dans les hôpitaux publics.
- Lancé la plus grande campagne de vaccination contre la grippe de l'histoire de l'Ontario pour réduire l'incidence de la deuxième vague de COVID-19 et de la grippe. Il s'est procuré des vaccins à dose élevée additionnels pour protéger les personnes les plus vulnérables.
- Fourni aux foyers de soins de longue durée l'aide, les ressources et les outils nécessaires pour assurer la sécurité des résidents et du personnel pendant la pandémie, notamment par l'ajout d'employés et d'EPI et d'autres mesures de prévention et d'endiguement des infections.

Les autres résultats déclarés en 2020-2021 englobent les suivants :

- Investissement de 176 millions de dollars pour améliorer l'accès aux services essentiels en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances et réduire les temps d'attente pour les services cruciaux. Ce financement soutient également les services de santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes, les traitements contre la dépendance aux opiacés, les programmes de santé mentale communautaires, comme ceux qui traitent des troubles de l'alimentation, et les programmes de logements avec services de soutien pour les sans-abri et ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance.
- Financement additionnel affecté aux déficits de caisse des hôpitaux publics admissibles, notamment ceux de petite et moyenne taille, les hôpitaux spécialisés et les hôpitaux de réadaptation qui assument un important fardeau financier en raison de leur situation unique et de problèmes de financement de longue date.
- Soutien aux investissements des hôpitaux de l'Ontario non liés à la COVID-19 et visant l'accroissement continu de leur capacité afin d'éliminer la médecine de couloir.
- Aide pour les réparations et rénovations mineures dans les foyers de soins de longue durée, y compris le nettoyage des installations de plomberie et d'approvisionnement en eau, la ventilation et la climatisation, la réparation ou le remplacement de meubles et d'équipement, et d'autres rénovations favorisant la distanciation physique.

- Dépôt de la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire*, qui prévoit l'intégration des soins à domicile et en milieu communautaire dans la législation sanitaire et reconnaît que ces soins constituent un élément crucial d'un système de santé intégrés et ne sont plus un service isolé. Cette nouvelle loi permettra aux équipes Santé Ontario d'offrir des modèles de soins à domicile et en milieu communautaire plus novateurs. Les patients profiteront d'une collaboration directe entre les soins primaires, les hôpitaux, les soins à domicile et en milieu communautaire et les fournisseurs de soins de longue durée afin d'offrir les soins qui répondent le plus possible aux besoins des personnes. Les équipes Santé Ontario travailleront ensemble afin de comprendre les antécédents médicaux des patients, de diriger ceux-ci directement vers les différents types de soins dont ils ont besoin et de les aider à s'orienter dans le système de santé, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Éducation

Le système ontarien d'éducation et de la petite enfance financé par les deniers publics vise à préparer les enfants et les élèves de l'Ontario pour qu'ils réussissent, faisant en sorte que les jeunes puissent acquérir les compétences recherchées sur le marché du travail qui leur permettront d'obtenir de bons emplois bien rémunérés.

Les résultats déclarés par le ministère de l'Éducation en 2020-2021 englobent les suivants :

- Mesures visant à assurer la continuité de l'apprentissage en rendant plus accessible l'apprentissage à la maison et en ligne à l'échelle de la province. Lancement du site Web Apprendre à la maison qui vise à offrir aux parents et aux élèves des ressources de bonne qualité en mathématiques et en littératie, en français et en anglais. Ce site a été mis à jour régulièrement et élargi pour inclure des ressources dans une variété de sujets pour les élèves de la maternelle à la 12^e année et leur famille.
- Publication du plan de réouverture sécuritaire des écoles qui accordait la priorité à la santé et à la sécurité des élèves et du personnel et fournissait aux conseils scolaires la flexibilité et des ressources sans précédent tout en tenant compte des différences régionales dans les tendances des indicateurs de santé publique.
- Orientation aux conseils scolaires sur la réouverture des écoles de l'Ontario, investissements immédiats et fondés sur des données probantes pour soutenir un certain nombre d'initiatives comme l'achat d'EPI, la dotation en personnel, les infirmières et infirmiers de la santé publique, la capacité de dépistage, la formation en santé et en sécurité, ainsi que des soutiens pour la santé mentale des élèves et pour l'éducation de l'enfance en difficulté.
- Services de garde d'enfants améliorés. En 2020-2021, il y avait 464 538 places dans les services de garde agréés pour les enfants de 0 à 12 ans, ce qui représente une augmentation de 0,4 % par rapport à 2019-2020.

- Soutien direct aux familles. Grâce à l'Initiative de soutien aux apprenants et à la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 pour compenser les coûts supplémentaires de la COVID-19, les parents d'enfants et de jeunes jusqu'à la 12^e année d'études et d'enfants et de jeunes de 21 ans ou moins ayant des besoins particuliers ont reçu un financement ponctuel. À ce jour, plus de 2,1 millions de demandes ont été présentées et plus de 95 % d'entre elles ont été traitées dans le cadre de l'Initiative de soutien aux apprenants. La Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 était offerte d'office aux bénéficiaires de l'Initiative de soutien aux apprenants, et plus de 200 000 nouvelles demandes ont été reçues, portant le nombre total de demandes à 2,3 millions, dont plus de 97 % ont été traitées.

Éducation postsecondaire

Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario dote, d'une part, les étudiantes et étudiants et les chercheurs d'emplois d'une éducation et de compétences de grande qualité leur ouvrant des portes sur de bons emplois. D'autre part, il fournit aux employeurs de la province la main-d'œuvre qualifiée et les talents nécessaires à leur prospérité.

Le ministère des Collèges et Universités fournit du financement de fonctionnement aux collèges, aux universités et aux établissements autochtones financés par les deniers publics, gère les programmes de financement des immobilisations dans le secteur et finance la recherche de calibre mondial qui s'effectue dans les universités, collèges et hôpitaux universitaires en Ontario, ce qui stimule la croissance économique de la province.

Les résultats déclarés en 2020-2021 englobent les suivants :

- Soutien financier fourni à plus de 425 000 étudiantes et étudiants en 2020-2021 dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).
- Versement de plus de 100 millions de dollars aux 22 collèges et universités financés par les deniers publics afin de les aider à assumer les répercussions financières de la COVID-19 en 2020-2021.
- Taux de diplomation postsecondaire de 71 % en 2020-2021, qui est demeuré stable par rapport à celui de l'exercice précédent.
- Investissements dans 35 projets de recherche évalués par les pairs, qui contribuent à l'avancement du savoir lié à la prévention, à la détection et au traitement de la COVID-19, par l'entremise du Fonds ontarien de recherche pour l'intervention rapide contre la COVID-19.

Services à l'enfance et services sociaux

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) finance et dispense des programmes et des services qui favorisent la prospérité et l'inclusivité des collectivités, et aident la population de l'Ontario à développer son autonomie et à améliorer sa qualité de vie.

Les résultats déclarés en 2020-2021 englobent les suivants :

- Hausse salariale temporaire de 3 \$ l'heure pour les travailleuses et travailleurs qui fournissent des services de soutien direct, notamment aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers et à leur famille, par l'entremise des programmes et services financés par le MSESC, y compris les services de relève.
- Accès accru à l'aide d'urgence pour les Ontariennes et Ontariens en situation de crise financière qui ne peuvent subvenir à leurs besoins en alimentation et en logement, ne sont pas prestataires de l'aide sociale et n'ont pas accès à d'autres soutiens.
- Création de la prestation d'aide d'urgence destinée aux Ontariennes et Ontariens qui reçoivent un soutien de revenu dans le cadre d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour les aider à assumer les coûts additionnels liés à la COVID-19, comme la nourriture, les fournitures de nettoyage, l'EPI et le transport à des fins non médicales.
- Exonération totale ou partielle de certains types de revenus reçus au titre des prestations liées à la COVID-19 versées par le gouvernement fédéral aux bénéficiaires actuels de l'aide sociale, tout en leur permettant de continuer d'avoir accès aux prestations de santé et autres dont ils jouissent grâce à l'aide sociale et auxquelles les prestations fédérales les auraient autrement rendus inadmissibles.
- Financement additionnel pour les refuges d'urgence, les banques alimentaires, les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif et les services d'urgence, pour leur permettre de soutenir les populations vulnérables, notamment les sans-abri et les familles à faible revenu qui ont recours aux services sociaux.
- Soutiens pour aider les fournisseurs de services à assumer les coûts accrus des services aux victimes de violence fondée sur le sexe et de violence familiale dont le nombre a continué d'augmenter pendant la pandémie.
- Soutien aux sociétés d'aide à l'enfance pour qu'elles continuent de fonctionner et de fournir des services aux enfants, aux jeunes et aux familles pendant la pandémie en les encourageant à faire usage de la technologie lorsque les circonstances le permettent et à faire des consultations de bien-être tout en observant les recommandations de la santé publique locale.

- Modifications à la réglementation et aux politiques de sorte que tout au long de la pandémie de COVID-19, les jeunes confiés aux sociétés d'aide à l'enfance qui atteignent l'âge de 18 ans et les jeunes qui avaient été pris en charge par ces sociétés et qui atteignent l'âge de 21 ans continuent de bénéficier des soutiens et des services qu'ils reçoivent actuellement de ces entités.
- Soutien et flexibilité pour les fournisseurs de services aux enfants autistes et aux enfants ayant des besoins particuliers et maintien du financement ponctuel provisoire du Programme ontarien des services en matière d'autisme offert à toutes les nouvelles personnes inscrites.
- Mise en œuvre de changements temporaires aux programmes de relèvement et de soutien des familles qui doivent respecter la distanciation physique à la maison et lorsque les programmes et services communautaires sont limités.
- Aide d'urgence pour soutenir les partenaires des Premières Nations, inuits et métis et les fournisseurs de services aux Autochtones en milieu urbain ayant la COVID-19, et interventions d'urgence connexes pour promouvoir la santé et le bien-être au sein de la communauté.
- En outre, vu l'incidence de l'éclosion de COVID-19, collaboration entre le Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances et le gouvernement, les communautés et les jeunes pour la formulation de conseils sur les politiques et programmes visant à faire face aux incidences disproportionnées de l'éclosion sur les familles et les jeunes marginalisés.

Justice

Le secteur de la justice appuie l'administration et la prestation des services de justice, dont l'administration des tribunaux, la poursuite relative à des infractions, ainsi que la prestation de services juridiques et le soutien des victimes et des personnes vulnérables, en plus d'administrer les systèmes de sécurité publique, de police et de services correctionnels pour veiller à ce que les communautés diversifiées de l'Ontario soient soutenues et protégées.

Les résultats déclarés en 2020-2021 englobent les suivants :

- Pendant toute la période d'urgence et de reprise de la COVID-19, le ministère du Procureur général a collaboré avec ses partenaires pour qu'un plus grand nombre de services de justice soient dispensés en ligne et accélérer l'accès à la justice grâce à un certain nombre d'innovations sans précédent. La Stratégie d'accélération pour la justice fait fond sur cette situation et ajoute de la capacité pour mener les procédures judiciaires, faciliter la tenue d'un plus grand nombre d'instances à distance et fournir des méthodes en ligne pour les dépôts et les interactions avec les tribunaux.

- Le ministère du Solliciteur général est responsable de la sécurité communautaire, et notamment de la gestion des situations d'urgence. Pendant la pandémie de COVID-19, le Centre provincial des opérations d'urgence, qui est exploité par le ministère, s'est employé à assurer la coordination et l'efficacité des mesures d'intervention grâce à des contacts quotidiens avec les principaux ministères provinciaux comme le ministère de la Santé, les municipalités, les communautés des Premières Nations, les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les partenaires fédéraux.
- Le ministère du Solliciteur général a mis en œuvre des décrets liés à trois situations d'urgence provinciale ayant trait à la COVID-19 entre le 17 mars 2020 et le 2 juin 2021, dont deux décrets ordonnant de rester à domicile, et a veillé au respect de ces décrets.
- La solliciteure générale a été nommée coprésidente du Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19 de la province et le ministère partage, avec le ministère de la Santé, la responsabilité de la réussite du programme de vaccination de l'Ontario.
- Le ministère du Solliciteur général a également déposé la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*, dont il assure l'application et qui prolonge la validité de décrets particuliers afin de réduire la transmission de COVID-19, et il joue un rôle de premier plan dans la réouverture sécuritaire de la province. La solliciteure générale présente des rapports mensuels sur la cette loi.
- Pendant la situation d'urgence découlant de la COVID-19, des mesures ont été mises en œuvre pour protéger les travailleuses et travailleurs de première ligne du ministère et soutenir la prestation de programmes et de services cruciaux à la population de l'Ontario. Des conseils ont été donnés aux agents de police, aux pompiers, aux coroners, au personnel légiste et aux employés des services correctionnels en réaction à la COVID-19, notamment sur les pratiques exemplaires pour la distanciation physique et l'utilisation de l'EPI.
- Dans son budget de 2019, le gouvernement de l'Ontario a annoncé des plans pour établir un marché concurrentiel pour des jeux de hasard en ligne légaux en Ontario. Le budget de 2020 annonçait qu'une filiale de la CAJO serait établie pour mettre sur pied et administrer les nouveaux jeux en ligne. Le 6 juillet 2021, des modifications à la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools, du cannabis et des jeux et la protection du public* sont entrées en vigueur, établissant la filiale, dont le mandat est de mettre sur pied et d'administrer les jeux sur Internet. La filiale, appelée Jeux en ligne Ontario, a été constituée en société le même jour. On s'attend à ce que le marché des jeux en ligne de l'Ontario soit lancé en décembre 2021.

- Pendant tout l'exercice 2020-2021, le ministère du Procureur général et le ministère des Finances de l'Ontario ont demandé l'avis et l'appui des parties prenantes de l'industrie de l'alcool, et du public, concernant l'élaboration de nouveaux règlements qui contribueront à moderniser le cadre juridique régissant la vente, le service et la livraison d'alcool. Le gouvernement s'attend à ce que le nouveau cadre entre en vigueur à l'automne 2021. Ce nouveau cadre vise à réduire le fardeau et à accroître la souplesse pour les entreprises, ainsi qu'à faciliter la compréhension des règles par aider celles-ci et les consommateurs à comprendre les règles.
- En 2020-2021, le Programme de la police des Premières Nations a permis d'embaucher plus de 400 constables des Premières Nations afin d'offrir à celles-ci des services de police viables, responsables, équitables et adaptés à la culture. La province a également contribué à des investissements considérables dans l'infrastructure qui ont profité directement à sept services de police des Premières Nations qui fournissent des services policiers de première ligne à plus de 85 Premières Nations en Ontario.

État et capacité des immobilisations corporelles provinciales

Les investissements dans l'infrastructure devraient être faits selon une approche fondée sur des données probantes. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la gestion des actifs pour assurer la prestation de services publics de grande qualité, tout en gérant les coûts efficacement.

- La province a réalisé son premier inventaire des actifs en 2016, ce qui représente une étape importante vers la gestion plus efficace des actifs provinciaux. L'inventaire est maintenant mis à jour annuellement et permet actuellement d'obtenir des renseignements sur l'emplacement, l'âge, l'état et la valeur de plus de 15 000 immobilisations corporelles, dont des immeubles ainsi que la totalité des ponts et l'ensemble du réseau routier de la province. Cet inventaire englobe la majorité de l'infrastructure qui appartient à la province ou qui est consolidée (soit de certains organismes du secteur parapublic), ainsi que certains biens qui sont financés en partie par la province, mais qui ne lui appartiennent pas et qui ne sont pas consolidés.
- La province utilise l'inventaire pour suivre et contrôler l'état physique de ses actifs, et en rendre compte. Ainsi, l'inventaire contient des indicateurs tels que des indices de l'état des installations (IEI), des indices de l'état des ponts (IEP) et des indices de l'état de la chaussée (IEC), qui servent à évaluer l'état des actifs infrastructurels.
- L'Ontario continue d'élargir la gestion des données sur ses actifs infrastructurels en intégrant d'autres données pertinentes, comme la capacité et l'utilisation actuelles et prévues des actifs. Cet ensemble de données intégrées favorise la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de l'infrastructure qui permettent de faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure soient efficaces et effectués au bon endroit et au bon moment.

Transparence et responsabilité

L'Ontario continue de prendre des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financière dans ses rapports financiers. Pendant tout l'exercice, la province présente des mises à jour régulières sur les finances de l'Ontario. Le rapport annuel et les états financiers consolidés ainsi que les renseignements complémentaires connexes sont essentiels pour démontrer la transparence et la responsabilité de la province pour ce qui est de rendre compte de sa position et de ses activités financières à la fin de l'exercice.

Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public

Les rapports financiers de la province sont préparés selon les principes comptables applicables aux gouvernements que publie le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Comme on l'explique dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, des modifications futures aux normes comptables, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, pourraient avoir une incidence sur la façon dont sont déclarés les actifs, les passifs, les revenus et les charges dans les rapports financiers consolidés de l'Ontario. L'Ontario surveille avec intérêt d'autres projets en cours, dont l'examen par le CCSP de sa norme sur les avantages sociaux, qui comprend la comptabilisation des régimes de retraite, la comptabilisation des instruments financiers, la conversion des devises, les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, la déclaration des revenus ainsi que les partenariats publics-privés.

Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe

Chaque année, l'Institut C.D. Howe émet son commentaire annuel sur la transparence des rapports financiers des gouvernements de palier supérieur du Canada, en mettant l'accent sur la pertinence, l'accessibilité, l'opportunité et la fiabilité de ces rapports financiers. Chaque gouvernement reçoit une cote graphique en fonction de la qualité des chiffres présentés dans ces rapports, de l'accès et de la convivialité, ainsi que de la capacité de les utiliser pour prendre diverses décisions.

Le dernier rapport a été rendu public en août 2020 pour les *Comptes publics de l'Ontario de 2018-2019*. Dans ce rapport, pour la deuxième année de suite, la cote de l'Ontario a été haussée.

À la date où les Comptes publics de 2020-2021 ont été approuvés, le rapport sur la responsabilité financière de 2021 portant sur les *Comptes publics de l'Ontario 2019-2020* n'avait pas été publié.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux députés de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution consolidée de sa dette nette, de l'évolution consolidée de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante de la province de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations d'accompagnement

Le gouvernement de l'Ontario (le « gouvernement ») est responsable des informations fournies dans le rapport annuel des Comptes publics de l'Ontario 2020-21.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations qui accompagnent les états financiers consolidés et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués sur ces autres informations, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gouvernement a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la province de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

L'audit des états financiers consolidés est une mission d'audit de groupe. En tant que tel, j'obtiens aussi des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe et assume l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis aussi aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA,
ECA

Toronto (Ontario)
Le 27 août 2021

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	Budget 2020-2021 ¹	Chiffres réels 2020-2021	2019-2020 ²
Revenus (Annexes 1 et 2)			
Impôt sur le revenu des particuliers	36 901	40 333	37 743
Taxe de vente	24 879	26 576	28 619
Impôt des sociétés	9 941	17 775	15 414
Impôt-santé des employeurs	6 346	6 537	6 731
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6 060	6 040	6 179
Contribution-santé de l'Ontario	4 007	4 330	4 059
Taxes sur l'essence et les carburants	3 051	2 584	3 590
Autres impôts et taxes	6 277	6 709	5 943
Total des impôts et taxes	97 462	110 884	108 278
Transferts du gouvernement du Canada	33 360	33 924	25 398
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (Annexe 10)	9 740	7 790	9 281
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	3 550	5 009	5 896
Autres	6 962	7 286	7 243
	151 074	164 893	156 096
Charges (Annexes 3 et 4)			
Santé	72 992	69 478	63 716
Éducation ³	32 659	32 885	31 751
Services à l'enfance et services sociaux	17 927	17 469	17 105
Intérêt sur la dette	12 456	12 274	12 495
Éducation postsecondaire	10 669	9 827	10 520
Justice	4 557	4 855	4 715
Autres programmes	35 782	34 509	24 466
	187 042	181 297	164 768
Réserve	2 500	–	–
Déficit annuel	(38 468)	(16 404)	(8 672)

¹ Montants appelés « Perspectives actuelles » dans le budget de 2020..

² Les charges réelles de 2019-2020 ont été reclassées pour tenir compte de la structure du ministère et des programmes selon la présentation dans l'exercice en cours afin de permettre la comparaison. Voir la note 17a.

³ Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans le poste Éducation (Annexe 4).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2021	2020
Passif		
Créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	36 651	28 576
Dette (<i>note 2</i>)	405 012	372 790
Autre financement à long terme (<i>note 4</i>)	16 850	14 975
Revenus et apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	14 241	13 239
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	13 099	12 081
Autres passifs (<i>note 7</i>)	5 159	5 737
	491 012	447 398
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 385	23 083
Placements (<i>note 8</i>)	28 856	26 130
Débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	15 292	9 803
Prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	12 117	12 064
Autres actifs	1 207	1 168
Participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	26 591	21 818
	117 448	94 066
Dette nette	(373 564)	(353 332)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	132 830	126 464
Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier	1 440	1 104
	134 270	127 568
Déficit accumulé	(239 294)	(225 764)

Pour des renseignements supplémentaires, voir passif éventuel, actif éventuel (*note 11*) et obligations contractuelles, droits (*note 12*).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2020-2021	Chiffres réels 2020- 2021	2019-2020
Déficit annuel	(38 468)	(16 404)	(8 672)
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	(12 868)	(13 117)	(12 160)
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	6 696	6 635	6 236
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	–	173	234
(Gain)/Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	–	(57)	98
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	–	(336)	(122)
	(6 172)	(6 702)	(5 714)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte) des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	(208)	290
(Déficit)/Excédent des cotisations – Ontario Power Generation (<i>Annexe 9</i>)	–	(4)	39
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (<i>Annexe 9</i>)	–	264	187
Incidence sur les capitaux propres – Redressement en vertu de l'IFRS 16 pour la Régie des alcools de l'Ontario (<i>Annexe 9</i>)	–	–	(74)
Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 10</i>)	–	2 822	(1 418)
Augmentation de la dette nette	(44 640)	(20 232)	(15 362)
Dette nette au début de l'exercice	(353 332)	(353 332)	(337 970)
Dette nette à la fin de l'exercice	(397 972)	(373 564)	(353 332)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.			

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2020-2021	2019-2020
Déficit accumulé au début de l'exercice	(225 764)	(216 116)
Déficit annuel	(16 404)	(8 672)
(Déficit)/Excédent des cotisations – Ontario Power Generation (<i>Annexe 9</i>)	(4)	39
Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 10</i>)	2 822	(1 418)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement en vertu de l'IFRS 16 pour la Régie des alcools de l'Ontario (<i>Annexe 9</i>)	–	(74)
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (<i>Annexe 9</i>)	264	187
Cumul des autres éléments de la (perte)/du résultat étendu des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	(208)	290
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(239 294)	(225 764)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(16 404)	(8 672)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	6 635	6 236
(Gain)/Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	(57)	98
Immobilisations corporelles apportées	(4)	(13)
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	(5 009)	(5 896)
Redressement du déficit accumulé d'ouverture – Créances de l'impôt des sociétés et autres redressements des revenus	–	526
Éléments de trésorerie		
(Augmentation)/Diminution des débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	(5 489)	2 369
Augmentation des prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	(53)	(181)
Augmentation des créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	8 072	4 138
Augmentation du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	1 018	503
Diminution des autres passifs (<i>note 7</i>)	(578)	(1 533)
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	1 002	325
Paiements versés au Trésor – Rachat d'actions privilégiées d'Hydro One (<i>Annexe 9</i>)	418	–
Remises des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	2 692	5 306
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	(336)	(122)
(Augmentation)/Diminution des autres éléments d'actif	(39)	62
Trésorerie (affectée aux)/découlant des activités de fonctionnement	(8 132)	3 146
Activités de capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 786)	(11 301)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	173	234
Trésorerie affectée aux activités de capital	(10 613)	(11 067)
Activités de placement		
Placements achetés	(237 979)	(417 778)
Placements remboursés	235 253	417 986
Trésorerie (affectée aux)/découlant des activités de placement	(2 726)	208
Activités de financement		
Dette à long terme contractée	49 960	44 339
Dette à long terme remboursée	(18 085)	(27 470)
Changement net de la dette à court terme	347	1 657
Diminution d'autre financement à long terme (<i>note 4</i>)	(449)	(1 129)
Trésorerie découlant des activités de financement	31 773	17 397
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10 302	9 684
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	23 083	13 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	33 385	23 083
Trésorerie	14 746	12 286
Équivalents de trésorerie	18 639	10 797
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales méthodes comptables

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les normes comptables recommandées pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes du secteur parapublic (soit les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par la province font l'objet d'une consolidation si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils répondent à l'un des critères suivants et le maintiennent : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Conformément aux normes comptables du secteur public, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de l'Ontario. Pour les organismes qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP, les paiements de transfert versés par le gouvernement à ces organismes sont inclus dans les charges dans les présents états financiers par l'entremise des comptes des ministères qui en sont responsables. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable, mais sont divulguées dans la note 13.

c) Principes de consolidation

Les organismes publics, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges (collectivement connus sous le nom d'organismes du secteur parapublic), ainsi que d'autres organismes publics sous le contrôle de la province font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la province en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les rajustements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes publics qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en fonction de leurs résultats obtenus selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Leurs actifs nets combinés sont inclus dans les états financiers au poste Participations dans des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus des participations dans des entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Les activités des entreprises publiques qui n'appartiennent pas en propriété exclusive à la province (p. ex., Hydro One Limited) sont consignées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

d) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige que la province fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant la période visée. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. La COVID-19 a accru l'incertitude relative à la mesure de nombreux montants estimés qui sont présentés dans les présents états financiers, tel qu'indiqué ci-dessous.

Une incertitude de mesure importante se produit dans les présents états financiers en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des revenus à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés et la taxe de vente harmonisée (TVH), à l'évaluation du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et des droits à péréquation, ainsi qu'à l'estimation du passif au titre des sites contaminés, des décharges contrôlées de déchets solides, des règlements de revendications territoriales et d'autres passifs.

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffre à 13,1 milliards de dollars (12,1 milliards de dollars en 2019-2020), voir la note 6, donne lieu à une incertitude de mesure parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de la province en matière de résultats prévus. Par exemple, il peut y avoir un écart considérable entre les chiffres réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 132,8 milliards de dollars (126,5 milliards de dollars en 2019-2020), voir la note 9, est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimée des biens et leur durée de vie utile réelle.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, établie à 40,3 milliards de dollars (37,7 milliards de dollars en 2019-2020), peut faire l'objet de révisions ultérieures en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus générés par la taxe de vente de 26,6 milliards de dollars (28,6 milliards de dollars en 2019-2020), voir l'annexe 1, sont aussi incertains pour des raisons similaires. L'incidence de la COVID-19 sur l'économie provinciale et ses répercussions sur le dépôt et le traitement des déclarations de revenus ajoutent à l'incertitude relative à l'estimation de ces revenus en 2020-2021.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés établie à 17,8 milliards de dollars (15,4 milliards de dollars en 2019-2020) est fondée sur les données économiques courantes et les montants de l'impôt établi au 30 juin 2021. Les montants finaux de l'impôt établi peuvent grandement différer de cette estimation. La méthodologie utilisée pour calculer l'impôt sur le revenu des sociétés est contrôlée a posteriori et révisée au besoin. Compte tenu des répercussions économiques de la COVID-19 sur l'économie provinciale, le niveau de financement fédéral et provincial historique versé sous forme de transferts directs et imposables aux particuliers et aux entreprises a accru l'incertitude inhérente aux données économiques utilisées pour évaluer l'impôt sur le revenu des sociétés en 2020-2021.

L'estimation des paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffre à 16,2 milliards de dollars (15,6 milliards de dollars en 2019-2020), du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffre à 5,8 milliards de dollars (5,7 milliards de dollars en 2019-2020), voir l'Annexe 1, est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la quote-part estimée et la quote-part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

Une certaine incertitude de mesure entoure l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 1,7 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars en 2019-2020), voir la note 7. La province pourrait être responsable des coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs), défis posés par des endroits éloignés et contaminations uniques en leur genre.

Une certaine incertitude de mesure entoure l'estimation du passif au titre des décharges contrôlées de déchets solides de 0,2 milliard de dollars, voir la note 7. La province ne connaîtra pas les coûts des activités de fermeture et d'après-fermeture qui seront engagés tant que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs n'aura pas approuvé les plans de fermeture de chaque décharge. Ces coûts ne peuvent être raisonnablement estimés en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : les coûts futurs (p. ex., incidences inconnues des futurs progrès technologiques) et la proximité d'autres problèmes environnementaux futurs.

Il y a une certaine incertitude de mesure quant à l'estimation du passif éventuel, dont l'estimation des règlements de revendications territoriales. Ces estimations sont constatées lorsqu'il est déterminé que le dénouement de l'éventualité est probable et que cela peut être mesuré. Cependant, le montant réel de tout règlement peut varier de l'estimation constatée.

L'investissement de la province dans Ontario Power Generation (OPG) comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant l'enlèvement d'immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires, actualisées en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Ces obligations sont estimées selon la valeur estimative des futures dépenses en espèces et le moment prévu où seront faites ces dépenses, en fonction des plans visant l'enlèvement des immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires. Ces estimations sont assujetties à l'incertitude découlant de la nature et de l'ampleur des coûts estimés, du moment où les coûts sont engagés, des changements dans les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie ainsi que d'autres changements imprévus liés à l'enlèvement des immobilisations corporelles et aux techniques de gestion des déchets nucléaires.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations de la province.

e) Principales méthodes comptables

Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation ou que le pouvoir d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative. Les revenus fiscaux déclarés comprennent les revenus estimatifs pour l'exercice visé, les rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Ils ne comprennent pas d'estimations pour certains impôts et certaines taxes non déclarés et ne tiennent pas compte de l'incidence des cotisations futures.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours (en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures) réparties à partir des relevés de partage fiscal du ministère des Finances fédéral et selon une estimation pour l'année d'imposition suivante en fonction de la première estimation des paiements.

La TVH, une des composantes des revenus tirés de la taxe de vente, est perçue par le gouvernement du Canada en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est remise à la province après déduction des crédits. Les remises sont fondées sur les meilleures estimations du ministère des Finances fédéral et peuvent donc faire l'objet de mises à jour périodiques. La province constate les revenus tirés de la taxe de vente harmonisée en fonction de ces estimations.

Les revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt sur le revenu des sociétés pour l'exercice reposent sur le revenu imposable estimatif des sociétés pour l'année. Ces estimations sont fondées sur une moyenne des projections du modèle économique du ministère des Finances de l'Ontario, laquelle s'appuie sur les liens historiques entre le revenu imposable global et les bénéfices des entreprises, avec extrapolation d'une estimation de la cotisation fiscale des entreprises jusqu'à maintenant provenant du ministère des Finances fédéral.

Le chapitre SP 3510 établit une différence entre un allégement fiscal (allégement des impôts payés), qui est comptabilisé comme un revenu en déduction de la dépense, et les paiements de transfert effectués par le truchement d'un régime fiscal (avantages financiers indépendants des impôts payés), qui sont déclarés comme des charges.

Les crédits d'impôt remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent des transferts faits par l'entremise du régime fiscal qui sont reclassés comme des charges conformément aux normes comptables du secteur public. Pour faire en sorte que le reclassement soit financièrement neutre, une hausse correspondante est appliquée aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les crédits d'impôt non remboursables de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent un allègement des impôts payés que l'on comptabilise comme des revenus en déduction des dépenses en créditant les revenus fiscaux connexes.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de passif. Une fois qu'un passif est constaté, le transfert est enregistré dans les revenus à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont remplies.

Les autres revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice et concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passif (voir « Passif »).

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé à l'avance, tous les critères d'admissibilité sont réputés être remplis.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés (y compris la dette du secteur parapublic), déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le coût du service de la dette et d'autres frais.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux de l'exercice considéré, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou des gains actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de l'exercice pendant lequel l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des immobilisations louées, de la machinerie, du matériel, ainsi que de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l'information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations de versement de paiements de transfert aux organismes et aux particuliers, les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les coûts des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et les éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant. Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, qui proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice pendant lequel les montants reçus sont utilisés aux fins prévues ou pendant lequel toutes les restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des apports du gouvernement fédéral et d'autres tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces apports sont constatés à titre d'apports en capital reportés et comptabilisés dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles selon les stipulations pertinentes se rattachant aux apports ainsi que les mesures et les communications de la province.

On entend par partenariat public-privé le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent le sont en tant qu'autres passifs liés au financement à long terme dans les présents états financiers pendant la construction des biens.

Dette

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des emprunts, sauf ceux qui sont détenus par la province. L'Ontario procède à l'achat de sa propre dette pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie et de réduction de la pression exercée sur le système de paiements canadien, spécialement au cours des exercices où un grand nombre de titres de créance arrivent à échéance le même jour.

La dette libellée en devises qui fait l'objet d'une opération de couverture est comptabilisée selon l'équivalent en dollars canadiens aux taux de change établis par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer les risques associés aux frais d'intérêt. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie restante de l'émission de dette afférente.

Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des pertes et des gains actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres avantages de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif lié à certains avantages sociaux futurs (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la quote-part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la quote-part du gouvernement de la valeur liée au marché de l'actif des régimes. La valeur liée au marché est déterminée d'une manière rationnelle et systématique pour constater les gains et les pertes sur l'actif, évalués selon la valeur de marché, sur une période pouvant atteindre cinq ans. Le passif comprend également la quote-part de la province du solde non amorti des pertes et des gains actuariels.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les opérations ou les événements donnant lieu au contrôle du gouvernement de ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour libérer des obligations actuelles ou financer des activités futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, l'actif net des régimes de retraite, les avances et les participations dans des entreprises publiques.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces ou autres instruments liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois.

Les placements comprennent les placements temporaires et les placements de portefeuille. Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur de marché. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au plus faible du coût et de leur valeur de réalisation nette estimative.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts en cours sont initialement comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement d'un prêt, ou d'une partie de celui-ci, est jugé douteux. Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et aux municipalités, ainsi que les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants. Les prêts en cours assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis, à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Participations dans des entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques, comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, ainsi que l'intérêt lié au financement pendant la construction. Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	3 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 50 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées.

Autres éléments de l'actif non financier

L'actif non financier comprend également les charges payées d'avance et les stocks de fournitures que les entités consolidées ont en leur possession.

Les actifs incorporels, les actifs ayant une valeur historique ou culturelle ou les œuvres d'art, et les actifs revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage, tels que les terres, les forêts et les ressources minérales et en eau de la Couronne, ne sont pas constatés dans l'état consolidé de la situation financière.

f) Changements futurs aux normes comptables

La province évalue actuellement l'incidence de la venue prochaine de nouvelles normes et l'ampleur de l'incidence qu'aura leur adoption sur les états financiers consolidés futurs.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La nouvelle norme renferme des instructions sur la comptabilisation et la présentation d'une obligation légale liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Bien qu'il soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur les états financiers consolidés de la province, celle-ci a l'intention de mettre en œuvre la nouvelle norme, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2022, pour l'exercice 2022-2023.

SP 1201 – Présentation des états financiers

La nouvelle norme remplace la norme SP 1200 – Présentation des états financiers, et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2022 pour l'exercice 2022-2023. Elle présente un état des gains et pertes de réévaluation. Les exigences des chapitres SP 2601, Conversion des devises, SP 3450, Instruments financiers et SP 3041, Placements de portefeuille, qui doivent être adoptés en même temps, peuvent donner lieu à la présentation des gains et pertes sous forme de gains et pertes de réévaluation. Cela est expliqué ci-dessous.

SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises

Le CCSP a élaboré de nouveaux chapitres sur les instruments financiers et la conversion des devises qui classent les éléments à comptabiliser à leur juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments évalués à leur juste valeur sont les dérivés et les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Les autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Tant qu'un élément n'est pas sorti du bilan (p. ex., par cession), tous les gains ou pertes non réalisés découlant de changements de juste valeur ou de devise (réévaluation) seront présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Cependant, le chapitre SP 2601 comprend une proposition visant à permettre à toutes les entités du secteur public d'adopter une méthode comptable permettant de comptabiliser des gains ou des pertes de change non réalisés, y compris les gains ou pertes de change des éléments à comptabiliser à leur juste valeur, directement dans l'état des résultats. Ce choix irrévocable peut être fait pour tout élément d'actif ou de passif issu d'une transaction en devises et doit être fait pour chaque instrument au moment de sa comptabilisation initiale. La province s'attend à appliquer la norme SP 2601 pour chaque instrument à partir de l'exercice 2022-2023.

Bien qu'il soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur les états financiers consolidés de la province, celle-ci a l'intention de mettre en œuvre ces normes, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2022, pour l'exercice 2022-2023.

SP 3041 – Placements de portefeuille

La nouvelle norme remplace la norme SP 3040 – Placements de portefeuille, qui fournit des indications révisées concernant la comptabilisation, la présentation et la divulgation des placements de portefeuille. Cette norme entre en vigueur le 1^{er} avril 2022, pour l'exercice 2022-2023, avec l'adoption des normes SP 3450, SP 2601 et SP 1201. Bien qu'il soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur les états financiers consolidés de la province, la province a l'intention de mettre en œuvre la nouvelle norme, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2022, pour l'exercice 2022-2023.

SP 3400 – Revenus

La nouvelle norme offre un cadre pour la constatation des revenus en faisant la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, appelées opérations avec contrepartie directe, et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation, appelées opérations sans contrepartie directe. Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023 pour l'exercice 2023-2024.

SP 3160 – Partenariats publics-privés

La nouvelle norme donne une orientation précise sur la comptabilisation des partenariats publics-privés entre des entités du secteur public et du secteur privé, et la présentation de l'information connexe, lorsque l'entité du secteur public se procure l'infrastructure de concert avec un partenaire du secteur privé. Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023 pour l'exercice 2023-2024.

Note d'orientation NOSP-8 – Éléments incorporels achetés

Cette nouvelle note d'orientation explique la comptabilisation des éléments incorporels achetés et la présentation de l'information connexe lorsque ces éléments sont achetés par l'entremise de transactions entre des parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Cette note d'orientation entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023 pour l'exercice 2023-2024.

2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette contractée, déduction faite de tout placement dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario, de 405,0 milliards de dollars au 31 mars 2021 (372,8 milliards de dollars en 2019-2020), se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics nationaux et internationaux à court et à long terme, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite fédéraux. La dette présentée dans cette note comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 399,9 milliards de dollars (365,1 milliards de dollars en 2019-2020) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 16,3 milliards de dollars (17,6 milliards de dollars en 2019-2020), déduction faite des placements dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario d'une valeur de 11,1 milliards de dollars (9,9 milliards de dollars en 2019-2020). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette active de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats dérivés connexes. Voir la note 4 pour la dette des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats publics-privés.

Dettes Au 31 mars (en millions de dollars)					2021	2020
Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Autres devises¹	Total	Total
Échéance :						
2021	–	–	–	–	–	49 786
2022	43 311	5 892	–	–	49 203	25 147
2023	17 996	12 593	–	–	30 589	30 451
2024	22 441	6 670	–	1 694	30 805	29 110
2025	18 121	1 445	7 099	350	27 015	27 160
2026	25 768	4 448	2 348	349	32 913	–
1 – 5 ans	127 637	31 048	9 447	2 393	170 525	161 654
6 – 10 ans	71 439	11 102	5 412	3 982	91 935	75 525
11 – 15 ans	19 192	–	–	288	19 480	14 247
16 – 20 ans	29 025	–	76	–	29 101	36 309
21 – 25 ans	41 687	–	80	–	41 767	26 441
26 – 50 ² ans	63 326	–	–	–	63 326	68 552
Total de la dette contractée^{3,4,6}	352 306	42 150	15 015	6 663	416 134	382 728
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(11 122)	–	–	–	(11 122)	(9 938)
Total	341 184	42 150	15 015	6 663	405 012	372 790
Dettes contractées pour les besoins de la province	336 044	42 150	15 015	6 663	399 872	365 110
SFIEO	16 262	–	–	–	16 262	17 618
Total de la dette contractée	352 306	42 150	15 015	6 663	416 134	382 728
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(11 122)	–	–	–	(11 122)	(9 938)
Total	341 184	42 150	15 015	6 663	405 012	372 790
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)⁶						
2021	3,28 %	1,27 %	2,04 %	1,06 %	3,00 %	–
2020	3,64 %	2,26 %	2,80 %	2,85 %	–	3,45 %

¹ Les autres devises comprennent le dollar australien, le franc suisse et la livre sterling.

² L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

³ Le montant en devise initial est converti en dollars canadiens.

⁴ Au 31 mars 2021, le total de la dette libellée en devises était de 63,8 milliards de dollars (60,0 milliards de dollars en 2019-2020). De ce montant, 63,3 milliards de dollars ou 99,2 % (59,4 milliards de dollars ou 99,0 % en 2019-2020) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 0,8 % (1,0 % en 2019-2020) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 532 millions de dollars (585 millions de dollars en 2019-2020) en francs suisses. La dette non couverte en devises, exprimée en pourcentage de la dette totale révisée, était de 0,1 % (0,2 % en 2019-2020).

⁵ Au 31 mars 2021, la dette contractée pour les besoins de la province, soit des titres achetés et détenus par la province en dollars canadiens, englobe une dette à long terme de 7,9 milliards de dollars (7,4 milliards de dollars en 2019-2020) et une dette à court terme de 3,2 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars en 2019-2020).

⁶ Les taux d'intérêt effectifs fondés sur la fourchette de la dette totale vont de 0 % à 15,75 % (0 % à 15,75 % en 2019-2020).

Dettes		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2021	2020
Dettes payable aux/à l'/à la ou de la :		
Investisseurs publics	406 816	372 718
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	8 689	9 318
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants ¹	2	9
Dettes du trust des conseils scolaires	561	584
Société canadienne d'hypothèques et de logement	66	99
Total de la dette contractée	416 134	382 728
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario	(11 122)	(9 938)
Total	405 012	372 790
¹ Répartitions provinciales remboursables au gouvernement fédéral.		

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre parties consentantes. La grande partie de la dette de la province est évaluée à la juste valeur en ayant recours aux cotes du marché public. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, on se sert des flux de trésorerie actualisés. Ces estimations sont influencées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2021 était de 438,3 milliards de dollars (420,8 milliards de dollars en 2019-2020). La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

Dettes du trust des conseils scolaires

Un trust des conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette, comptabilisée déduction faite du fonds d'amortissement de 330 millions de dollars (307 millions de dollars en 2019-2020), est incluse dans la dette de la province.

3. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque financier est géré de façon prudente et efficace. Elle a recours à diverses stratégies, dont celle relative aux instruments financiers dérivés (dérivés).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés pour se prémunir contre les risques de change et de taux d'intérêt. La province a recours à la comptabilité de couverture pour sa couverture de change.

Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats légaux en vertu desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à l'Ontario de compenser ses obligations actuelles et, par conséquent, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus favorables quant aux coûts. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises et la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les conditions essentielles par souci d'efficacité. La durée d'un contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est habituellement plus courte que celle de la dette sous-jacente. Cependant, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé à long terme.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque de marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 3 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO. Au 31 mars 2021, 0,1 % et 0,0 % (0,2 % et 0,0 % en 2019-2020) des emprunts respectifs étaient dans une position non couverte. Au 31 mars 2021, la dette non couverte se limitait à la dette émise en francs suisses. L'appréciation de la devise suisse de un centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 7,2 millions de dollars (8,7 millions de dollars en 2019-2020) de la dette en francs suisses non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 0,9 million de dollars (1,0 million de dollars en 2019-2020). Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2020-2021 s'élevaient à 6,5 millions de dollars (pertes de 27,2 millions de dollars en 2019-2020).

Risque de taux d'intérêt

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon son exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimé en pourcentage des dettes précitées.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets est limitée à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2021, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 7,9 % et de -3,7 % respectivement (10,0 % et -13,5 % en 2019-2020). On prévoyait que l'incidence pour une année complète d'une variation de l'intérêt sur la dette de 100 points de base des taux d'emprunt serait de plus de 750 millions de dollars en 2021-2022 (400 millions de dollars en 2020-2021).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à court terme actuelles. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements temporaires (note 8), retraités en fonction des biens affectés en garantie, à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui donnent une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités, tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Biens affectés en garantie

L'Ontario a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2021, la province avait donné des actifs en nantissement à des contreparties d'une valeur de 2 470 millions de dollars (313 millions de dollars en 2019-2020), qui sont inclus dans le poste Placements ou Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2021.

Risque de crédit		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2021	2020
Risque de crédit brut	2 951	8 351
Moins : Conventions de compensation	(2 792)	(4 935)
Risque de crédit net	159	3 416
Moins : Biens reçus en garantie	(159)	(3 407)
Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie)	–	9

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes-cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux dispositions de compensation des conventions ou si ces dispositions ne pouvaient être appliquées. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces dispositions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie) renvoie à la perte que la province pourrait essuyer, déduction faite des biens reçus en garantie des contreparties.

Valeur nominale du portefeuille des dérivés

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de la province en cours au 31 mars 2021, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats ni les flux de trésorerie réels.

Valeur nominale et juste valeur du portefeuille des dérivés											
Au 31 mars								<u>Valeur nominale</u>		<u>Juste valeur</u>	
(en millions de dollars)								2021	2020	2021	2020
Échéance durant l'exercice	2022	2023	2024	2025	2026	6-10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	Total	Total
Swaps :											
Taux d'intérêt ¹	10 574	18 812	11 091	6 876	6 948	21 097	5 773	81 171	86 857	(808)	(1 136)
Devises	6 530	11 309	9 908	11 861	5 528	19 708	444	65 288	53 779	(1 941)	3 164
Contrats de change à terme	14 061	—	—	—	—	—	—	14 061	20 590	(181)	1 249
Total	31 165	30 121	20 999	18 737	12 476	40 805	6 217	160 520	161 226	(2 930)	3 277
¹ Inclut 2,8 milliards de dollars (3,1 milliards de dollars en 2019-2020) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par une entité consolidée et 0,8 milliard de dollars (7,4 milliards de dollars en 2019-2020) liés à des placements à court terme détenus par la province.											

4. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats publics-privés.

L'autre financement à long terme de 16,9 milliards de dollars au 31 mars 2021 (15,0 milliards de dollars en 2019-2020) comprend la dette du secteur parapublic de 5,8 milliards de dollars (5,4 milliards de dollars en 2019-2020), les obligations découlant des partenariats publics-privés du secteur parapublic de 5,4 milliards de dollars (5,7 milliards de dollars en 2019-2020) et les autres obligations liées aux partenariats publics-privés de 5,7 milliards de dollars (3,9 milliards de dollars en 2019-2020). Le tableau suivant présente l'échéancier de l'autre financement à long terme, par type de financement.

Autre financement à long terme Au 31 mars 2021 (en millions de dollars)				2021	2020
Type de financement	Dette du secteur parapublic	Obligations du secteur parapublic – PPP	Autres obligations découlant des PPP	Total	Total
Échéance :					
2020-2021	—	—	—	—	2 280
2021-2022	889	388	957	2 234	1 283
2022-2023	425	442	1 900	2 767	766
2023-2024	359	429	892	1 680	692
2024-2025	344	138	500	982	632
2025-2026	318	146	38	502	—
1 – 5 ans	2 335	1 543	4 287	8 165	5 653
6 ^e année et par la suite	3 448	3 857	1 380	8 685	9 322
Total	5 783	5 400	5 667	16 850	14 975

Les charges liées à l'intérêt sur la dette du secteur parapublic de 354 millions de dollars (301 millions de dollars en 2019-2020) sont constatées dans l'intérêt sur la dette.

5. Revenus et apports en capital reportés

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. (Teranet) en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et liés aux brefs en Ontario. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique de 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée du contrat.

Revenus et apports en capital reportés		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2021	2020
Revenus reportés :		
Hôpitaux, conseils scolaires et collèges	3 128	2 511
Immatriculation et permis de conduire	957	1 166
Teranet Inc.	818	836
Autres	768	389
Total des revenus reportés	5 671	4 902
Apports en capital reportés	8 570	8 337
Total	14 241	13 239

6. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et du Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) et est copromoteur du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, la province présente aussi de l'information concernant les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement.

Comme le permettent les normes comptables applicables au secteur public du Canada, la province a choisi d'utiliser une date d'évaluation des régimes de retraite anticipée, soit le 31 décembre, pour tous les régimes sauf le RRJP pour préparer les états financiers consolidés au 31 mars. Elle a appliqué cette pratique, sauf dans un cas, à savoir qu'en 2019-2020, les valeurs des actifs du régime au 31 mars 2020 ont été utilisées pour évaluer les régimes de retraite contributifs à prestations déterminées à cause des pertes sur placements importantes subies entre la date d'évaluation du régime, soit le 31 décembre, et la date de la fin de l'exercice.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs – Passif (Actif)						
Au 31 mars (en millions de dollars)	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	Prestations de retraite	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	162 668	150 359	13 473	12 534	176 141	162 893
Moins : Actif des régimes de retraite	(194 558)	(182 692)	(598)	(596)	(195 156)	(183 288)
(Excédent)/Insuffisance de l'actif par rapport aux obligations ^{1,2}	(31 890)	(32 333)	12 875	11 938	(19 015)	(20 395)
Gains (pertes) actuariels non amortis	10 604	13 249	(1 691)	(1 191)	8 913	12 058
Charge à payer (actif)	(21 286)	(19 084)	11 184	10 747	(10 102)	(8 337)
Provision pour moins-value ³	23 201	20 418	–	–	23 201	20 418
Passif total	1 915	1 334	11 184	10 747	13 099	12 081

¹ Ce montant comprend 35 515 millions de dollars (33 842 millions de dollars en 2019-2020) ayant trait aux régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et 2 654 millions de dollars (1 510 millions de dollars en 2019-2020) ayant trait au RRF et 971 millions de dollars ayant trait au RRJP dont les obligations dépassent l'actif.

² Dans le cas de tous les autres avantages sociaux futurs, les obligations dépassent l'actif.

³ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Pour l'exercice clos le 31 mars				
(en millions de dollars)	2021¹	2021	2021	2020
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des prestations	4 559	1 420	5 979	5 726
Amortissement des (gains) pertes actuariels	(1 144)	87	(1 057)	(1 048)
Cotisations salariales et autres cotisations patronales	(471)	–	(471)	(288)
(Revenu)/Charge d'intérêt	(1 879)	224	(1 655)	(1 435)
Changement de la provision pour moins-value ²	2 782	–	2 782	2 545
Total	3 847	1 731	5 578	5 500

¹ Tous les chiffres de 2020-2021 tiennent compte des montants évalués du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, sauf pour le RRJP. Les chiffres concernant le RRJP sont ceux du 31 mars 2021 et comprennent les montants évalués du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2021.

² La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, selon le régime et le type		
Pour l'exercice clos le 31 mars		
(en millions de dollars)	2021	2020
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ¹	1 607	1 570
Régime de retraite des fonctionnaires ²	463	715
Régime de retraite du SEFPO ²	229	235
Healthcare of Ontario Pension Plan ³	1 252	1 208
Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan ⁴	246	242
Régime de retraite des juges provinciaux ^{2,5}	50	–
Total – Prestations de retraite	3 847	3 970
Autres avantages sociaux futurs – Prestations de retraite²	1 731	1 530
Total – Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs⁶	5 578	5 500

¹ Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans les charges liées à l'éducation dans l'état consolidé des résultats et sont divulguées séparément à l'Annexe 4.

² Les charges du RRF, du Régime de retraite du SEFPO et du RRJP, ainsi que les charges liées aux autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs pour les employés de la fonction publique de l'Ontario sont incluses dans les charges des Autres programmes dans l'état consolidé des résultats et sont classées dans les avantages sociaux et prestations de retraite à l'Annexe 4.

³ Les charges du HOOPP sont incluses dans les charges liées à la santé dans l'état consolidé des résultats.

⁴ Les charges du CAATPP sont incluses dans les charges liées au secteur de l'éducation postsecondaire dans l'état consolidé des résultats.

⁵ Les charges liées au RRJP sont présentées dans ce tableau pour la première fois en 2020-2021 en raison de la restructuration du régime, et étaient auparavant présentées sous Avantages sociaux à l'Annexe 3 en 2019-2020.

⁶ Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3.

Prestations de retraite

Le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du SEFPO et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires, aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu de retraite défini fondé sur une formule. Celle-ci tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de service. Les prestations de retraite sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des participants, les contributions de la province et les revenus de placement. Les participants cotisent normalement entre 8 % et 12 % de leur salaire aux régimes. Les contributions de la province sont égales à ces cotisations ou fondées sur les rapports actuariels compte tenu de la structure de financement de chaque régime. Les employeurs qui ne sont pas consolidés par la province ne sont pas pris en compte dans les obligations et l'actif du RREO et du Régime du SEFPO.

Le Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) englobe un régime de retraite enregistré à prestations déterminées capitalisé et un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées sous-capitalisé, ainsi qu'un régime compensatoire partiellement capitalisé pour les juges admissibles dont les prestations de retraite versées en vertu du RRJP enregistré sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale ou les règlements fiscaux fédéraux. Le RRJP verse aux juges admissibles un montant déterminé de revenu de retraite fondé sur une formule qui prend en compte un montant égal à 2 % du salaire moyen du juge pour les trois dernières années de service. Les participants au régime contribuent généralement à hauteur de 7 % de leur salaire à ce régime. À compter de 2020-2021, le passif et les charges du RRJP sont présentés dans la Note 6, avec une date d'évaluation établie au 31 mars.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule. Comme dans le cas des plans parrainés par la province, la formule tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de cotisation au régime des participants. Les prestations sont financées par les cotisations patronales et celles des employés participants, ainsi que par les revenus de placement. La province comptabilise un pourcentage des obligations nettes du HOOPP et du CAATPP, selon le ratio des cotisations des employeurs à celles des employés.

La province n'a pas le contrôle unilatéral sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations ni pour le HOOPP ni pour le CAATPP, deux régimes interentreprises, puisqu'elle n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Par conséquent, une provision pour moins-value est comptabilisée pour réduire la valeur de l'actif net de ces régimes, le cas échéant. La province a appliqué une provision pour moins-value intégrale pour l'actif net du RREO et du Régime du SEFPO.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. La capitalisation de ces régimes est fondée sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREO	RRF	SEFPO	HOOPP	CAATPP	RRJP ¹
Meilleures estimations du gouvernement au 31 décembre 2020						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	1,70 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	2,70 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	2,60 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	8,47 %	6,90 %	8,70 %	11,02 %	9,49 %	0,32 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2020						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ² (en millions de dollars)	107 655	31 000	10 917	51 359	7 312	440
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ² (en millions de dollars)	100 810	29 873	10 368	46 314	6 746	448
Cotisations patronales ³ (en millions de dollars)	1 602	683	256	1 286	254	61
Cotisations salariales ⁴ (en millions de dollars)	1 585	423	262	1 055	264	6
Versements de prestation ² (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 277	1 545	502	1 557	285	54
Nombre de participants actifs (approximatif)	183 000	44 000	45 947	251 000	32 060	300
Âge moyen des participants actifs	44,8	45,0	44,8	43,0	47,4	58,2
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,6	10,7	11,6	13,0	12,9	10,8
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	148 000	40 129	40 197	117 000	21 759	310
Meilleures estimations du gouvernement au 31 décembre 2019						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	–
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	–
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	5,70 %	5,70 %	5,70 %	5,70 %	5,70 %	–
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	10,37 %	10,10 %	11,07 %	16,77 %	15,04 %	–
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2019						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ² (en millions de dollars)	100 874	29 338	10 277	46 479	6 365	–
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ² (en millions de dollars)	97 109	28 794	10 068	42 976	5 966	–
Cotisations patronales ³ (en millions de dollars)	1 565	482	257	1 209	243	–
Cotisations salariales ⁴ (en millions de dollars)	1 599	407	262	1 007	243	–
Versements de prestations ² (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 138	1 442	463	1 449	242	–
Nombre de participants actifs (approximatif)	184 000	44 315	46 330	242 000	36 640	–
Âge moyen des participants actifs	43,0	44,5	44,8	43,0	47,6	–
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,9	10,8	11,6	13,0	13,2	–
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	145 000	39 489	39 008	112 000	19 272	–

¹ Tous les chiffres et hypothèses indiqués pour le RPJP représentent les montants évalués au 31 mars 2021. Pour l'exercice de comparaison 2019-2020, le RRJP n'était pas inclus dans les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs.

² Compte tenu de la quote-part de la province, qui exclut les organismes qui ne sont pas consolidés par la province. La quote-part des risques et des prestations assumée par le gouvernement en vertu du RREO est 49,0 % (49,0 % en 2019-2020); en vertu du RRF, 100 % (100 % en 2019-2020); en vertu du Régime de retraite du SEFPO, 47,4 % (47,4 % en 2019-2020); en vertu du HOOPP, 49,4 % (49,4 % en 2019-2020); en vertu du CAATPP, 47,0 % (47,0 % en 2019-2020); et en vertu du RRJP, 100 %.

³ Les cotisations patronales versées durant l'exercice de la province. Ces cotisations ne tiennent pas compte des cotisations patronales versées par des organismes non consolidés participant au RRF et au Régime de retraite du SEFPO, ni des cotisations patronales versées au RREO. Les cotisations patronales au RRF englobent des paiements spéciaux de 283 millions de dollars (115 millions de dollars en 2019-2020).

⁴ Cotisations salariales versées pendant l'année civile, à l'exclusion des cotisations salariales d'employés d'organismes non consolidés.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance hospitalisation au personnel à la retraite admissible, par l'entremise d'un régime collectif. Certains participants au RRF et au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectaient pas le critère minimal d'admissibilité actuel de 10 années de service ouvrant droit à pension au 1^{er} janvier 2017 doivent justifier de 20 années de service et prendre leur retraite sans réduction des prestations de retraite afin d'être admissibles aux prestations d'assurance après la retraite. En outre, tout participant admissible qui a commencé à toucher des prestations de retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 peut soit participer au régime traditionnel de prestations d'assurance versées après la retraite et payer 50 % des coûts de la prime, soit participer au nouveau régime de prestations versées après la retraite axé sur les retraités, sans frais pour le participant.

L'inscription facultative au régime axé sur les retraités, dont les retraités doivent assumer la totalité des coûts, est également offerte aux employés engagés avant le 1^{er} janvier 2017 et qui prendront leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 10 années de service ouvrant droit à pension, et aux employés qui ont été engagés à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui prennent leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 20 années de service ouvrant droit à pension.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 8,4 milliards de dollars au 31 mars 2021 (7,9 milliards de dollars en 2019-2020), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2020-2021, qui s'élèvent à 509 millions de dollars (424 millions de dollars en 2019-2020), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2020-2021 est de 2,35 % (2,75 % en 2019-2020). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2020-2021 se situe entre 1,3 % et 4,6 % (entre 1,6 % et 5,0 % en 2019-2020).

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives et de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération, s'il y a lieu, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 2,8 milliards de dollars au 31 mars 2021 (2,8 milliards de dollars en 2019-2020), est inclus dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges totales découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui s'élevaient à 1,2 milliard de dollars en 2020-2021 (1,1 milliard de dollars en 2019-2020), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 1,75 % en 2020-2021 (2,45 % en 2019-2020). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi en 2020-2021 varie entre 1,3 % et 6,0 % (entre 1,6 % et 6,0 % en 2019-2020).

7. Autres passifs

Autres passifs		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2021	2020
Passif au titre des sites contaminés	1 694	1 717
Autres passifs au titre des régimes de retraite	641	1 370
Autres fonds et passifs	2 824	2 650
Total	5 159	5 737

Passif au titre des sites contaminés

La province fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 1,7 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars en 2019-2020) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites.

Les efforts déployés constamment par l'Ontario pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement subi par le passif de la province au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'exercice où ceux-ci sont évalués et dont la contamination est probable et mesurable.

Autres passifs au titre des régimes de retraite

Les autres passifs au titre des régimes de retraite comprennent les prestations et les avantages de retraite liés aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires de la fonction publique, des juges de paix, des sous-ministres, du SEFPO et des protonotaires chargés de la gestion des causes. La Caisse de retraite des juges provinciaux a été prise en compte dans les autres passifs au titre des régimes de retraite en 2019-2020. En 2020-2021, le passif de la Caisse de retraite est présenté dans le passif des régimes de retraite dans le cadre du RRJP et divulgué dans la note 6.

Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les fonds affectés d'origine externe et les autres passifs à long terme.

Les autres passifs à long terme comprennent le passif lié aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides de 215,8 millions de dollars.

Conformément à la *Loi sur la protection de l'environnement*, la province doit financer la fermeture de 702 décharges contrôlées et assurer l'entretien des installations après la fermeture. Les activités de fermeture et d'après-fermeture comprennent le recouvrement final, l'aménagement paysager, ainsi que la surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines, le contrôle des eaux de lessivage et l'inspection visuelle. Les exigences valent pour le reste de la durée de vie de la décharge contrôlée en fonction de l'utilisation. Le passif total relatif à ces coûts était de 215,8 millions de dollars, et un montant supplémentaire devant être constaté de 90,0 millions de dollars pour les décharges toujours en opération. L'estimation de la province est fondée sur l'hypothèse voulant que la capacité est de 50 % pour les décharges contrôlées qui acceptent encore des déchets si elle n'est pas connue actuellement, que la durée de vie moyenne qui reste est de 18 ans et que le temps moyen nécessaire pour la surveillance après la fermeture est de 16 ans pour les décharges qui n'acceptent pas de déchets.

Le passif de la province pour les décharges contrôlées de déchets solides sera assujetti à la nouvelle norme relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au cours de l'exercice 2022-2023.

8. Placements

Placements		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2021	2020
Placements temporaires	21 165	18 412
Plus : Actifs achetés aux termes de prises en pension de titres	4 828	6 808
Moins : Actifs vendus aux termes de pensions sur titres	(298)	(2 162)
Total des placements temporaires	25 695	23 058
Autres placements	3 161	3 072
Total des placements	28 856	26 130

Placements temporaires

La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension de titres et de pensions sur titres, était de 25,6 milliards de dollars au 31 mars 2021 (23,2 milliards de dollars en 2019-2020). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans les obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des cours du marché.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

Autres placements

Les autres placements représentent les placements détenus par les organismes du secteur parapublic et d'autres organismes publics. Ces placements comprennent surtout des titres de placement à revenu fixe, comme les certificats de placement garanti, les obligations du gouvernement du Canada, d'autres obligations et les portefeuilles de placements collectifs (c.-à-d. fonds mutuels).

9. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Au 31 mars (en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2021	2020
Coût								
Solde d'ouverture	18 207	93 515	44 267	14 208	9 563	11 512	191 272	180 878
Ajouts	493	5 066	4 909	995	1 102	552	13 117	12 160
Cessions	28	151	714	302	378	78	1 651	1 766
Solde de clôture	18 672	98 430	48 462	14 901	10 287	11 986	202 738	191 272
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	–	33 150	12 558	10 910	5 474	2 716	64 808	60 006
Ajouts	–	2 899	1 680	832	880	344	6 635	6 236
Cessions	–	99	712	297	356	71	1 535	1 434
Solde de clôture	–	35 950	13 526	11 445	5 998	2 989	69 908	64 808
Valeur comptable nette								
2021	18 672	62 480	34 936	3 456	4 289	8 997	132 830	–
2020	18 207	60 365	31 709	3 298	4 089	8 796	–	126 464

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes, ainsi que pour les aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent surtout l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste Autres comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2021, les biens en construction ont une valeur totale de 23,6 milliards de dollars (21,3 milliards de dollars en 2019-2020). L'intérêt capitalisé pour l'exercice 2020-2021 est de 230 millions de dollars (245 millions de dollars en 2019-2020). Le coût des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-acquisition est de 761 millions de dollars (884 millions de dollars en 2019-2020), et leur amortissement cumulé est de 325 millions de dollars (375 millions de dollars en 2019-2020).

La charge d'amortissement de l'exercice 2020-2021 a totalisé 6,6 milliards de dollars (6,2 milliards de dollars en 2019-2020).

10. Changements à la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la province ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1^{er} avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les pertes et gains non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires dans l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et dans l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les pertes et gains réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus tirés des participations dans des entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds aux termes de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des gains non réalisés de 2 822 millions de dollars en 2020-2021 (pertes non réalisées de 1 418 millions de dollars en 2019-2020), ce qui a entraîné une augmentation au titre des participations dans des entreprises publiques et une diminution correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

11.a. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

Les garanties d'emprunt englobent des garanties ou des indemnités accordées par la province ou des organismes publics. La limite autorisée pour les emprunts garantis par la province au 31 mars 2021 s'établissait à 2,7 milliards de dollars (1,2 milliard de dollars en 2019-2020). Les emprunts garantis en cours s'élevaient à 1,3 milliard de dollars au 31 mars 2021 (0,5 milliard de dollars en 2019-2020). Les présents états financiers renferment une provision de 1,7 million de dollars (1,6 million de dollars en 2019-2020) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données surtout en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

Garanties d'emprunt				
Pour l'exercice clos le 31 mars				
(en millions de dollars)				
	2021		2020	
	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours
Ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	114,0	39,3	115,0	35,3
Finances	650,9	149,0	650,9	165,9
Travail, Formation et Développement des compétences	900,0	210,0	—	—
Collèges et Universités	6,5	6,5	7,0	7,0
	1 671,4	404,8	772,9	208,2
Entités consolidées				
Ontario Power Generation Inc.	4,0	1,0	81,0	81,0
Hydro One Inc.	681,0	681,0	—	—
	685,0	682,0	81,0	81,0
Hôpitaux, conseils scolaires et collèges	347,9	226,3	358,8	225,7
Total	2 704,3	1 313,1	1 212,7	514,9

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces dépassements. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la partie du fonds réservé à la gestion du combustible nucléaire épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le revenu réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Une entente conclue entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), la province et OPG donnait à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA.

Demandes à l'encontre de la Couronne

Parmi les demandes à l'encontre de la Couronne, 74 (75 en 2019-2020) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars. Ces demandes découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d'autres raisons semblables. L'issue de ces poursuites sur les finances étant incertaine, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant. Une liste détaillée des demandes à l'encontre des ministères se trouve dans la section intitulée « Créances exigibles de la Couronne » des États des ministères et annexes.

Le 20 avril 2016, la Cour supérieure de l'Ontario a déterminé que le projet de loi 115, la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*, contrevenait au droit à la négociation collective accordé aux syndicats par la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour n'a pas imposé de pénalité à la province et a demandé aux parties de tenter de négocier un recours. La province tient compte dans ses états financiers de sa meilleure estimation du recours, selon les renseignements disponibles, l'étendue de ce montant n'ayant pas été divulguée parce qu'une entente n'avait pas été conclue avec toutes les parties requérantes. Au 31 mars 2021, toutes les parties requérantes, sauf une, avaient conclu une entente avec la Couronne. La Couronne et la partie requérante qui ne s'est pas entendue avec elle ont participé à une séance de médiation-arbitrage devant le juge de première instance et attendent une décision concernant le recours.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada sont parties à une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, une filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Aux termes de cette entente, chaque gouvernement verse à la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée une indemnité proportionnelle à sa part des paiements que la compagnie d'assurance est obligée de faire en vertu d'une police d'assurance globale de responsabilité civile pour les risques posés par le sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. Cette police comporte une limite globale de 700 millions de dollars qui peut couvrir les coûts liés aux règlements, aux jugements et à la défense. Elle dépasse une police d'assurance globale de 300 millions de dollars que souscrit la Compagnie d'assurance de la Société canadienne du sang Limitée et est secondaire à cette police. Étant donné les populations actuelles, la responsabilité éventuelle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien est d'environ 350 millions de dollars. La province ne connaît pas d'instance qui pourrait se traduire par une poursuite contre elle en vertu de l'Entente de soutien.

Sites contaminés

La province a relevé 144 sites au total (142 en 2019-2020) dont elle pourrait être responsable des coûts de nettoyage connexes. Cependant, un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites à la date des états financiers parce qu'on ne peut établir avec précision si le gouvernement est responsable de ces sites ou parce que le montant du passif ne peut être évalué. Cependant, pour 93 de ces sites (93 en 2019-2020), on ne peut déterminer si le gouvernement est responsable, ce qui crée un passif éventuel de 400 millions de dollars (400 millions de dollars en 2019-2020).

Cotisations fiscales

La province a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada en vue de faire la transition vers une administration unique de l'impôt des sociétés pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette entente, pour les années d'imposition d'avant 2008, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est chargée de l'administration des activités liées aux audits, des oppositions des contribuables et de tout appel pouvant découler des oppositions administrées par l'ARC. L'aboutissement de ces oppositions et appels étant incertain, on ne peut raisonnablement estimer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

Revendications territoriales et liées à un territoire

Une revendication territoriale ou liée à un territoire est une allégation officielle faite par une communauté autochtone voulant qu'elle ait légalement droit à des terres ou à une compensation, financière ou autre. À l'heure actuelle, 67 revendications territoriales (63 en 2019-2020) sont en cours de négociation ou en voie d'examen, ou ont été acceptées à des fins de négociation. Un passif est constaté s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé.

Les autres éventualités pour cet exercice s'élèvent à 0,1 milliard de dollars (0,1 milliard de dollars en 2019-2020).

b. Actif éventuel

La province a intenté une action à l'endroit d'un certain nombre de compagnies de l'industrie du tabac en vertu de la *Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac*. Cette action est à la phase précédant l'instruction. Cependant, elle est actuellement suspendue en raison de procédures d'insolvabilité liées à des compagnies de tabac en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Il n'est pas possible de fournir le montant des paiements que pourrait recevoir la province.

12.a. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	Paiements minimums exigés en :							
	2021	2020	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et après
Paiements de transfert	20 571	13 743	5 590	2 293	1 491	1 211	1 053	8 933
Contrats de partenariats publics-privés	27 715 ¹	23 552	2 554	4 383	2 407	1 469	624	16 278
Ontario Power Generation	1 306	2 469	493	378	160	100	87	88
Baux	5 211	5 303	755	694	608	502	387	2 265
Contrats de construction	21 227	21 136	17 461	1 320	698	348	255	1 145
Autres	7 006	5 337	2 475	1 531	731	557	315	1 397
Total des obligations contractuelles	83 036	71 540	29 328	10 599	6 095	4 187	2 721	30 106

¹ En 2021, la majorité des contrats de partenariats publics-privés concernent des projets liés à Metrolinx (51 %) et aux hôpitaux (19 %).

La province a conclu un certain nombre de contrats de partenariats publics-privés pluriannuels pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été remplies.

b. Droits contractuels

Droits contractuels Au 31 mars (en millions de dollars)	2021	2020	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et après
Paiements de transfert	4 166	341	673	581	484	487	514	1 427
Baux	951	877	47	60	58	54	54	678
Contrats de construction	241	330	78	68	39	56	–	–
Autres	60	62	53	2	–	–	–	5
Total des droits contractuels	5 418	1 610	851	711	581	597	568	2 110

En mai 2010, la province a conclu avec Teranet une entente visant à prolonger de 50 ans son entente initiale en échange d'un paiement immédiat de 1,0 milliard de dollars en espèces. Dans le cadre de la nouvelle entente, Teranet a convenu de verser à l'Ontario des redevances annuelles à compter de 2017, et ce, jusqu'en 2067. Les paiements de redevances dépendent des résultats financiers de Teranet. La province a constaté 28 millions de dollars de revenus relatifs aux paiements de redevances liés aux droits contractuels associés à Teranet en 2020-2021 (27 millions de dollars en 2019-2020).

Les droits contractuels sont assurés de nature et ils deviendront des actifs à l'avenir lorsque les modalités des contrats seront respectées.

13. Fonds en fiducie sous administration

Les fonds en fiducie sous administration énumérés ci-dessous ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la province.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) est chargée de l'administration de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui établit une assurance sans égard à la responsabilité prévoyant que les travailleurs qui subissent des lésions au travail ou souffrent d'une maladie professionnelle reçoivent des prestations.

Le Bureau du tuteur et curateur public (BTCP) de la province de l'Ontario dispense un vaste éventail unique de services visant à protéger les intérêts juridiques, personnels et financiers de certaines personnes et successions privées. Il joue aussi un rôle important pour la protection des biens destinés à des fins de bienfaisance en Ontario.

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles est exploité en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*. Cette loi prévoit une indemnisation pour les pertes admissibles causées par des véhicules automobiles non identifiés et non assurés.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) assure une protection, sous réserve de certains maximums et exclusions, aux participants et aux bénéficiaires de l'Ontario de régimes de retraite à prestations déterminées à employeur unique du secteur privé en cas d'insolvabilité du promoteur du régime. Le FGPR est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* et son règlement d'application, et est administré par le directeur général de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) depuis le 8 juin 2019. Avant le 8 juin 2019, le FGPR était administré par le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le Fonds de réserve d'assurance-dépôts protège les déposants des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario contre la perte de leurs dépôts assurables. Le Fonds est régi par la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* et son règlement d'application et est administré par l'ARSF depuis le 8 juin 2019. Avant le 8 juin 2019, il était administré par la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD).

Le passif net assumé par l'ARSF au 8 juin 2019 a été comptabilisé à sa valeur comptable et redressé pour se conformer aux normes de comptabilité dans le secteur public, lorsque cela est nécessaire.

L'information financière résumée provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après. Les états financiers de la WSIB et du BTCP ont été préparés conformément aux IFRS.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB)		
Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019
Actif	40 837	40 536
Passif	34 011	32 517
Actif net	6 826	8 019
Solde du Fonds attribuable aux intéressés de la WSIB	4 324	4 588

Autres fonds en fiducie				
Au 31 mars (en millions de dollars)	2021		2020	
	Actif	Passif	Solde du fonds (Passif non capitalisé)	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	2 453	100	2 353	2 126
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles ¹	82	200	(118)	(143)
Fonds de garantie des prestations de retraite	1 197	167	1 030	918
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	391	26	365	329

¹ Des états financiers audités ne sont pas disponibles pour le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles. Les chiffres proviennent d'états financiers non audités.

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes.

14. Information relative aux apparentés et opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la province de l'Ontario transige avec des parties du périmètre comptable, dont les sociétés de la Couronne provinciales, les organismes, conseils et commissions ainsi que les organismes publics sans but lucratif. Ces opérations interentités, qui se font entre apparentés en propriété commune ou sous contrôle commun, sont comptabilisées à la valeur d'échange et ont été éliminées aux fins de la présentation de l'information consolidée.

Les opérations relatives aux apparentés peuvent aussi comprendre les opérations avec des entités qui ne font pas partie du périmètre comptable lorsqu'un membre du personnel clé de gestion de l'Ontario, sa conjointe, son conjoint ou une personne à sa charge fait partie du personnel clé de gestion de l'autre partie à l'opération avec la province. À titre de membre du personnel clé de gestion, il gouverne ou partage le pouvoir de déterminer les décisions financières ou opérationnelles continues de l'autre partie à l'opération. Les membres du personnel clé de gestion de la province sont les personnes qui ont le pouvoir et sont chargées de planifier, de diriger et de contrôler les activités du gouvernement, et ce terme désigne les ministres, les ministres associés et les sous-ministres aux fins du présent rapport.

La province a mis en place un large éventail de mesures de contrôle pour s'assurer que le personnel clé de gestion ne transige pas avec des apparentés. En 2020-2021, il n'y a eu aucune opération importante entre apparentés d'une valeur différente de celle qui aurait été consignée si les parties n'étaient pas des apparentés.

15. Événements postérieurs

Services de soutien à domicile et en milieu communautaire

Le 22 mars 2021, le ministère de la Santé a annoncé que les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) deviendraient les services de soutien à domicile et en milieu communautaire le 1^{er} avril 2021. Le nouveau nom ne change pas les services que les RLISS fournissaient aux clients et aux familles, ni la façon d'accéder à ces services. Ce changement de nom précise l'orientation future des services de soutien à domicile et en milieu communautaire et s'inscrit dans la transition qui se fait actuellement dans la province pour mieux intégrer les soins par l'entremise des Équipes Santé Ontario.

Santé Ontario

Le 17 mars 2021, la ministre de la Santé a pris un décret de transfert à l'intention des 14 RLISS exigeant le transfert des fonctions liées au financement, à la planification et à la participation communautaire du système de santé des RLISS à Santé Ontario. Le même jour, la ministre de la Santé a également pris un décret de transfert à l'intention du Réseau Trillium pour le don de vie. Le 1^{er} avril 2021, certains employés, éléments d'actif et de passif, droits et obligations précisés dans les décrets de transfert sont passés à Santé Ontario.

16. Vaccins contre la COVID-19 et équipement de protection individuelle

Vaccins

Le plan de vaccination de l'Ontario relève du Groupe d'étude ministériel sur la distribution des vaccins contre la COVID-19, et son travail repose sur le *Cadre éthique pour la distribution des vaccins contre la COVID-19*. C'est le gouvernement du Canada qui se procure les vaccins contre la COVID-19. La province reçoit les vaccins sans frais du gouvernement du Canada pour les distribuer dans la province. Aucun montant n'a été consigné pour les vaccins contre la COVID-19 parce que la juste valeur de ces vaccins reçus du gouvernement du Canada ne peut pas être raisonnablement déterminée. En raison des clauses de confidentialité que contiennent les contrats conclus entre le gouvernement du Canada et les différents fabricants de vaccins contre la COVID-19, les renseignements concernant le prix par dose n'ont pu être communiqués à la province.

Au 31 mars 2021, 2 825 795 doses avaient été reçues du gouvernement du Canada, dont 2 214 476 ont été administrées et le reste, soit 611 319 doses, étaient prêtes à être administrées et étaient gardées dans les bureaux de santé publique de la province.

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle (EPI) comprend le matériel et les fournitures médicaux, les masques, les écrans faciaux, les gants, les ventilateurs, les lits, les écouvillons, les blouses de protection, etc. et d'autres fournitures comme les produits de nettoyage. Les données sur l'EPI comprennent les transferts en nature du gouvernement du Canada et l'EPI acheté par la province.

Au 31 mars 2021, la juste valeur de l'EPI reçue du gouvernement du Canada, soit 441 millions de dollars, a été déclarée à titre de revenu sous Transferts du gouvernement du Canada à l'Annexe 1, et sous Fournitures et matériel dans l'Annexe 3. Au 31 mars 2021, les ministères provinciaux avaient acheté de l'EPI d'une valeur totale de 1 339 millions de dollars qui ont été entièrement passés en charges. Le total de l'EPI en nature et de l'EPI acheté par les ministères est inclus sous Fournitures et équipement dans l'Annexe 3, dont 1 451 millions de dollars pour le secteur de la Santé et 329 millions de dollars pour Autres. À compter du 31 mars 2021, les ministères avaient de l'EPI d'une valeur de 1 046 millions de dollars pour distribution ultérieure.

17.a. Reclassement

Reclassement du secteur

Toutes les présentations des résultats par secteur pour les comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassées pour qu'elles correspondent à celles utilisées pour la présentation des chiffres réels de l'exercice en cours.

Reclassement des chiffres réels de 2019-2020 par secteur (en millions de dollars)			
	Chiffres de 2019-2020	Restructuration du ministère et changements aux transferts des programmes	Chiffres de 2019-2020 reclassés
Santé	5 134	–	5 134
Éducation	1 824	–	1 824
Services à l'enfance et services sociaux	546	–	546
Éducation postsecondaire ¹	4 970	(1 011)	3 959
Justice	1 052	–	1 052
Autres programmes ¹	142 570	1 011	143 581
Total des revenus	156 096	–	156 096
Santé	63 716	–	63 716
Éducation	31 752	(1)	31 751
Services à l'enfance et services sociaux	17 103	2	17 105
Intérêt sur la dette	12 495	–	12 495
Éducation postsecondaire ¹	11 273	(753)	10 520
Justice	4 716	(1)	4 715
Autres programmes ¹	23 713	753	24 466
Total des charges	164 768	–	164 768
¹ Transfert des programmes de formation du secteur de l'Éducation postsecondaire et de la Formation au secteur des Autres programmes. Par conséquent, le secteur de l'Éducation postsecondaire et de la Formation a été renommé secteur de l'Éducation postsecondaire.			

b. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2020-2021.

ANNEXES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source	108
Annexe 2	Revenus par secteur	110
Annexe 3	Charges par secteur.....	112
Annexe 4	Charges par ministère.....	114
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	115
Annexe 6	Débiteurs.....	115
Annexe 7	Prêts en cours	116
Annexe 8	Organismes publics.....	118
Annexe 9	Entreprises publiques.....	124
Annexe 10	Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	127

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2020-2021	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
Impôts et taxes			
Impôt sur le revenu des particuliers	36 901	40 333	37 743
Taxe de vente	24 879	26 576	28 619
Impôt des sociétés	9 941	17 775	15 414
Impôt-santé des employeurs	6 346	6 537	6 731
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6 060	6 040	6 179
Contribution-santé de l'Ontario	4 007	4 330	4 059
Droits de cession immobilière	3 384	3 698	3 067
Taxe sur l'essence	2 379	1 898	2 783
Taxe sur le tabac	1 108	1 099	1 118
Taxe sur les carburants	672	686	807
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	593	624	582
Paielements tenant lieu d'impôts (électricité)	486	563	505
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	145	106	48
Autres impôts et taxes	561	619	623
	97 462	110 884	108 278
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	16 252	16 206	15 640
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	5 832	5 815	5 650
Cadre de relance sécuritaire	5 095	5 095	–
Fonds de soutien aux travailleurs essentiels de la COVID-19	1 129	1 129	–
Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	763	763	–
Entente sur le développement du marché du travail	737	741	723
Programmes relatifs à l'infrastructure	1 013	626	400
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	354	582	331
Soins à domicile et santé mentale	484	485	426
Transferts directs aux hôpitaux, conseils scolaires et collèges	407	459	414
Logement social	331	338	484
Entente sur le bien-être des Indiens	268	318	283
Apprentissage et garde des jeunes enfants	154	154	145
Expansion du bilinguisme	127	116	95
Aide juridique – Droit criminel	60	86	90
Système de justice pénale pour les adolescents	52	53	53
Autres	302	958	664
	33 360	33 924	25 398

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2020-2021	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (Annexe 10)	9 740	7 790	9 281
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	3 550	5 009	5 896
Autres			
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	2 061	1 952	2 055
Autres droits et permis	865	794	931
Ventes et locations	1 045	680	1 369
Redevances	278	359	283
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	240	223	225
Remaniement des services locaux	142	143	127
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	107	116	122
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	28	28	30
Divers	2 196	2 991	2 101
	6 962	7 286	7 243
Total des revenus	151 074	164 893	156 096

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé ¹		Éducation ²		Services sociaux et services à l'enfance ³		Éducation postsecondaire ⁴	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)								
Revenus								
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	1 351	818	1 225	259	428	405	192	80
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (<i>Annexe 10</i>)	3 510	4 113	1 113	1 507	–	–	3 167	3 661
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (<i>Annexe 1</i>)	268	203	161	58	400	141	87	218
Total	5 129	5 134	2 499	1 824	828	546	3 446	3 959

¹ Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

² Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

³ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁴ Englobe les activités du ministère des Collèges et Universités.

Secteurs	Justice ⁵		Autre ⁶		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)						
Revenus						
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	110 884	108 278	110 884	108 278
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	146	148	30 582	23 688	33 924	25 398
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (<i>Annexe 10</i>)	–	–	–	–	7 790	9 281
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	–	5 009	5 896	5 009	5 896
Autres (<i>Annexe 1</i>)	981	904	5 389	5 719	7 286	7 243
Total	1 127	1 052	151 864	143 581	164 893	156 096

⁵ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère du Solliciteur général.

⁶ Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Développement économique, Création d'emplois et Commerce, Énergie, Développement du Nord et Mines, Environnement, Protection de la nature et Parcs, Finances, Affaires francophones, Services gouvernementaux et Services aux consommateurs, Affaires autochtones, Infrastructure, Travail, Formation et Développement des compétences, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêts, Services aux aînés et Accessibilité, Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, et Transports, ainsi que la Commission de régie interne, les Bureaux du corps exécutif et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur¹

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services sociaux et services à l'enfance ⁴		Éducation postsecondaire ⁵	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)								
Charges								
Paiements de transfert ⁹	29 611	28 532	3 906	3 086	16 479	16 331	4 853	5 240
Traitements et salaires	18 770	17 285	19 023	18 539	475	468	2 501	2 600
Intérêt sur la dette	—	—	—	—	—	—	—	—
Services	5 708	4 656	1 674	1 776	138	118	947	992
Fournitures et équipement	7 823	5 624	1 769	2 124	6	6	268	325
Avantages sociaux	3 057	3 054	3 017	2 834	78	74	305	309
Amortissement des immobilisations corporelles	1 934	1 808	1 503	1 360	40	39	373	364
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	1 780	1 712	1 817	1 830	8	8	246	244
Transports et communications	179	203	3	7	13	17	26	69
Intérêt sur la dette des hôpitaux, conseils scolaires et collèges	—	—	—	—	—	—	—	—
Coûts des contrats d'achat d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	616	842	173	195	232	44	308	377
Total¹⁰	69 478	63 716	32 885	31 751	17 469	17 105	9 827	10 520

¹ Les renseignements présentés dans les colonnes des secteurs représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

² Englobe les activités du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée.

³ Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

⁴ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁵ Englobe les activités du ministère des Collèges et Universités.

Secteurs	Justice ⁶		Autres ⁷		Intérêt sur la dette ⁸		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Charges								
Paiements de transfert ⁹	535	551	21 966	12 490	–	–	77 350	66 230
Traitements et salaires	2 732	2 609	3 021	3 047	–	–	46 522	44 548
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	11 920	12 194	11 920	12 194
Services	567	577	2 727	2 440	–	–	11 761	10 559
Fournitures et équipement	178	156	524	182	–	–	10 568	8 417
Avantages sociaux	377	349	365	551	–	–	7 199	7 171
Amortissement des immobilisations corporelles	20	18	2 765	2 647	–	–	6 635	6 236
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	62	53	1 665	1 653	–	–	5 578	5 500
Transports et communications	87	100	280	184	–	–	588	580
Intérêt sur la dette des hôpitaux, conseils scolaires et collèges	–	–	–	–	354	301	354	301
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	116	122	–	–	116	122
Autres	297	302	1 080	1 150	–	–	2 706	2 910
Total¹⁰	4 855	4 715	34 509	24 466	12 274	12 495	181 297	164 768

⁶ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère du Solliciteur général.

⁷ Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Développement économique, Création d'emplois et Commerce, Énergie, Développement du Nord et Mines, Environnement, Protection de la nature et Parcs, Finances, Affaires francophones, Services gouvernementaux et Services aux consommateurs, Affaires autochtones, Infrastructure, Travail, Formation et Développement des compétences, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêts, Services aux aînés et Accessibilité, Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, et Transports, ainsi que la Commission de régie interne, les Bureaux du corps exécutif et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

⁸ Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

⁹ Les services à l'enfance et les services sociaux englobent des transferts de 1 729 millions de dollars (2019-2020, 1 678 millions de dollars) aux sociétés d'aide à l'enfance.

¹⁰ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2020-2021.

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget 2020-2021¹	Chiffres réels 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	870	790	1 132
Procureur général	1 682	1 921	1 941
Commission de régie interne	281	248	257
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	17 927	17 469	17 105
Collèges et Universités	10 669	9 827	10 520
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	719	3 897	582
Éducation	31 038	31 278	30 181
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	1 621	1 607	1 570
Énergie, Développement du Nord et Mines	7 256	7 343	6 584
Environnement, Protection de la nature et Parcs	669	640	619
Bureaux du corps exécutif	40	40	32
Finances	3 689	1 294	895
Intérêt sur la dette	12 456	12 274	12 495
Fonds de partenariat avec les municipalités	502	502	503
Coûts des contrats d'achat d'électricité	107	116	122
Affaires francophones	7	6	5
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	1 667	2 090	1 550
Santé	72 101	67 765	63 334
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	1 547	1 417	1 643
Affaires autochtones	96	256	87
Infrastructure	854	682	358
Travail, Formation et Développement des compétences	1 261	1 415	1 173
Soins de longue durée	891	1 713	382
Affaires municipales et Logement	2 953	3 730	1 199
Richesses naturelles et Forêts ²	657	843	671
Services aux aînés et Accessibilité	187	207	54
Solliciteur général	2 875	2 934	2 774
Transports	7 613	7 313	5 145
Secrétariat du Conseil du Trésor	407	195	189
Fonds de prévoyance ²	3 011	–	–
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 389	1 485	1 666
Total des charges	187 042	181 297	164 768

¹ Montants présentés sous « Perspectives actuelles » dans le budget de 2020.

² Un rajustement de 202 millions de dollars a été fait aux chiffres réels du ministère pour tenir compte du passif accru lié aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (*Note 7*). Le ministère n'a pas pu changer ce montant en crédit pour l'exercice 2020-2021, mais tentera d'obtenir le crédit nécessaire au cours de l'exercice 2021-2022.

³ Voir la définition dans le glossaire.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2021	2020
Paiements de transfert	13 583	9 231
Intérêt sur la dette ¹	3 383	3 095
Salaires et avantages sociaux	4 132	3 727
Autres ¹	15 553	12 523
Total des créditeurs et charges à payer	36 651	28 576

¹ Les chiffres de 2019-2020 tiennent compte du reclassement des coûts d'émission d'une dette de 87 millions de dollars pour la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) provenant des charges à payer pour l'intérêt sur la dette d'autres charges à payer.

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2021	2020
Impôts	6 531	4 336
Paiements de transfert ¹	1 503	644
Autres débiteurs ²	7 861	5 114
	15 895	10 094
Moins : Provision pour créances douteuses ³	(1 967)	(1 306)
	13 928	8 788
Gouvernement du Canada	1 364	1 015
Total – Débiteurs	15 292	9 803

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 695 millions de dollars (632 millions de dollars en 2019-2020) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de montants à recouvrer de 806 millions de dollars (8 millions de dollars en 2019-2020) principalement au titre des programmes de l'Assurance-santé de l'Ontario pour lesquels le calendrier de recouvrement des paiements anticipés aux médecins et d'autres praticiens a été prolongé en raison de la pandémie de COVID-19.

² Les autres débiteurs comprennent les créances clients.

³ La provision pour créances douteuses comprend une provision de 571 millions de dollars (524 millions de dollars en 2019-2020) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (en millions de dollars)	2021	2020
Entreprises publiques ¹	3 186	3 369
Municipalités ²	3 919	3 789
Étudiants ³	2 403	2 475
Entreprises industrielles et commerciales ⁴	758	517
Fonds de garantie des prestations de retraite ⁵	143	154
Universités ⁶	126	125
Autres ⁷	2 596	2 633
	13 131	13 062
Escomptes non amortis ⁸	(175)	(186)
Provision pour créances douteuses ⁹	(839)	(812)
Total – Prêts en cours	12 117	12 064

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 0,10 % à 5,40 % (2,65 % à 5,40 % en 2019-2020).

² Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 6,00 % (8,85 % en 2019-2020).

³ Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt de 3,45 % (3,45 % à 4,95 % en 2019-2020).

⁴ Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 7,00 % (6,51 % en 2019-2020).

⁵ Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

⁶ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 5,09 % à 5,10 % (de 5,09 % à 5,10 % en 2019-2020).

⁷ Les autres prêts comprennent un prêt pour les organismes sans but lucratif de 2,3 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2019-2020), des prêts à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité de 98 millions de dollars (101 millions de dollars en 2019-2020) et des prêts à OFN Power Holdings LP de 245 millions de dollars (247 millions de dollars en 2019-2020).

⁸ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 17 millions de dollars (21 millions de dollars en 2019-2020), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 70 millions de dollars (75 millions de dollars en 2019-2020) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 88 millions de dollars (90 millions de dollars en 2019-2020).

⁹ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 682 millions de dollars (657 millions de dollars en 2019-2020), et aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 157 millions de dollars (155 millions de dollars en 2019-2020).

Périodes de remboursement au 31 mars (en millions de dollars)	Remboursement du principal	
	2021	2020
Années jusqu'à l'échéance		
1 an	1 238	1 455
2 ans	742	907
3 ans	861	802
4 ans	391	1 054
5 ans	478	680
1 – 5 ans	3 710	4 898
6 – 10 ans	2 059	2 532
11 – 15 ans	1 183	1 030
16 – 20 ans	1 582	827
21 – 25 ans	1 656	1 223
Plus de 25 ans	2 836	2 453
Total partiel	13 026	12 963
Sans échéance fixe	105	99
Total	13 131	13 062

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

1^{re} partie : Organismes publics consolidés¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Hydro One Limited	Énergie, Développement du Nord et Mines
Ontario Power Generation Inc.	Énergie, Développement du Nord et Mines
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Société ontarienne de vente du cannabis	Finances
Autres organismes publics	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles et Forêts
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé
Agence ontarienne des eaux	Environnement, Protection de la nature et Parcs
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Finances
Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Comité d'organisation de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie, Développement du Nord et Mines
Commission de transport Ontario Northland	Transports
Commission des parcs du Niagara	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Commission des parcs du Saint-Laurent	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Fair Hydro Trust	Énergie, Développement du Nord et Mines
Fondation Trillium de l'Ontario	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Fonds de reboisement	Richesses naturelles et Forêts
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé
Portefeuille immobilier général	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs

¹ Cette liste représente tous les organismes consolidés inclus dans les états financiers consolidés de la province au 31 mars 2021. L'annexe est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes consolidés pendant l'année. Les liens vers l'URL du site Web de ces entités se trouvent à Ontario.ca. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative nécessaires à la consolidation sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable (suite)
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé
Santé Ontario	Santé
Science Nord	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Énergie, Développement du Nord et Mines
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) ²	Infrastructure
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie, Développement du Nord et Mines
Société ontarienne de financement de la croissance	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Travail, Formation et Développement des compétences
Société ontarienne de gestion des placements	Finances
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Infrastructure
Société ontarienne d'hypothèques et de logement ³	Affaires municipales/Logement

² La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est un partenariat gouvernemental dans lequel la province détient une participation de un tiers.

³ La Société ontarienne d'hypothèques et de logement a été dissoute le 31 mars 2021.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé

Alliance Chatham-Kent pour la santé	Hôpital Alexandra d'Ingersoll
Amprior Regional Health	Hôpital Alexandra Marine and General
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital Bingham Memorial
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital communautaire de Cornwall
Bluewater Health	Hôpital communautaire de Hornepayne
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire de Seaforth
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital d'Englehart et du district Inc.
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé Grace de l'Armée du salut de Toronto	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de santé St-Joseph Guelph	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Centre de soins continus St-Joseph de Sudbury	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de Timmins et du district
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de Wingham et du district
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario – Centre de traitement pour enfants d'Ottawa	Hôpital du district de Geraldton
Centre Providence Care (Kingston)	Hôpital du district de Kemptville
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre régional de santé de North Bay	Hôpital du district du lac des Bois
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital General and Marine de Collingwood
Centre régional de santé Royal Victoria	Hôpital général Anson
Centre régional de santé Southlake	Hôpital général d'Almonte
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital général d'Atikokan
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital général d'Espanola
Erie Shores HealthCare	Hôpital général de Brockville
Grey Bruce Health Services	Hôpital général de Guelph
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital général de Haldimand-Ouest
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.
Headwaters Health Care Centre	Hôpital général de la baie Georgienne
	Hôpital général de Mattawa

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé (suite)

Hôpital Général de Nipissing Ouest	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital général de Norfolk	Hôpital Women's College
Hôpital général de North York	Horizon Santé-Nord
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	Hôtel-Dieu Grace Healthcare
Hôpital général de Stratford	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Hôpital général de Strathroy-Middlesex	Kingston Health Sciences Centre
Hôpital général de Woodstock	Lakeridge Health
Hôpital général du comté de Lennox et Addington	L'Hôpital d'Ottawa
Hôpital général St. Mary	London Health Sciences Centre
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake	Mackenzie Health
Hôpital Glengarry Memorial Hospital	Maison de soins palliatifs Casey House
Hôpital Grand River	Muskoka Algonquin Healthcare
Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall	North of Superior Healthcare Group
Hôpital Joseph Brant	North Wellington Health Care Corporation
Hôpital Lady Minto de Cochrane	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Réseau santé Rive Nord
Hôpital Memorial de Cambridge	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial de Campbellford	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district	Santé Manitouwadge Health
Hôpital Memorial de Listowel	Scarborough Health Network
Hôpital Memorial de St. Marys	Services de santé de Chapleau Health Services
Hôpital Memorial du district de Nipigon	Services de santé Four Counties
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg	Sinai Health System
Hôpital Memorial du district de Winchester	Soins continus Bruyère
Hôpital Montfort	South Bruce Grey Health Centre
Hôpital Northumberland Hills	South Huron Hospital Association
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)	St. Joseph's Care Group
Hôpital public de Clinton	St. Joseph's Health Care, London
Hôpital Queensway-Carleton	Système de santé de Niagara
Hôpital régional de Pembroke	The Hospital for Sick Children
Hôpital régional de Windsor	Toronto East Health Network
Hôpital régional Humber River	Trillium Health Partners
Hôpital Ross Memorial	Unity Health Toronto
Hôpital Sensenbrenner	Weeneebayko Area Health Authority
Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia	William Osler Health System
Hôpital St. Francis Memorial	
Hôpital Stevenson Memorial	
Hôpital Temiskaming	
Hôpital Victoria de Renfrew	

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé

Centre de santé mentale et de toxicomanie	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de soins de santé mentale Waypoint	Services de santé Royal Ottawa

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	KidsAbility School Authority
Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board	Lakehead District School Board
Avon Maitland District School Board	Lambton Kent District School Board
Bloorview School Authority	Limestone District School Board
Bluewater District School Board	London District Catholic School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Moose Factory Island District School Area Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Moosonee District School Area Board
Campbell Children's School Authority	Near North District School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Niagara Catholic District School Board
Children's Hospital of Eastern Ontario School Authority ⁴	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique MonAvenir	Northeastern Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique Providence	Northwest Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Ottawa Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Ottawa-Carleton District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Peel District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Penetanguishene Protestant Separate School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Rainbow District School Board
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	Rainy River District School Board
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	Renfrew County Catholic District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Renfrew County District School Board
District School Board of Niagara	Simcoe County District School Board
District School Board Ontario North East	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	St. Clair Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	Sudbury Catholic District School Board
Durham District School Board	Superior North Catholic District School Board
Grand Erie District School Board	Superior-Greenstone District School Board
Greater Essex County District School Board	Thames Valley District School Board
Halton Catholic District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Halton District School Board	Toronto Catholic District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Toronto District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Upper Canada District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board	Upper Grand District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Waterloo Catholic District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Waterloo Region District School Board
John McGivney Children's Centre School Authority	Wellington Catholic District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	York Catholic District School Board
Kenora Catholic District School Board	York Region District School Board

⁴ Était auparavant fusionné avec le Children's Hospital of Eastern Ontario School Authority – Ottawa Children's Treatment Centre et consolidé au sein du ministère de la Santé (connu auparavant comme étant le ministère de la Santé et des Soins de longue durée) jusqu'en 2019-2020. À compter de 2020-2021, les activités de cette administration scolaire ont été transférées à une entité distincte et consolidées au sein du ministère de l'Éducation.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

Collèges – Ministère des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga de technologie et d'enseignement supérieur	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan de technologie et d'enseignement supérieur
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sandford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

2^e partie : Autres organismes⁵

Sociétés d'aide à l'enfance — Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Bruce Grey Child and Family Services	Durham Children's Aid Society
Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton	Family & Children's Services of St Thomas and Elgin
La Société Catholique de l'Aide à l'Enfance de Toronto	Family and Children's Services of Frontenac Lennox and Addington
Services pour les enfants de Chatham-Kent	Family and Children's Services of Guelph and Wellington
Children & Family Services for York Region	Family and Children's Services of Lanark Leeds and Grenville
Société de l'aide à l'enfance d'Algoma	Services à la famille et à l'enfance du Comté de Renfrew
La Société d'aide à l'enfance de Hamilton	Family and Children's Services of the Waterloo Region
La Société d'aide à l'enfance London & Middlesex	Highland Shores Children's Aid Society
La Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa	Huron-Perth Children's Aid Society
Children's Aid Society of Oxford County	Jewish Family & Child Service of Greater Toronto
Children's Aid Society of the City of Sarnia and the County of Lambton	Kawartha-Haliburton Children's Aid Society
La Société d'aide à l'enfance Nipissing & Parry Sound	Services à l'enfance et à la famille des districts de Kenora et Rainy River
La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin	Services à la famille et à l'enfance du Nord-Est de l'Ontario
La Société d'aide à l'enfance de Peel	Simcoe Muskoka Child, Youth and Family Services
Children's Aid Society of the Regional Municipality of Halton	The Children's Aid Society of Brant
La Société d'aide à l'enfance de Stormont, Dundas & Glengarry	The Children's Aid Society of Haldimand and Norfolk
Children's Aid Society of Thunder Bay	The Children's Aid Society of the Niagara Region
La Société d'aide à l'enfance de Toronto	Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell
Dufferin Child and Family Services	La Société de l'aide à l'enfance Windsor-Essex

⁵ Cette liste représente les sociétés d'aide à l'enfance qui seront consolidées à compter de 2022-2023. Les liens vers le site Web de ces entités se trouveront à Ontario.ca une fois qu'elles seront consolidées dans les états financiers de la province.

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Entreprises publiques¹
Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total 2021	Total 2020
Actif							
Trésorerie et placements temporaires	121	496	166	585	1 004	2 372	3 079
Débiteurs	1 018	87	1	294	483	1 883	1 441
Stocks	–	583	73	33	776	1 465	1 339
Charges payées d'avance	–	27	1	17	287	332	279
Immobilisations	21 580	399	2	816	32 059	54 856	49 907
Autres actifs	6 542	601	44	294	26 739	34 220	30 727
Total de l'actif	29 261	2 193	287	2 039	61 348	95 128	86 772
Passif							
Créditeurs	865	885	140	336	1 699	3 925	3 556
Effets à payer	815	–	–	–	–	815	1 013
Revenus reportés	–	–	–	226	389	615	625
Dette à long terme	13 030	739	65	63	9 290	23 187	20 639
Autres passifs	3 799	–	44	571	29 678	34 092	33 856
Total du passif	18 509	1 624	249	1 196	41 056	62 634	59 689
Actif net avant participation externe sans contrôle	10 752	569	38	843	20 292	32 494	27 083
Participation externe sans contrôle	(5 725)	–	–	–	(178)	(5 903)	(5 265)
Actif net après participation externe sans contrôle	5 027	569	38	843	20 114	26 591	21 818
Revenus	3 428	7 206	650	4 861	6 597	22 742	24 308
Charges	2 559	4 667	583	4 502	5 422	17 733	18 412
Bénéfice net	869	2 539	67	359	1 175	5 009	5 896

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Entreprises publiques¹ (suite)

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total 2021	Total 2020
Bénéfice net	869	2 539	67	359	1 175	5 009	5 896
Actif net (Passif) au début de l'exercice avant cumul des autres éléments du résultat étendu (CAERE) (perte)	4 944	425	(29)	486	16 093	21 919	22 595
Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 10</i>)	–	–	–	–	2 822	2 822	(1 418)
(Déficit) Excédent des cotisations – OPG	–	–	–	–	(4)	(4)	39
Redressement découlant de la norme IFRS 16 – LCBO	–	–	–	–	–	–	(74)
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'OPG en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts	–	–	–	–	264	264	187
Paiements versés au Trésor – Remboursement d'actions privilegiées	(418)	–	–	–	–	(418)	–
Paiements versés au Trésor	(300)	(2 390)	–	(2)	–	(2 692)	(5 306)
Actif net avant CAERE	5 095	574	38	843	20 350	26 900	21 919
CAERE au début de l'exercice	(68)	(8)	–	–	(25)	(101)	(391)
Autres éléments du résultat étendu (perte)	–	3	–	–	(211)	(208)	290
CAERE à la fin de l'exercice	(68)	(5)	–	–	(236)	(309)	(101)
Actif net	5 027	569	38	843	20 114	26 591	21 818

¹ Montants présentés selon les normes IFRS.

² Au 31 mars 2021, la province possédait environ 47,2 % (47,3 % en 2019-2020) d'Hydro One Limited.

Province de l'Ontario
Annexe 9 : Entreprises publiques¹ (suite)

Soldes importants relatifs à des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement constatés dans l'état consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2021	2020
Actif financier	968	1 032
Dettes	2 977	3 369
Autres passifs	320	360

¹ Montants présentés selon les normes IFRS.

Calendrier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers

Au 31 mars (en millions de dollars)			Paiements exigés en :					2027 et par la suite
2021	2020	2022	2023	2024	2025	2026		
Hydro One Limited	13 058	12 586	904	603	131	1 100	850	9 470
Ontario Power Generation Inc.	6 689	5 130	55	32	216	577	625	5 184
Société ontarienne de vente du cannabis	45	17	2	2	2	2	2	35
Total	19 792	17 733	961	637	349	1 679	1 477	14 689

Hydro One Limited

Les activités principales d'Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis, par l'entremise des magasins de la LCBO, des magasins Brewers Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La LCBO achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société ontarienne de vente du cannabis

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), exploitée sous le nom de Société ontarienne du cannabis (SOC), a été établie à titre de filiale de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) en vertu de la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis*. Le 17 octobre 2018, la *Loi de 2018 modifiant des lois en ce qui concerne le cannabis* est entrée en vigueur, mettant un terme à la relation subsidiaire de la SOC avec la LCBO. Depuis cette date, la SOC est un organisme de la Couronne qui relève directement du ministère des Finances de l'Ontario, et qui est contrôlé et consolidé par la province. L'activité principale de la SOC est la vente au détail et la distribution de cannabis à des fins non médicales.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Province de l'Ontario

Annexe 10 : Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges

Secteurs	Hôpitaux		Conseils scolaires		Collèges		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Droits	1 010	1 160	233	299	2 811	3 012	4 054	4 471
Services auxiliaires	602	587	371	590	104	322	1 077	1 499
Subventions et dons pour la recherche et à d'autres fins	877	1 172	4	4	9	33	890	1 209
Ventes et locations	368	430	26	135	42	55	436	620
Constatation des apports en capital reportés	409	417	10	9	78	73	497	499
Divers	244	347	469	470	123	166	836	983
Total	3 510	4 113	1 113	1 507	3 167	3 661	7 790	9 281

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et des renseignements supplémentaires.

Le rapport annuel englobe une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province, d'autres annexes et des divulgations.

Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de la province avec le budget de 2020 et les résultats de l'exercice précédent. En raison de l'éclosion de COVID-19 au début de 2020, le gouvernement de l'Ontario a rendu publics une Mise à jour économique et financière pour une année en mars 2020 et un budget pluriannuel à l'automne 2020. Ainsi, pour les Comptes publics 2020-2021, les résultats financiers de la province sont comparés avec ceux de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020* et du budget de l'automne 2020, ainsi qu'avec ceux de l'exercice précédent.
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière.
- établit les principaux risques pour les résultats financiers et explique les stratégies du gouvernement pour gérer ces risques.
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière.
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de la province à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice visé par le rapport. Les états sont interreliés; les chiffres qui figurent dans un de ceux-ci peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de la province sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de la province englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement (voir la note 1 des états financiers consolidés pour de plus amples détails). Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par la province peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle telles que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic, c'est-à-dire les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées, telles que les municipalités et les universités, ont aussi une incidence sur les résultats affichés par la province.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus du gouvernement pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année. Les résultats de l'année en cours sont présentés avec le plan budgétaire, ainsi qu'avec les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a une incidence sur la situation financière de la province.
- L'état consolidé de la situation financière, qui indique l'actif et le passif de la province. Il est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de la province englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements à court terme, les montants dus au gouvernement et les participations dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de la province, qui indique les revenus dont le gouvernement aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit ou l'excédent accumulé. Un déficit ou un excédent affiché au cours de l'année augmente ou réduit le déficit ou l'excédent accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de la province a changé au cours de l'exercice. L'excédent ou le déficit annuel et les ajouts au titre des immobilisations corporelles sont les principaux facteurs qui influent sur la dette nette.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit ou de l'excédent accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de la province jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.
- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents de trésorerie, et l'utilisation qui en est faite pendant l'exercice. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel, et qu'on en fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en y ajoutant ou en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux placements, ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales méthodes comptables de la province et fournissent des renseignements supplémentaires sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques.

Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. L'énoncé, qui figure à la page 2, décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.
- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve aux pages 63-65, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.

Renseignements supplémentaires

Les états des ministères et les annexes contiennent les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la *Loi de crédits de 2021* annuelle (telle que modifiée par des ordonnances du Conseil du Trésor), d'autres mesures législatives et de mandats spéciaux, le cas échéant. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux normes comptables du secteur public, sont consolidés avec ceux de la province pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Les annexes détaillées des paiements contiennent les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux d'aide ou de subventions versés à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

Depuis 2018-2019, les états financiers des organismes publics et des entreprises publiques ne font plus partie des Comptes publics. Les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers sont disponibles sur le site Web des organismes en question, auquel il est possible d'accéder à partir des liens se trouvant à ontario.ca/comptespublics ou sur demande.

GLOSSAIRE

Nota : Les définitions des termes inclus dans le glossaire sont présentées en guise de clarification et visent à aider les lecteurs du rapport annuel de 2020-2021. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés audités.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et des stocks. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa répartition sur sa durée de vie utile prévue. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Apport en capital reporté : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que la province les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de la province ainsi que les états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débenture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débenture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débenture à fonds d'amortissement : Débenture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »)

Dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les participants. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. Voir Réserve pour plus de détails. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter, dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Méthode de l'amortissement linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques de perte par suite des fluctuations du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement. (« Transfer Payments »)

Partenariats publics-privés : Partenariats conclus avec le secteur privé pour développer, moderniser et remplacer l'infrastructure vieillissante de l'Ontario. En vertu de ces partenariats, les ministères provinciaux ou les propriétaires de projets établissent l'objet et la portée d'un projet, tandis que le secteur privé finance et exécute la conception et les travaux de construction. Généralement, la province paie l'entreprise du secteur privé à la fin du projet seulement. (« Public-Private Partnership (P3) »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Placement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et assez rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

Rapport annuel : Englobe une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province et d'autres annexes et divulgations. (« Annual Report »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables imprévues des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. Voir Fonds de prévoyance pour plus de détails. (« Reserve »)

Réserve de liquidités : Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de la province qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Revenus reportés : Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes et provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). (« Broader Public Sector »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances de l'Ontario ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir Crédit pour plus de détails. (« Consolidated Revenue Fund »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle de un ou plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). Voir PIB réel pour plus de détails. (« Nominal »).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario, Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario et Finances trimestrielles

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des charges et des revenus pour l'exercice à venir.

Le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario consiste en une mise à jour de mi-exercice des prévisions de charges et de revenus du gouvernement.

Le document Finances trimestrielles est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente des perspectives révisées pour le reste de l'exercice.

Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, du document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario et du document Finances trimestrielles de l'Ontario, visitez le site Web du ministère des Finances de l'Ontario, à :
<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez : <https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>.

Finances de l'Ontario

Pour une version électronique, visitez <https://www.ontario.ca/fr/page/rapports-trimestriels-des-finances-de-lontario>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez : <https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-economiques-de-lontario>.

Veillez adresser vos commentaires
sur le présent rapport à :
L'honorable Prabmeet Singh Sarkaria
Président du Conseil du Trésor
Édifice Whitney, 4^e étage, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Vous pouvez également faire parvenir
vos commentaires au ministre par
courrier électronique à l'adresse
suivante : infotbs@ontario.ca